

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER
FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

ANNEE : 2014

THESE : 2014/TOU3/2032

THESE

POUR LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Présentée et soutenue publiquement
par

Adeline FREJEBISE

**MEDICAMENTS D'AUTOMEDICATION UTILISES DANS LES PATHOLOGIES
ORL HIVERNALES : RESULTATS D'UNE ENQUETE TRANSVERSALE MENE
EN PHARMACIES D'OFFICINE SUR LA CONNAISSANCE DES PATIENTS DES
EFFETS RECHERCHES ET INDESIRABLES DE CES MEDICAMENTS ET DE
LEURS CONDITIONS D'UTILISATIONS**

Le Vendredi 13 Juin 2014

Directeur de thèse : Mr Eric LAMIEL

JURY

Président : Professeur Anne ROUSSIN, PH-PU
1er assesseur : Docteur Eric LAMIEL, Pharmacien d'officine
2ème assesseur : Docteur Bertrand MONTET, Pharmacien d'officine

UNIVERSITE TOULOUSE III PAUL SABATIER
FACULTE DES SCIENCES PHARMACEUTIQUES

ANNEE : 2014

THESE : 2014/TOU3/2032

THESE

POUR LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Présentée et soutenue publiquement
par

Adeline FREJEBISE

**MEDICAMENTS D'AUTOMEDICATION UTILISES DANS LES PATHOLOGIES
ORL HIVERNALES : RESULTATS D'UNE ENQUETE TRANSVERSALE MENE
EN PHARMACIES D'OFFICINE SUR LA CONNAISSANCE DES PATIENTS DES
EFFETS RECHERCHES ET INDESIRABLES DE CES MEDICAMENTS ET DE
LEURS CONDITIONS D'UTILISATIONS**

Le Vendredi 13 Juin 2014

Directeur de thèse : Mr Eric LAMIEL

JURY

Président : Professeur Anne ROUSSIN, PH-PU
1er assesseur : Docteur Eric LAMIEL, Pharmacien d'officine
2ème assesseur : Docteur Bertrand MONTET, Pharmacien d'officine

Remerciements

A Madame Anne Roussin, Praticien Hospitalier et Professeur d'Université : Merci de me faire l'honneur d'avoir accepté la présidence de cette thèse. Veuillez trouver ici le témoignage de ma reconnaissance et de mes remerciements pour l'aide apportée tout au long de ce travail ainsi que pour votre soutien.

A Monsieur le Docteur Eric Lamiel, pharmacien d'officine et Directeur de thèse : Je vous fais part de toute ma gratitude d'avoir accepté de m'accompagner dans l'élaboration de ce projet. Merci de votre aide, de votre écoute, de votre réconfort et de vos conseils prodigués tout au long de la réalisation de ce travail.

A Monsieur le Docteur Bertrand Montet, pharmacien d'officine : Un grand merci d'avoir accepté de juger mon travail. A travers ce paragraphe je vous remercie également, ainsi que Madame Montet, pour avoir fait il y a quelques mois, pleinement confiance à une jeune sortant de ses années d'études et pour m'avoir aidé à poser un pied dans la vie active. Merci aussi à toute l'équipe officinale (Céline, Karine Nathalie et Lydie) pour m'avoir pleinement intégrée et me faire confiance au fil des jours.

Table des matières

Remerciements	3
Liste des abréviations	6
Introduction	7
Partie 1 : Définitions et état du marché	9
I- Automédication :	9
A. Définition :	9
B. Objectifs et limites de l'automédication :	10
C. Automédication responsable :	11
II- Différentes classes de médicaments et place de l'OTC :	12
A. Un peu de Droit :	12
B. Les différentes notions de médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire : .	16
C. Conclusion :	20
III- Etat du marché de l'automédication et de l'OTC :	21
A. Historique :	21
B. Evolution du marché de l'automédication et de l'OTC grâce au décret de 2008 [15] [16] [17]:	22
C. Focus sur l'OTC au cours des trois dernières années ? [19] [20] [21] :	24
IV- Automédication : France vs Europe :	30
A. Etude sur l'attitude de consommateurs Européens vis à vis de l'automédication [23] :	30
B. Avant 2008 et le décret sur le libre accès :	32
C. Après 2008 [25] :	35
V- Rôle des différents acteurs dans le marché de l'automédication :	36
A. Les patients :	36
B. Les pharmaciens :	41
C. Les laboratoires pharmaceutiques :	42
VI- Les usages à risques :	47
A. Définition :	48
B. Surveillance de ces usages médicamenteux :	49
C. Exemples d'usages à risques :	49
Partie 2 : Pathologies ORL hivernales et son arsenal thérapeutique.....	52
I- Rappel anatomique :	52
A. Les narines et les fosses nasales [47] :	52
B. Les sinus [47] :	53
C. Le pharynx et le larynx [47] :	55

D.	La trachée et les bronches [47] :	56
II-	Pathologies hivernales :	57
A.	Le rhume :	58
B.	La fièvre [53] :	61
C.	L'état grippal :	62
D.	La toux [49] :	65
E.	Les maux de gorge :	68
F.	Arsenal thérapeutique présent sur le marché :	68
III-	Stratégie des laboratoires pour se faire connaître :	70
A.	Le merchandising :	70
B.	Cas des PMF déremboursés :	72
C.	Développement des gammes ombrelles par manque d'innovations ? :	72
IV-	Dans l'arsenal thérapeutique du pharmacien : les « gammes ombrelles » : solution miracle ou réel danger ? :	73
A.	Histoire de marketing :	73
B.	Créer une marque en automédication :	75
V-	Les gammes ombrelles « surveillées de près » ?? :	83
A.	Les dénonciations de la revue Prescrire :	84
B.	Côté grand public : le rapport de « 60 millions de consommateurs » [72] :	88
VI-	La publicité destinée au Grand Public :	91
Partie 3 : Questionnaire.....		94
I-	Pourquoi ce questionnaire ? :	94
A.	Le manque d'information :	94
B.	Etude en Nouvelle-Zélande :	94
II-	Présentation du questionnaire (liste des résultats bruts : annexe 12) :	96
A.	Diffusion du questionnaire :	96
B.	Le questionnaire : comment l'analyser ? (Annexe 11) :	97
C.	Analyse des données socio-démographiques :	98
III-	Analyse questionnaire :	100
A.	Consommations inadaptées :	100
B.	Consommations risquées :	102
C.	L'apparition d'effets indésirables (EI) :	110
IV-	Conclusion et discussion :	112
A.	Médicaments demandés et non adaptés :	112
B.	Conclusion :	115
Conclusion.....		118
Annexes.....		119

Liste des abréviations

OTC : Over The Counter

ORL : Oto-Rhino-Laryngologie

AMM : Autorisation de Mise sur le Marché

AFIPA : Association Française des Industriels Pour une Automédication responsable

PMO : Prescription Médicale Obligatoire

CSP : Code de la Santé Publique

PMF : Prescription Médicale Facultative

ANSM : Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé

UPMC : Université Pierre et Marie Curie

GMS : Grandes et Moyennes Surfaces

AEGSP : Association Européenne des Producteurs de Spécialités Pharmaceutiques Grand Public

DGS : Direction Générale de la Santé

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ARS : Agence Régionale de Santé

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

CESPHARM : Comité d'Education Sanitaire et Sociale de la Pharmacie Française

HAS : Haute Autorité de Santé

RCP : Résumé des Caractéristiques du Produit

CEIP : Centre d'Evaluation sur la Pharmacodépendance

HTA : Hypertension Artérielle

AVC : Accident Vasculaire Cérébral

IMAO : Inhibiteur de la Mono-Amine Oxydase

SNC : Système Nerveux Central

AINS : Anti-Inflammatoire Non Stéroïdien

NMDA : N-méthyl-D-Aspartate

DCI : Dénomination Commune Internationale

EMA : Agence Européenne du Médicament

CHMP : Committee for medicinal products for human use

NRG : Name Review Group

Introduction

L'automédication est un terme bien vaste qui implique de nombreux acteurs : patients, pharmaciens, industriels, mais aussi médecins et pouvoirs publics.

Le déficit de la Sécurité Sociale devenant de plus en plus important, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place des mesures pour favoriser l'accès de certains médicaments aux patients, dans le but de les sensibiliser sur une possible prise en charge par eux-mêmes de leurs maux bénins : il s'agit du décret sur le libre accès de Juillet 2008 et de l'apparition d'une nouvelle « famille » de médicaments : les médicaments OTC. Mais cette mesure a-t-elle été perçue comme il se devait ? Les gens ont-ils changé leurs habitudes ?

En effet, en France, l'accès au tiers payant est très ancré dans les mœurs, et beaucoup de personnes restent mécontentes si la prescription de leur médecin contient des médicaments non remboursés. Alors le patient est-il prêt à se soigner par lui-même ? Et cette façon de se soigner est-elle sans risque pour le patient ? Connaît-il les limites de cette automédication et utilise-t-il ces produits avec les connaissances minimales nécessaires à une bonne utilisation du médicament ? Et les industriels, ont-ils vraiment comme intérêt de répondre au mieux et en toute sécurité aux besoins du patient ou le côté financier et marketing domine-t-il ?

Autant de questions auxquelles nous allons tenter de répondre ou du moins, exposer les faits. Pour cela, nous verrons dans une **première partie** la définition de l'automédication, quelles sont les catégories de médicaments concernées, le marché de l'automédication en France mais aussi en Europe, et la place et le rôle des différents acteurs dans cette façon de veiller sur la santé.

L'enquête, qui sera développée dans la troisième partie, porte uniquement sur les pathologies ORL hivernales et sur certains médicaments. Nous verrons donc dans la **deuxième partie** quelles sont ces pathologies et quels sont les différents principes actifs auxquels nous pouvons avoir recours pour nous soigner. Riches de cela, nous nous pencherons sur ces médicaments proposés par certains laboratoires

pharmaceutiques, qui inondent les rayons d'officine avec bien souvent des compositions similaires, et qui sont la cible de certains articles de la presse pharmaceutique ou autres.

Enfin, comme je l'exposais un peu plus haut, ma **troisième et dernière partie** portera sur les résultats et les analyses de l'enquête que j'ai menée dans diverses pharmacies et qui interrogeait les patients sur leur niveau de connaissance des médicaments qu'ils demandaient de façon spontanée au comptoir et concernant les pathologies ORL hivernales.

Partie 1 : Définitions et état du marché

I- Automédication :

A. Définition :

L'automédication a été définie lors d'un Conseil National de l'Ordre des médecins en Février 2001 comme « l'utilisation, hors prescription médicale, par des personnes pour elles-mêmes ou pour leurs proches et de leur propre initiative, de médicaments considérés comme tels ou ayant reçu l'AMM, avec la possibilité d'assistance et de conseils de la part des pharmaciens » [1]. Plus simplement, il s'agit de l'utilisation de médicaments, à l'initiative du patient et sans avis médical.

Cette définition est rejointe par la définition donnée par Thérèse Lecomte, Directeur de recherche au centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé (CREDES) qui explique que « l'automédication consiste à faire devant la perception d'un trouble de santé, un autodiagnostic et à se traiter sans avis médical » [2].

Enfin, lors du rapport de Janvier 2007, "Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution. Marché, comportements, positions des acteurs", rédigé par Alain Coulomb et Alain Baumelou, sur la demande de l'ancien Ministre de la santé, Xavier Bertrand, il est expliqué que « l'automédication est un comportement et non une catégorie de produit » [3]. Définition appuyée par l'Académie Nationale de Pharmacie qui précise que « l'automédication constitue une démarche, un comportement d'accès aux soins et non une classe de médicaments ». De ce fait, le médicament d' « automédication » n'apparaît pas dans la définition juridique du médicament, que ce soit en droit communautaire ou en droit Français [4].

Cette automédication peut être le résultat de la prise de médicaments :

- Soit délivrés uniquement sur ordonnance mais déjà présents dans l'armoire à pharmacie familiale car non utilisés en totalité lors de cette prescription ;
- Soit fournis par un membre de l'entourage à un moment donné sur demande du malade ;
- Soit achetés en pharmacie à un moment précis ;
- Enfin, certains auteurs vont jusqu'à considérer que lorsqu'un patient demande à un médecin de lui prescrire un médicament qu'il juge efficace, c'est un acte d'automédication [5]¹.

- Patient, consommateur, usager :

Nous pouvons dès à présent nous pencher sur les termes patient/consommateur/usager.

- Patient : personne malade, à soigner ;
- Consommateur : une personne qui achète un produit pour le consommer ;
- Usagers : utilisateurs de service public.

Dans un de ses ouvrages, Sylvie Fainzang, anthropologue, explique qu'elle préfère parler d'usagers pour mettre en avant la posture dans laquelle se placent les sujets ayant recours à l'automédication [6].

Nous pouvons considérer que les personnes ayant recours à l'automédication sont des consommateurs, achetant ici un bien de consommation particulier, des médicaments. Je choisirai cependant, au cours de cette thèse, d'utiliser le terme « patient », considérant que la personne, en face de moi au comptoir, est une personne malade, donc à soigner.

B. Objectifs et limites de l'automédication :

Même si on ne retrouve pas de prescription médicale, l'automédication doit permettre la prise de médicaments adaptés à l'utilisateur, avec des conseils adaptés « afin d'assurer la plus grande sécurité d'utilisation, la plus grande efficacité des soins et le meilleur service rendu aux patients » [1].

¹ Pratique très courante selon Johanne Collin, Chargée de recherche dans le groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (Grasp), Université de Montréal (« Rationalité et irrationalité à l'origine du mésusage des médicaments », Juin 1999).

La difficulté de l'automédication, et des conseils associés, réside dans le fait que, le patient définit lui-même ses symptômes ou ses troubles et, par la perception qu'il en a, le sentiment de gravité ou non peut varier, en fonction notamment du niveau socio-culturel, de la faculté d'observation, des connaissances, des antécédents du patient, de son entourage

Le patient choisi donc son traitement et c'est par la suite au pharmacien de déterminer, avec les informations apportées par le patient, si la pathologie peut être prise en charge à l'officine ou s'il est nécessaire d'avoir recours à une consultation médicale.

C. Automédication responsable :

Le mode de consommation des patients est conditionné par différentes sources d'information, que nous développerons un peu plus loin, notamment avec des revues de vulgarisation médicale, le développement des publicités qui créent une surinformation, le développement des informations médicales audiovisuelles... Cependant, la nature humaine conditionne aussi cette recherche du bien-être, de la santé, voire même de la peur de vieillir dans notre société actuelle.

La perception du médicament a aussi un rôle important : « magique » certaines fois, avec peut-être un effet placebo dans certains cas ; ou au contraire dangereux, et entraînant ainsi une augmentation du recours à des médecines dites douces (homéopathie, phytothérapie...) [1]. En effet, l'automédication s'accompagne d'une « gestion » des risques généraux, théoriques ou potentiels qu'elle pourrait occasionner :

- Pour certains usagers, le risque réside dans la nature même du médicament, dans son aspect qualitatif, crainte renforcée le plus souvent par la lecture de la notice, frein à l'automédication, mais aussi à l'observance du traitement lorsque celui-ci est prescrit. Dans le but de réduire ces risques, les usagers consultent leur entourage, vont naviguer sur des forums de discussion sur internet, pour recueillir l'avis ou les expériences d'autres utilisateurs ;
- Pour d'autres, le risque va résider dans l'aspect quantitatif de l'automédication, craignant un effet délétère lors du cumul ou du mélange de

certains médicaments, bien qu'ignorant totalement les interactions médicamenteuses [7].

C'est pourquoi, l'AFIPA, qui représente les industriels des médicaments d'automédication, « défend la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire propice au développement d'une automédication responsable, dans l'intérêt commun des patients, des pharmaciens et des industriels » [8]. Pour l'AFIPA, l'automédication responsable est l'automédication définie et acceptée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Février 2001 vu précédemment, avec en plus le conseil du pharmacien, qui est une condition nécessaire et suffisante à cette automédication responsable. De ce fait, la réutilisation de médicaments délivrés antérieurement ou achetés sur internet n'est pas considérée, par l'AFIPA, comme une automédication responsable car sans conseil du pharmacien, et est même vue comme un acte pouvant être dangereux (toutefois cette utilisation de « l'armoire à pharmacie » ne sera pas prise en compte dans mon étude). L'AFIPA rappelle que l'automédication doit être réalisée pour des symptômes courants et bénins, tels que fièvre, douleur, toux, ou pour des maladies spécifiques (maux de gorge, nez bouché,...). Et enfin, cette automédication responsable peut être retrouvée dans le cadre de pathologies non graves et diagnostiquées au préalable par le médecin, et dont les signes sont connus du patient, comme par exemple la rhinite allergique, la migraine... [8].

II-Différentes classes de médicaments et place de l'OTC :

A. Un peu de Droit :

Rappelons tout d'abord la définition juridique du médicament : « Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou chez l'animal ou pouvant leur être administrée, en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, corriger ou

modifier leurs fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique»².

Dans tous les cas, l'AMM est nécessaire pour que le médicament soit commercialisé.

Depuis les années 50 environ, les médicaments sont classés en deux catégories : ils nécessitent une prescription médicale ou non. La directive 2001/83/CE du Parlement Européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, indique : « Lorsqu'elles autorisent la mise sur le marché d'un médicament, les autorités compétentes précisent la classification du médicament en :

- Médicament soumis à prescription médicale ;
- Médicament non soumis à prescription médicale».

1. Médicament soumis à prescription médicale obligatoire ou PMO :

Les médicaments sont soumis à prescription médicale (ou médicaments à Prescription Médicale Obligatoire ou encore médicaments éthiques) lorsqu'ils :

- Sont susceptibles de présenter un danger, directement ou indirectement, même dans des conditions normales d'emploi, s'ils sont utilisés sans surveillance médicale,
ou
- sont utilisés souvent, et dans une très large mesure, dans des conditions anormales d'emploi et que cela risque de mettre en danger directement ou indirectement la santé,
ou
- contiennent des substances ou des préparations à base de ces substances, dont il est indispensable d'approfondir l'activité et/ou les effets indésirables,
ou
- sont, sauf exception, prescrits par un médecin pour être administrés par voie parentérale »³.

² Article L. 5111-1 du CSP

Les médicaments soumis à PMO sont inscrits sur des listes : I ou II. L'inscription sur l'une ou l'autre des listes dépend des substances présentes dans le médicament. Les listes I et II comprennent, d'après l'article L. 5132-6 du CSP :

- « certaines substances classées dangereuses pour la santé⁴ ;
- les médicaments susceptibles de présenter, directement ou indirectement, un danger pour la santé ;
- les médicaments à usage humain contenant des substances dont l'activité ou les effets indésirables nécessitent une surveillance médicale ;
- tout autre produit ou substance présentant pour la santé des risques directs ou indirects.

La liste I comprend les substances ou préparations, et les médicaments et produits présentant les risques les plus élevés pour la santé ». C'est un arrêté du Ministre chargé de la Santé qui détermine le contenu des listes I et II.

2. Les médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire :

Les médicaments non soumis à PMO sont ceux ne répondant pas aux critères énumérés précédemment et sont donc définis par défaut⁵. Ils ne renferment donc pas de substances inscrites sur les listes I et II citées précédemment et peuvent donc être obtenus par le patient sans ordonnance, et donc sans avis médical préalable. Concernant leur remboursement, ils peuvent :

- soit être prescrits, et potentiellement remboursables, sous réserve d'être inscrits sur la liste des produits remboursables ;
- soit non prescrits, et donc non remboursés, qu'ils soient inscrits ou non sur la liste des produits remboursables.

- Voici un tableau tiré d'un des ouvrages de Thérèse Lecomte, reprenant ces deux classes de médicaments cités précédemment : les médicaments à PMO et les médicaments de non prescription.

³ Directive 2001/83/CE du Parlement Européen et du Conseil du 6 Novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, Article 71.

⁴ Conformément à l'article L. 1342-2.

⁵ Directive 2001/83/CE du Parlement Européen et du Conseil du 6 Novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain, Article 72 : « Les médicaments non soumis à prescription sont ceux qui ne répondent pas aux critères énumérés à l'article 71. »

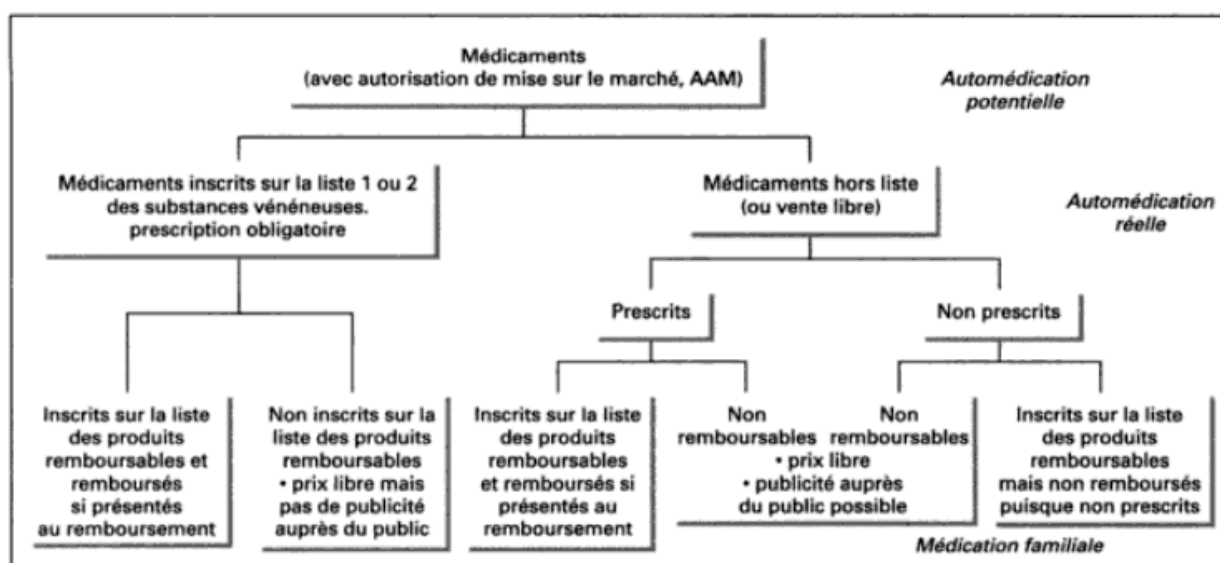


Figure 1. Les différents statuts du médicament.

Lecomte T., "Chiffres de l'automédication en France et à l'étranger," in
Automédication, autoprescription, autoconsommation. [2]

3. Conclusion :

Cet ensemble de médicament de non prescription (partie de droite dans le précédent schéma) est donc très vaste, et ne forme qu'une seule et unique catégorie. Cependant, dans les officines, on évoque les médicaments conseils, les médicaments OTC, la médication familiale ou officinale.... Comment éclaircir tout cela, alors que sur le plan communautaire ou national, on ne retrouve que deux statuts juridiques bien distincts : celui de médicament à PMO et celui de médicament de non prescription [4] ? Focus sur ces différentes « familles » de médicaments disponibles sans ordonnance.

B. Les différentes notions de médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire :

Comme nous venons de le voir, il n'y a pas de définition spécifique des spécialités de non prescription médicale (ou hors listes) : elles représentent, par défaut, toutes les spécialités ne présentant pas les critères d'inscription sur une des listes de médicaments soumis à PMO [9].

1. Notion de médicaments à PMF (Prescription Médicale Facultative) :

L'ANSM a alors élaboré, avec l'aide du Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement et du Ministère de la Santé et des Solidarités, une ligne directrice : « Avis aux fabricants concernant les demandes d'autorisation de mise sur le marché des médicaments de prescription médicale facultative »⁶.

Avant cet avis, les spécialités de non prescription médicale remplissent donc comme critère de ne présenter aucun danger direct ou indirect lié à la substance active qu'elles contiennent, aux doses thérapeutiques recommandées, même si elles sont utilisées sans surveillance médicale. Lors de la délivrance de leurs AMM, l'indication de ces spécialités n'était jusque-là pas prise en compte dans la détermination de leur statut, soit de PMO soit de non prescription [9]. Cependant, il existe des différences sensibles du fait de leurs indications :

- Certaines spécialités ont des indications adaptées pour un usage par le patient seul, avec le conseil éventuel du pharmacien lors de l'achat. La pathologie traitée ne nécessite pas obligatoirement un avis médical initial ni un suivi médical régulier du traitement (ex : mal de gorge peu intense et sans fièvre, nez bouché ...);
- Pour d'autres spécialités par contre, le statut de non prescription, avant la mise en place de cet avis, est dû au fait que les substances actives qui les composent ont démontré leur sécurité d'utilisation aux doses thérapeutiques recommandées. Cependant, ces spécialités sont indiquées

⁶ Avis du 27 mai 2005 aux fabricants concernant les demandes d'autorisation de mise sur le marché des médicaments de prescription médicale facultative (BO n° 2005-8).

pour des pathologies pour lesquelles un avis médical serait préférable, au moins lors de la première utilisation, en particulier pour établir un diagnostic, effectuer un bilan ou déterminer la posologie optimale pour le patient (ex : rhinite avec mouchage purulent, otites externes...).

- Cela entraîne donc une ambiguïté de la situation : les informations fournies au patient, lors de l'achat, de l'utilisation du produit ou inscrites sur l'étiquetage et la notice, devraient lui permettre de respecter au mieux le bon usage de la spécialité. Mais ces informations n'étaient jusqu'alors pas incluses dans les notices et étiquetages des médicaments de non prescription. Cet avis a donc eu pour objectif d'améliorer le bon usage des spécialités de non prescription, en donnant aux demandeurs (les industriels) des recommandations générales (notamment en prenant en compte l'indication de la spécialité) concernant les futures demandes d'AMM de ces spécialités et permettant ainsi de créer un sous-groupe de médicaments au sein de l'ensemble des médicaments de non prescription : **les médicaments PMF [4]**.

2. Notion de médicaments OTC :

En 2008, est apparu le terme OTC, qui signifie en anglais « Over The Counter », ce qui se traduit en français par « Par-dessus le comptoir » (sous-entendu, du pharmacien). Ce terme, venant des Etats-Unis, désigne tous les médicaments en libre accès pour le patient [10]. Le décret du libre accès a été mis en place dans le but de stimuler la croissance et la consommation, de faire jouer la compétitivité entre les pharmacies, au niveau des prix, et surtout de responsabiliser le patient afin d'agir sur le déficit de la Sécurité Sociale : permettre aux gens de se soigner seul pour des pathologies sans gravité, en évitant ainsi le passage devant le médecin et la prescription de produits remboursables. Ce fut la mesure phare pour promouvoir l'automédication.

a) Législation :

Avant 2008, le code de déontologie des pharmaciens⁷ empêchait ceux-ci de mettre des médicaments directement accessibles pour le consommateur [4]. Mais depuis Juillet 2008 et la publication au Journal Officiel⁸ du « Décret relatif aux médicaments en accès direct dans les officines », est apparu un groupe de médicaments : ce sont les médicaments de libre accès (ou accès direct), ou OTC [11].

Les médicaments concernés doivent remplir les conditions suivantes :

- ils ne doivent pas être inscrits sur les listes I ou II, donc ils peuvent être délivrés sans ordonnance ;
- ils peuvent être utilisés sans l'intervention du médecin pour le diagnostic, l'initiation ou la surveillance du traitement ;
- les indications thérapeutiques, la durée de traitement et les informations figurant dans la notice permettent leur utilisation, avec le conseil particulier du pharmacien d'officine ;
- le contenu du conditionnement en poids, en volume ou en nombre d'unités de prise est adapté à la posologie et à la durée de traitement recommandées dans la notice ;
- l'AMM ou la décision d'enregistrement ne comporte pas d'interdiction ou de restriction en matière de publicité auprès du public en raison d'un risque possible pour la santé publique [4].

La commission d'AMM donne alors un avis, et c'est le Directeur Général de l'ANSM qui rédige la liste, publiée au Journal Officiel, des médicaments répondant à ces critères, en prenant en compte la sécurité sanitaire mais aussi la sécurité individuelle des patients. Les médicaments concernés sont principalement allopathiques (Annexe 1), mais ils peuvent aussi être homéopathiques ou à base de plantes.

⁷ Article R.4235-55 du CSP : « [...] le pharmacien veille à ce que le public ne puisse accéder directement aux médicaments et à ce que ceux-ci soient dispensés avec la discrétion que requiert le respect du secret professionnel. »

⁸ "Décret n° 2008-641 du 30 juin 2008 relatif aux médicaments en accès direct dans les officines" Journal Officiel du 1er juillet 2008 : 10577-10578.

De ce fait, certains médicaments n'ont pas eu l'autorisation d'accès libre, notamment :

- les médicaments présentant des contre-indications majeures ou un risque important d'interactions médicamenteuses ;
- les médicaments pédiatriques, car le niveau de sécurité en automédication serait insuffisant [12].

Ce décret autorise, mais n'oblige pas le pharmacien à mettre à disposition des patients ces médicaments de libre accès. La liberté d'exercice de notre profession est donc intacte : au pharmacien de juger et de faire les bons choix en proposant des médicaments utiles à la médication familiale, avec un conditionnement adapté et surtout accompagnés de conseils d'utilisation.

Ce décret indique aussi que ces médicaments doivent être disposés dans « un espace dédié, clairement identifié et situé à proximité immédiate des postes de dispensation des médicaments, de façon à permettre un contrôle effectif du pharmacien ». Cependant ils doivent être exposés de façon distincte par rapport aux produits cosmétiques, aux compléments alimentaires, et aux autres produits n'ayant pas le statut de médicament [11]. Le lieu de vente de ces médicaments est encore réservé à l'officine, mais pour combien de temps ?...

b) Médicaments retirés de la liste des médicaments OTC :

Certains médicaments ont été retirés de la liste des médicaments en accès libre (Annexe 2). Ces retraits font suite à un arrêt de commercialisation, à un reconditionnement, à un relistage, après une nouvelle étude du rapport bénéfices/risques...

Les plus récents sont les sirops à base de *dextrométophane* et *Humex Rhinite Allergique®* : ces retraits font suite à des risques de détournement des principes actifs. Ce n'est pas le principe actif lui-même qui est remis en cause, mais le fait qu'il soit seul, donc plus facile à extraire pour des fins toxicomanes (voir p.51).

3. Médication familiale ou officinale ?

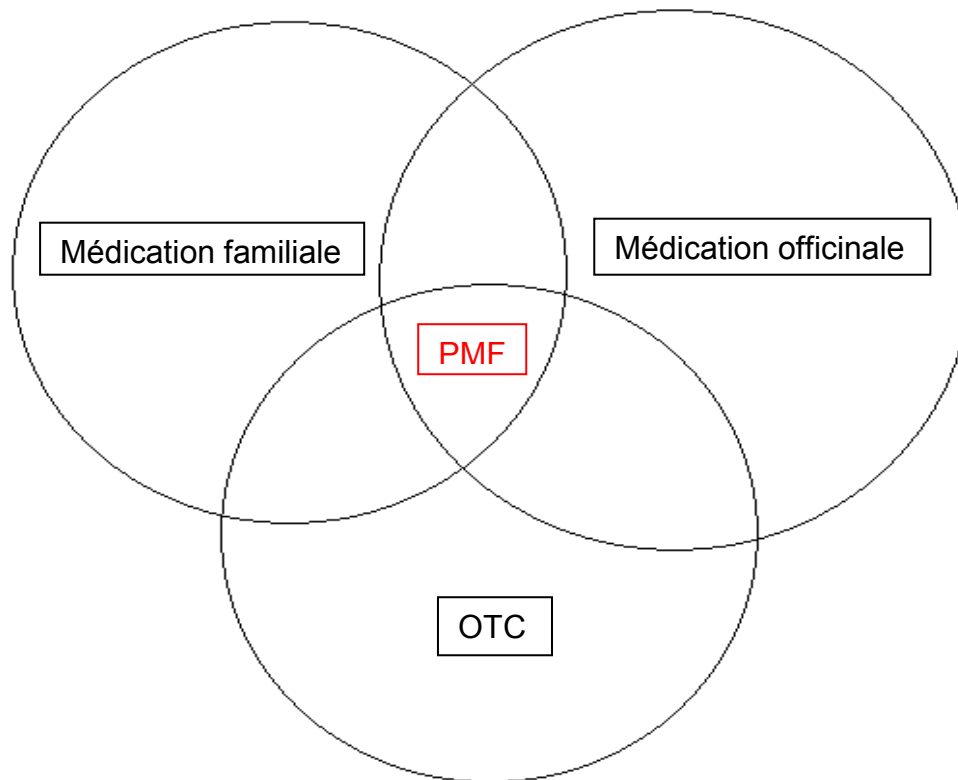
Les termes de médication familiale ou officinale ne sont pas vraiment définis et surtout différenciés des médicaments OTC ou à PMF par les instances

concernées par la santé (ANSM, Ministère de la Santé...). D'ailleurs, dans son onglet présentant les médicaments en accès direct, l'ANSM met à notre disposition « la liste des médicaments de médication officinale » [12]. Cependant, au cours de mes recherches, ces termes étaient très présents. D'après le rapport des professeurs Alain Coulomb et Alain Baumelou, l'usage des termes « médicaments d'automédication », médicaments OTC, médication familiale, médication officinale... regroupent, de manière générale, les mêmes produits, mais l'appellation change suivant les utilisateurs [3]. Donc voici la définition que l'on pourrait donner après lecture de différents articles de presses, textes, sites internet des laboratoires...:

- La médication familiale : ceci est plus un terme de merchandising. Il définit les médicaments utilisés pour tous les petits maux du quotidien : constipation, diarrhée, nez qui coule, nez bouché..., qu'ils soient en accès direct, donc OTC, ou non ;
- La médication officinale : lors du Conseil National de l'Ordre des Médecins de Février 2001, une différence a été soulignée entre l'automédication et la médication officinale : « l'automédication est à l'initiative du consommateur, à l'exclusion de la médication officinale qui est une proposition du pharmacien » [1].

C. Conclusion :

A l'exception des médicaments soumis à PMO, différentes familles peuvent donc alimenter la catégorie des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire.



III- Etat du marché de l'automédication et de l'OTC :

A. Historique :

D'après le rapport adopté lors de la session du Conseil National de l'Ordre des Médecins, de Février 2001, il y a eu une baisse de l'automédication depuis les années 60, due à l'augmentation du nombre de médecins, à la généralisation de la Sécurité Sociale, à la législation... Nous ne pouvons cependant réellement comparer cette période à celle d'aujourd'hui car bon nombre de changements ont eu lieu, qu'ils soient sociaux, culturels, économiques, dans le domaine de l'information (les gens sont maintenant beaucoup plus et beaucoup mieux informés qu'à l'époque), et dans le domaine législatif [1].

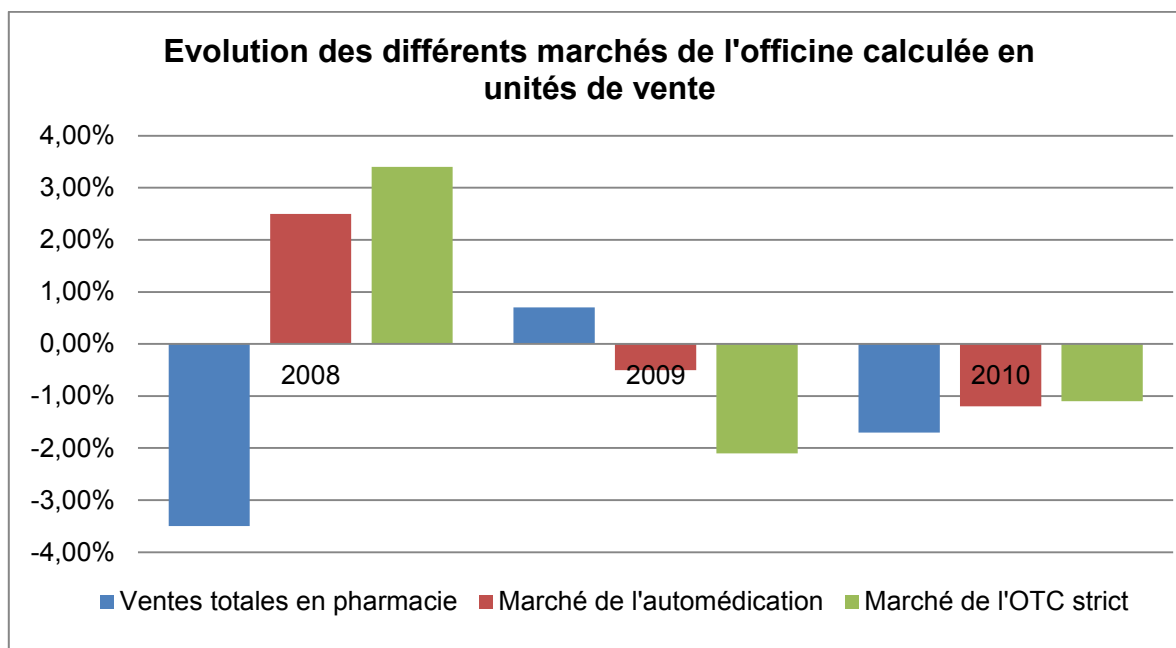
Selon ce rapport, 75% des Français consomment des médicaments sans ordonnance (80% d'après l'enquête AFIPA-SOFRES de 2001) [1]. Cela représente donc environ 10% du chiffre d'affaire des ventes totales de médicaments en officine, soit 300 millions d'unités [13].

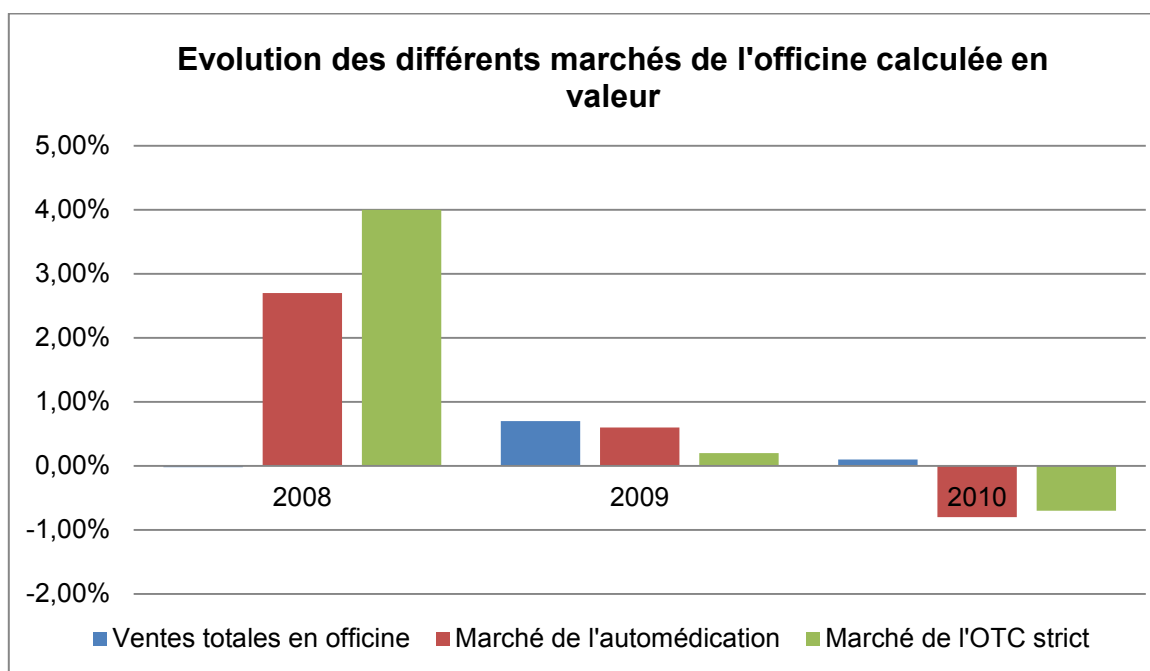
Mais ces chiffres définissent le marché, rappelons-le avant 2008 et le décret du « libre accès », mais aussi avant les vagues de déremboursement :

- Juin 2001 : la Commission de la transparence, publie une liste de 835 médicaments jugés avec un Service Médical Rendu insuffisant ;
- Août 2003 : la première vague de déremboursement concerne 72 spécialités ;
- Février/Mars 2006 : la deuxième vague de déremboursement concerne 282 spécialités, et pour 105 médicaments veinotoniques, les pouvoirs publics créent un taux de prise en charge provisoire de 15% (au lieu de 35%) destiné à préparer leur déremboursement total ;
- Janvier 2008 : déremboursement total des phlébotoniques et des veinotoniques [14].

B. Evolution du marché de l'automédication et de l'OTC grâce au décret de 2008 [15] [16] [17]:

Voici les chiffres de l'AFIPA comparant l'évolution des différents marchés que l'on retrouve à l'officine, comparaison réalisée avec des données en unités de vente et des données en valeur.





En 2008, on observe une augmentation du marché de l'OTC strict, bien qu'il y ait eu une baisse sur l'activité officinale totale. Cette année-là, le déremboursement des veinotoniques a joué pour beaucoup dans cette dynamique, car il a agrandi le portefeuille de l'OTC. De plus, le marché des voies respiratoires est de plus en plus important, soutenu par les pathologies de fin d'année (ORL hivernale et grippale : fin 2008, le taux d'incidence des syndromes grippaux a été de plus de 300 cas pour 100 000 habitants, ce qui n'a pourtant pas été le pic de cet hiver-là [18]). On a aussi relevé un succès particulier pour les marques à forte notoriété, avec une offre large ou une marque ombrelle (catégorie de médicaments importante pour les industriels et sur laquelle nous reviendrons par la suite), toujours grâce à une forte communication auprès des pharmaciens et des patients. C'est le début du libre accès : il y aura donc un changement dans la gestion de leur offre de la part des pharmaciens, en rapport bien sûr avec l'offre au préalable de l'industriel, mais aussi un changement d'attitude chez le patient [15].

En 2009, cette augmentation se confirme, bien qu'elle soit moins importante que l'année précédente, mais en valeur seulement : le marché de l'OTC strict est à +0.2% (+ 2.3% d'évolution sur le prix moyen d'un produit OTC par rapport à 2008),

alors qu'en unités de ventes l'évolution par rapport à l'année précédente est de -2.1%. Comme on vient de le dire aussi, en 2008, le marché avait été porté par le déremboursement des veinotoniques. Donc, au final, cette année 2009 n'a pas été des plus importantes pour les laboratoires présents sur le marché de l'OTC [16].

En 2010, le marché global de l'officine a été quasi stable, avec une pathologie grippale moins forte et plus tardive (le pic s'est retrouvé en Janvier 2011, avec un taux d'incidence de près de 500 cas pour 100 000 habitants [18]) et, pour la première fois depuis trois ans, le marché de l'OTC strict était en baisse en valeur (-0.7%) ET en unités de ventes (-1.1%). Les lancements de produits en OTC ont été moins impactant qu'en 2009. [17]

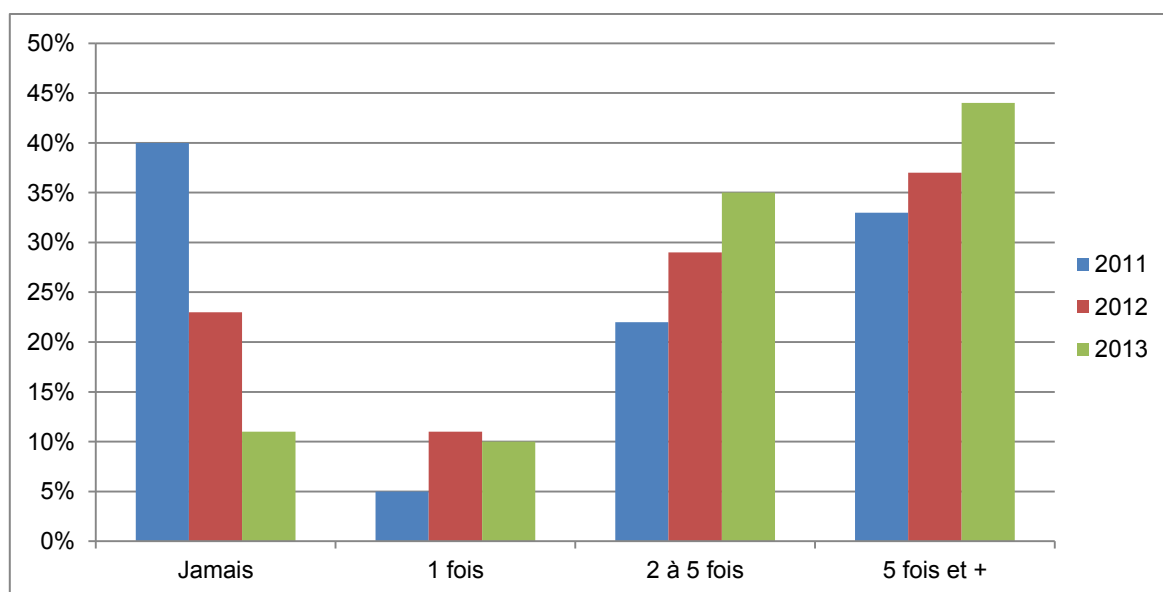
C. Focus sur l'OTC au cours des trois dernières années ? [19]

[20] [21] :

L'AFIPA, en partenariat avec l'UPMC à Paris, a réalisé au cours des trois dernières années (2011, 2012 et 2013) des enquêtes sur le libre accès grâce à une étude quantitative auprès du grand public.

1. Quantification de l'utilisation du libre accès et pourquoi ? :

A la question, « combien de fois avez-vous acheté des médicaments par l'intermédiaire du libre accès », voici les réponses obtenues au cours des années :

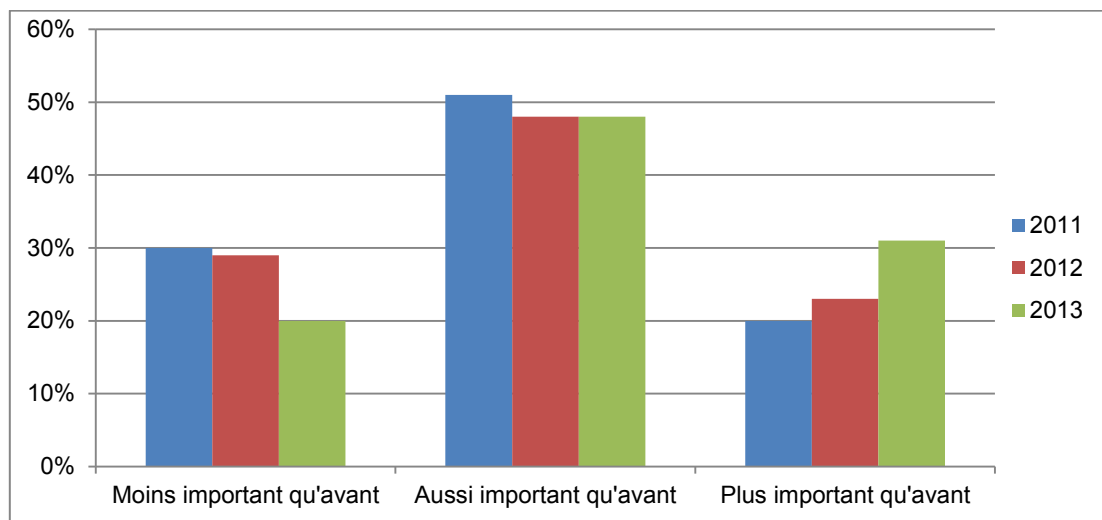


D'après les patients, ils utilisent le libre accès pour :

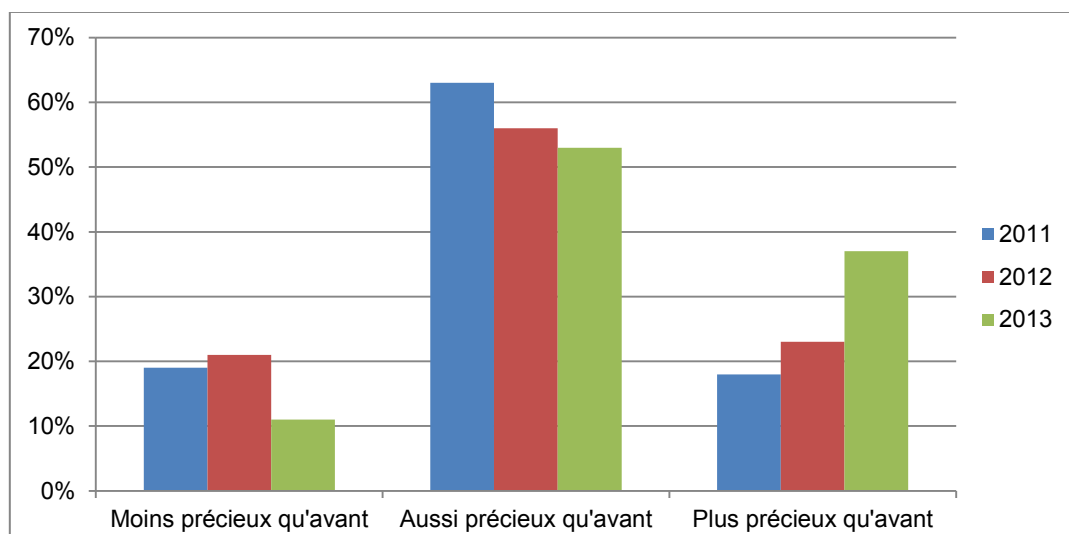
- Gagner du temps ;
- Avoir des offres promotionnelles ;
- Découvrir de nouveaux produits ;
- Mieux choisir les médicaments.

2. Image et rôle du pharmacien à la suite de la mise en place du libre accès :

Concernant l'impact du libre accès sur l'image du pharmacien, voici les réponses obtenues :



Et ses conseils dans tout ça ?

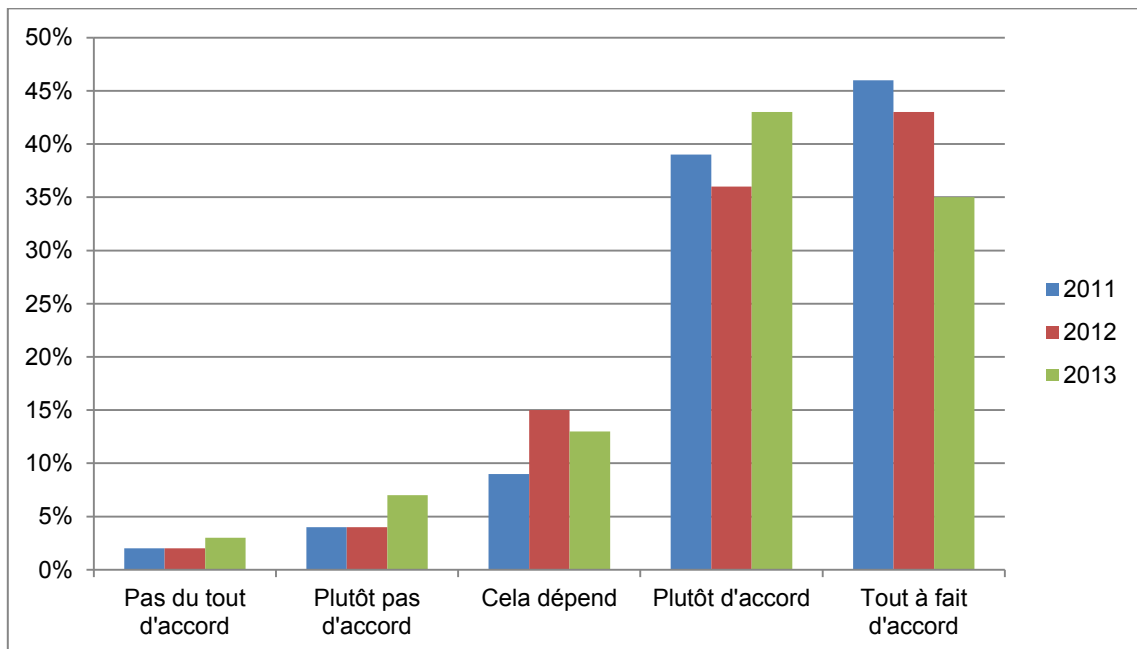


En 2013, le pourcentage de patients considérant que le rôle et les conseils du pharmacien étaient « PLUS précieux qu'avant » a augmenté. Pourquoi ? Un élément de réponse peut se trouver dans les graphiques suivants...

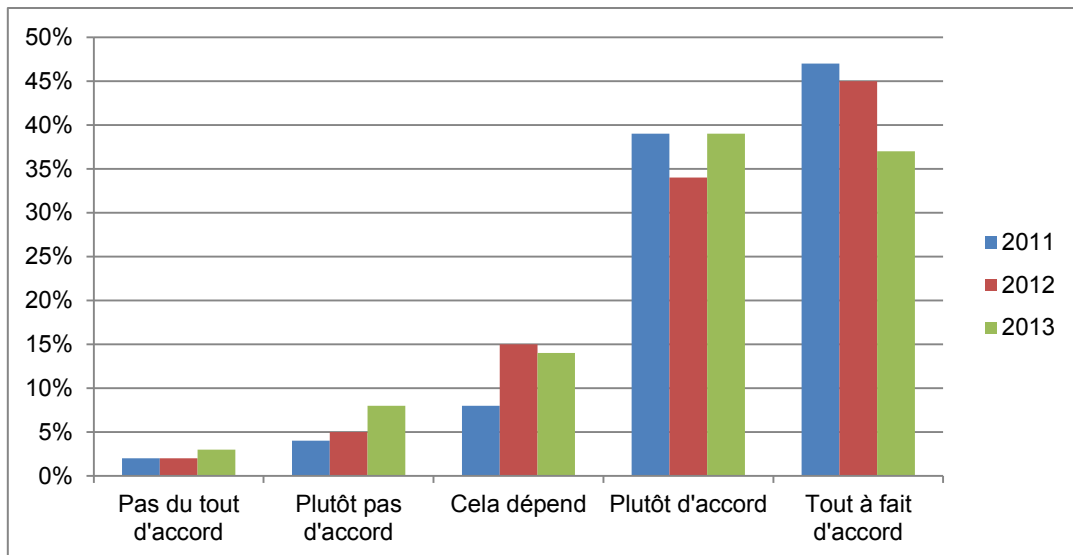
3. Des freins à l'utilisation du libre accès ? :

La conservation de l'image positive du pharmacien tient peut-être dans le fait que les gens ont peur de mal utiliser les médicaments disponibles en libre accès :

- A la question, « Êtes-vous d'accord ou non avec le fait que le libre accès puisse entraîner un risque de consommations inadaptées du médicament ? », voici les réponses obtenues :



- Enfin, à la question « Êtes-vous d'accord ou non avec le fait que le libre accès puisse entraîner des consommations risquées ? », voici les réponses obtenues :



⇒ Les gens sont globalement conscients que le libre accès puisse être dangereux s'il est mal utilisé, bien que le pourcentage des personnes « tout à fait d'accord » diminue au cours de ces trois dernières années. Ces deux graphiques seront la base de mes réflexions pour mon questionnaire.

4. Internet et les grandes surfaces ? :

Cette enquête a aussi permis d'interroger les gens sur leur opinion concernant la vente des médicaments sur internet ou en GMS. Voici les réponses obtenues et les évolutions de ces réponses au cours des dernières années :

a) Internet :

- A la question, « Etes-vous prêts à acheter vos médicaments sur internet ? », les réponses obtenues au cours des trois dernières années sont restées stables, oscillant entre 11 et 14% pour les réponses positives et entre 89 et 86% pour les réponses négatives.

Les points positifs énoncés en faveur de l'achat sur internet sont :

- L'offre d'une disponibilité et d'un service 24H/24H ;
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou aux personnes habitant dans des endroits reculés ;
- Une baisse du prix de distribution.

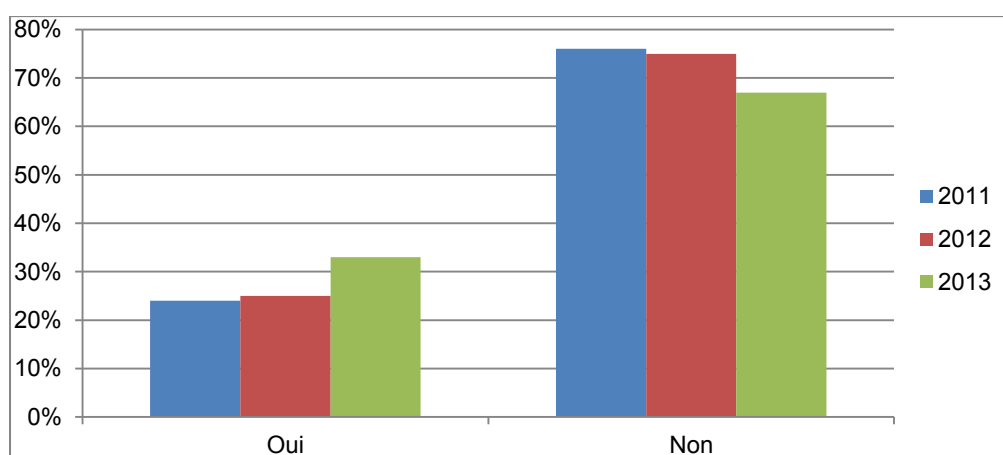
Les freins à cette vente sont :

- La dangerosité des produits achetés sur internet ;
- La contrefaçon.

Depuis Janvier 2013, la vente sur internet des médicaments est autorisée en France (selon certaines conditions que nous verrons p.40). D'après une étude réalisée récemment, la plupart des patients ignorent encore que la vente en ligne des médicaments est autorisée en France. De plus, seulement 16,1% des répondants se sont déjà rendus sur un site de pharmacie en ligne et 1,9% d'entre eux auraient déjà acheté des médicaments sur internet. [22].

b) GMS :

- A la question, « Seriez-vous favorables à ce que les médicaments soient vendus en GMS ? », voici les réponses obtenues :



Cependant, je ne sais pas si les conditions de vente des médicaments dans ces GMS étaient citées, et donc sur quels critères les personnes interrogées se sont basées pour donner ces réponses.

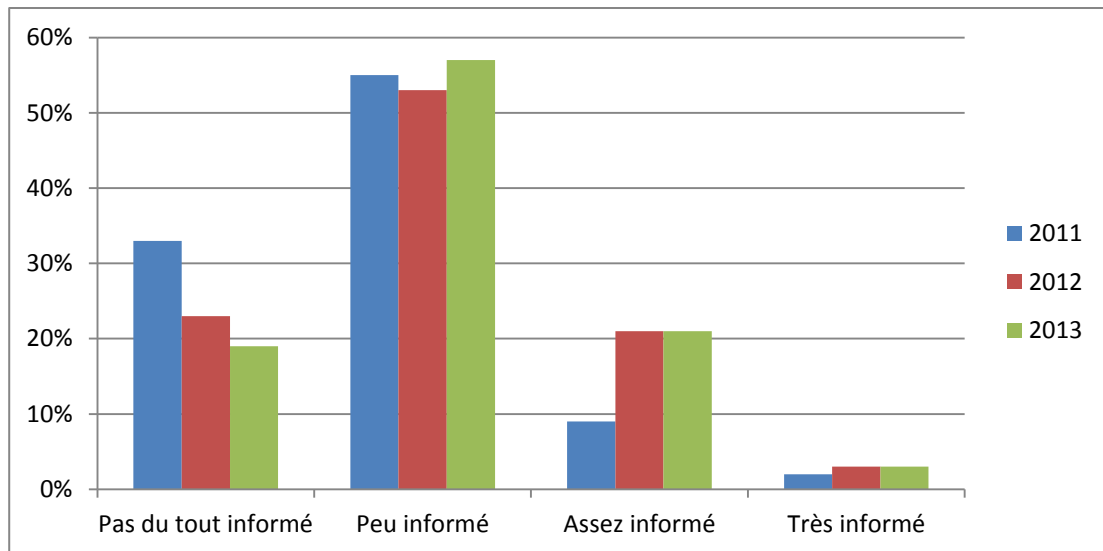
5. Conclusion :

Pour l'année 2011, il y a eu une augmentation de 30% du rayon libre accès, et une adoption évidente par les premiers utilisateurs. En parallèle, le pharmacien a conservé son rôle de conseil. Cependant, les patients craignent un risque sanitaire lié à l'utilisation des médicaments en libre accès et sont donc demandeurs d'une meilleure information concernant ces médicaments.

En 2012, les utilisateurs du libre accès en redemandent, avec 60% des utilisateurs qui déclarent prévoir des achats futurs via le libre accès. Plus de 70% des utilisateurs trouvent que le libre accès permet un meilleur choix seul et à des prix plus bas. L'image du pharmacien est toujours positive, avec son rôle de conseil et reflète une image plus moderne et plus disponible. Les utilisateurs déplorent toujours le manque d'information sur les médicaments concernés par le libre accès et les prix pratiqués, et ils ont toujours une appréhension vis-à-vis d'un risque sanitaire potentiel.

Enfin, en 2013, l'utilisation du libre accès se généralise, ce qui laisse présager un bel avenir car plus de 50% des répondants envisagent de réutiliser le libre accès. Le rôle du pharmacien est toujours important pour les gens car la peur d'une consommation risquée est toujours présente et les utilisateurs ne se sentent pas encore assez informés. Le gain de temps est le principal moteur de ce libre accès.

⇒ Cette généralisation de l'utilisation du libre accès ne peut-elle pas nous faire craindre un phénomène de banalisation dans l'utilisation de ces médicaments ? Au vu des graphiques précédents, lorsqu'ils ont recours au libre accès, on peut voir que les patients restent prudents, notamment à cause de possibles consommations inadaptées ou risquées. Pourquoi ? Le manque d'information, problème récurrent revenant chaque année lors des conclusions de l'AFIPA. Voici la réponse des patients lorsqu'on leur demande s'ils se sentent assez informés sur ces médicaments de libre accès :



⇒ Même si peu de patients se sentent « très informés », ce chiffre augmente au cours des trois dernières années, et en parallèle, même si le pourcentage de personnes craignant des consommations risquées ou inadaptées avec le libre accès reste élevé (cf. graphiques précédents), il est toutefois en train de diminuer par rapport aux années précédentes : il faut donc rester prudent.

IV- Automédication : France vs Europe :

A. Etude sur l'attitude de consommateurs Européens vis à vis de l'automédication [23] :

En juin 2002, a eu lieu le 38^{ème} meeting de l'AESGP (The Association of the European Self-Medication Industry), dont fait partie l'AFIPA. Au cours de ce meeting, l'AESGP présentait les résultats d'une étude réalisée dans 6 pays Européens ayant pour objectif de mieux comprendre le comportement des consommateurs de produits d'automédication. Ces consommateurs étaient interrogés à leur sortie de l'officine (« consommateurs » et non « patients » : dans l'étude le terme « consumers » était bel et bien employé).

- Tout d'abord, on y étudiait le profil de ces acheteurs et il en ressortait que 2/3 des consommateurs étaient des femmes, sans réelle distinction au niveau de l'âge ou de la profession.

Grâce à cette étude, on observe qu'un facteur particulier entre en scène quant à la consommation de produits d'automédication : la publicité. En effet, 8% des personnes quittant la pharmacie avec des produits d'automédication, affirment que la publicité a joué un rôle dans leurs achats. De plus, une connaissance antérieure du produit détermine l'achat (26%), ainsi que les conseils d'un ami ou d'un membre de la famille (20% des cas) !!

- Dans un deuxième temps, on y étudiait la relation entre le consommateur et le pharmacien. Dans 71% des achats, cet Européen n'a pas expliqué son problème au pharmacien et a donc fait son achat seul : 67% de ces achats n'ont reçu aucun conseil de la part du pharmacien et seulement 6% ont reçu des conseils sans les demander.

Malgré tout, 65% des consommateurs interrogés considèrent les conseils du pharmacien comme utiles ou très utiles et 71% aimeraient recevoir plus de conseils du pharmacien.

- Le dernier point de cette étude concernait la disponibilité et la visibilité des produits d'automédication et on demandait aux consommateurs le principal avantage à pouvoir choisir soi-même ses médicaments : dans 47% des cas c'est la rapidité et la facilité qui dominent. De ce constat, on peut en déduire que, dans ce cas précis, le patient est bien un consommateur, considérant les médicaments comme un produit quelconque et leur achat comme quelque chose de tout à fait banal. Cependant, le principal désavantage dans 51% des cas est qu'il n'y a aucune approbation de la part du pharmacien : le consommateur veut aller vite, mais attend tout de même un conseil de la part du pharmacien. Il reprendrait alors ainsi son « rôle » de patient.

Enfin, 32% des consommateurs de produits d'automédication aimeraient pouvoir acheter sans prescription des produits qui étaient, à

l'époque de l'enquête, sur prescription, comme par exemple des analgésiques et des anti-inflammatoires.

B. Avant 2008 et le décret sur le libre accès :

En 2004, le marché Français du médicament est le premier Européen. Il présente cependant certaines particularités : un chiffre d'affaire concentré sur un nombre de produits restreints, des volumes écoulés importants, et un retard dans le marché du générique et de l'automédication [24]. Le nombre de boîtes consommées par habitant était de 51 en 2006, soit le chiffre le plus élevé en comparaison au marché Européen : la France est donc une grande consommatrice de médicaments en tous genres, due notamment à un grand nombre de prescriptions par rapport aux autres pays Européens [24]. Qu'en est-il plus précisément de l'automédication ?

1. Etat du marché de l'automédication :

La France était donc mauvaise écolière en ce qui concerne l'automédication au niveau Européen, autant en volume qu'en valeur. En 2005, la France se retrouvait en dernière position du classement concernant les principaux marchés Européens de l'automédication (les PMF ont représenté 45% du nombre total de boîtes vendues mais près de 60% de ces PMF vendues ont donné lieu au remboursement et faisaient donc suite à une consultation médicale) : l'immense majorité des produits de PMF est remboursable en France, alors que dans de nombreux pays, médicaments de PMF et médicaments non remboursables sont largement assimilés [3].

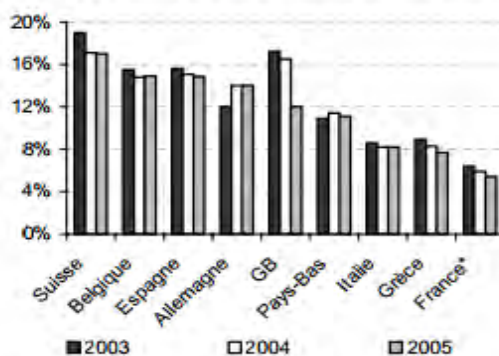
D'après le rapport d'Alain Coulomb et Alain Baumelou, même si entre 2000 et 2005 le marché pharmaceutique a évolué, en parallèle le marché des PMF a stagné. Cela est dû à :

- D'une part, un accroissement des ventes de médicaments remboursés au sein des PMF ;
- Et d'autre part, à une régression de l'automédication.

Dans ce rapport, on compare le marché de l'automédication Français, à ses homologues dans 4 autres pays Européens (Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Espagne) : la France apparaît bonne dernière. Alors que les dépenses de

médicaments en France sont parmi les plus élevées, celles-ci concernent peu les produits d'automédication et relativement moins que dans les autres pays d'Europe : 27 euros par personnes et par an en France consacrés à l'automédication, à comparer à 60 euros en Allemagne, qui dispose pourtant d'un système de protection sociale très proche du notre, ou 40 euros au Royaume-Uni ou en Italie.

Graphe 5 : Part de l'automédication dans le marché total (en valeur)



[3]

2. Comment expliquer cela ? :

Dès 1945, la France ouvre le droit à la protection sociale sous trois axes principaux : la loi de l'assurance maladie, la loi sur l'assurance accident du travail et la loi sur l'assurance invalidité-retraite. Ce remboursement des médicaments est donc entré dans les mœurs des Français et on observe parfois un sentiment erroné de gratuité des soins. C'est pourquoi les Français ont énormément recours à la Sécurité Sociale pour les médicaments à PMF ouvrant droit au remboursement et que l'on observe des dépenses en automédication beaucoup plus faibles que dans d'autres pays Européens.

3. Réglementation Nationale concernant les médicaments à PMF dans différents pays Européens [3] :

Les éléments structurants le marché des PMF font l'objet de réglementations nationales. Par exemple, aux Etats-Unis, en Allemagne et aux Pays-Bas⁹, le remboursement des médicaments à PMF constitue une dérogation à la règle.

⁹ Pour ces 2 derniers pays, le remboursement est toutefois assuré si l'usage de PMF accompagne ou est utile au traitement de maladies sévères et chroniques.

Dans la plupart des pays, le réseau de distribution est limité au circuit officinal. Toutefois, aux Pays-Bas ou en Suisse, les « drogueries » (drugstores) sont également habilitées à vendre des PMF¹⁰ et aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni¹¹, les médicaments à PMF peuvent aussi être commercialisés dans un commerce quelconque. La situation est identique en Allemagne ou en Italie, sous réserve de la présence d'un pharmacien.

Pour la vente en accès libre, elle est autorisée aux Etats-Unis et au Royaume-Uni¹² ; elle est prohibée en Allemagne, Belgique et France ; elle est restreinte à une catégorie limitée de médicaments en Suisse ; ou encore elle est légale mais peu développée, comme en Italie, ou même inexistante, comme en Grèce ou en Espagne. Sauf pour les spécialités prises en charge, la publicité est autorisée et les prix sont libres.

Dans ces pays où l'automédication est développée, l'organisation de l'Assurance Maladie Obligatoire, incite souvent à l'achat direct des médicaments (forfait par boîte, quotas de prescription...). De plus, le succès de cette automédication relève d'habitudes de consommation : dans les pays anglo-saxons, le patient est considéré comme apte à se traiter pour des pathologies mineures et donc responsabilisé.

Au contraire, en France, la consultation d'un praticien pour ces pathologies mineures est plus systématique, d'autant plus qu'elle ouvre le droit au remboursement de la consultation et des médicaments prescrits, comme nous l'avons énoncé plus haut.

Les éclairages internationaux suggèrent que les médecins devraient être plus impliqués dans l'éducation des patients, qu'une meilleure communication sur le sujet, avec notamment une valorisation du rôle de conseil des pharmaciens, permettrait de favoriser l'automédication. La possibilité d'acquérir les médicaments de PMF en libre

¹⁰ Pour des raisons historiques liées à l'importance de l'industrie chimique dans ces pays.

¹¹ Seule une partie des PMF peut être vendue hors pharmacie.

¹² Les médicaments en libre-service sont appelés médicaments OTC ou Over The Counter : « de l'autre côté du comptoir ». Dans les pays anglo-saxons, les PMO sont délivrés par le pharmacien, derrière un comptoir, alors que les PMF sont de l'autre côté du comptoir, en libre accès. (rappel : nous sommes en 2006-2007 et le décret sur le libre accès n'est pas encore en place).

accès augmenterait également les ventes, ce point étant remis en cause par certains pharmaciens, considérant que cet accès libre a pour risque de stimuler la consommation de médicaments [6].

C. Après 2008 [25] :

1. L'automédication en Europe :

L'automédication est un marché en croissance en Europe : +2,1% en 2012 en valeur. Cependant, en France, le marché de l'automédication présente toujours certaines particularités :

- Pour une même molécule, on retrouve très souvent un médicament à PMO et un médicament à PMF, ainsi qu'une version remboursable ou non ;
- Comme nous l'avons évoqué précédemment, il y a toujours une culture propre à la France dans la prise en charge collective du petit risque, grâce à la Sécurité Sociale ;
- Et il y a parfois une confusion entre prise en charge du médicament et efficacité du produit.

2. Présence de l'OTC dans les pharmacies Françaises :

D'après un article du Quotidien du Pharmacien en 2013, le libre accès était présent dans plus de 70% des officines, pourcentage rejoint par une étude de l'AFIPA. Certaines officines n'y ont toujours pas recours, par manque de place en règle générale (en 2012, 14% des officines ayant recouru au libre accès possèdent moins de 10 mètres de rayon), mais parfois aussi par conviction de la part du titulaire, opposé à cette mesure.

Cela était pourtant mal parti car au printemps 2008, 84% des pharmaciens officinaux étaient hostiles à cette mesure et même les patients eux-mêmes semblaient indifférents à ce changement, ne sachant pas trop, à l'époque, de quoi il s'agissait exactement.

V- Rôle des différents acteurs dans le marché de l'automédication :

Les pouvoirs publics essayent donc de mettre en place des actions pour favoriser l'automédication et l'accès à certains médicaments. Qui en sont les différents acteurs?

A. Les patients :

L'automédication est un comportement particulier de santé. De ce fait, certains anthropologues se sont penchés sur ce mode de consommation des produits de santé.

1. L'automédication : pourquoi ? :

a) Relations difficiles avec le médecin ? :

La relation avec le médecin, et plus largement avec l'autorité médicale, tient une place importante dans ce mode de consommation. Il apparaît cependant que cette pratique d'automédication a longtemps été dissimulée par les patients à leur médecin, de peur d'être considérés comme des « mauvais patients » et d'agir dans la transgression [26]. L'automédication était alors généralement jugée comme déviante et donc réprouvée, au regard des normes des médecins [27].

Grâce à des récits d'individus, l'anthropologue Sylvie Fainzang a montré en 2010, que les personnes ayant recouru à l'automédication ont souvent été déçues par des expériences de consultations médicales : il s'agit alors d'un évitement du médecin généraliste, dans un système médical Français où l'accès à un médecin spécialiste est fortement réglementé [7].

b) Des maux bénins ? :

Toujours grâce à ces entretiens, cette anthropologue a relevé que le recours à l'automédication avait lieu pour des maux bénins (rhinites, toux, fièvre, douleurs de l'estomac, problèmes digestifs, maux de dos et insomnies). La plupart des travaux réalisés sur l'automédication présentent des résultats proches [28] [29] [30]. Le plus souvent les gens ne veulent pas aller chez le médecin pour si peu, ou ils considèrent

que le conseil du pharmacien suffit, ou encore qu'ils se connaissent assez eux-mêmes pour pouvoir se soigner [7] [31]. Cependant, la détermination du caractère bénin ou non d'une maladie est difficile pour une personne lambda, c'est ce qu'évoquent les médecins pour fonder leur position hostile à l'automédication. Ils considèrent ainsi que l'automédication peut entraîner un retard de diagnostic préjudiciable à la santé des malades [7].

Comme on vient de le voir, Sylvie Fainzang a soulevé le problème de la « connaissance de soi » et donc la capacité que pensent détenir les gens dans la détermination de la gravité ou non de leur pathologie. On assisterait alors à deux phénomènes :

- il y aurait une extrapolation des situations jugées bénignes aux situations jugées connues : « je reconnais les symptômes, donc c'est bénin », ce qui enlève alors à leurs yeux la notion de gravité, d'où la dangerosité qui peut alors découler de l'automédication [7].
- En deuxième lieu, cette reconnaissance des symptômes peut entraîner l'utilisation de médicaments, qui du coup deviennent totalement banaux.

c) Aspect pratique ? :

Le fait de recourir ou non à l'automédication renvoie au gain de temps et d'argent : limiter l'attente d'une consultation médicale, éviter les frais de consultation aboutissant à une prescription de médicaments non remboursables... D'après l'enquête AFIPA-SOFRES de 2001, la motivation principale pour recourir à l'automédication est le besoin d'un soulagement rapide, ensuite vient le fait que les maux ressentis soient bénins, et enfin que le problème est familier ou récurrent.

2. L'automédication : pour qui ? :

Toujours selon l'enquête AFIPA-SOFRES de 2001, 80% des individus interrogés déclarent avoir déjà eu recours à l'automédication, plus ou moins fréquemment. Selon une enquête réalisée par l'institut CSA-TMO pour le compte de la DGS en 2002, la majorité des personnes réutilisent des médicaments prescrits et détenus dans l'armoire à pharmacie familiale lorsque la personne à soigner est un adulte. Par contre, le recours à une consultation médicale est largement favorisé

lorsqu'il s'agit de soigner un enfant [3], bien que ce recours soit moins systématique lorsqu'il s'agit d'un 2^{ème} ou 3^{ème} enfant, les parents ayant acquis une certaine « expérience » [1].

Les femmes s'automédiquent plus que les hommes et cette automédication augmente progressivement chez l'adulte entre 40 et 79 ans, jusqu'à diminuer à partir de 80 ans. C'est aussi à cet âge de 80 ans que les prescriptions augmentent et sont trois fois supérieures au reste de la population [1].

Concernant le domaine professionnel, les cadres, artisans, commerçants, chefs d'entreprise et les personnes diplômées sont les populations pratiquant le plus l'automédication [1].

La société SANTECLAIR, société spécialisée dans les services aux consommateurs dans le domaine de la santé, a réalisé une étude en 2007 sur l'automédication et ses utilisateurs. Elle a alors établi différentes « familles » d'utilisateurs. Bien que cette société n'a pas de reconnaissance publique à proprement parlé, sa classification des utilisateurs de médicaments d'automédication est assez intéressante et se rapproche assez bien de différentes études, et notamment de celles de Sylvie Fainzang [7] [32].

- Le citoyen pressé : l'attente est trop longue dans le cabinet des médecins ;
- La mère de famille : elle soigne tous les petits maux de la famille ;
- La jeune femme en bonne santé mais enceinte ou allaitante, s'informant pour savoir quel traitement ne lui est plus accordé ;
- L'anxieux ou « profiteur du système » : qui va régulièrement chez son médecin mais fait ici son « marché », en médicaments à PMF mais remboursables, au cas où le médecin les lui prescrirait lors d'une prochaine consultation ;
- Le prévoyant : pour que, quelle que soit la situation, l'armoire à pharmacie ne manque de rien ;
- L'économe : il gère son automédication avec les restes des prescriptions antérieures ;
- Le senior : il achète directement son traitement « bénin » à la pharmacie.

3. Le poids de l'entourage :

L'automédication et le choix d'un médicament à un moment donné peut provenir des conseils de l'entourage, de telle sorte que l'expérience vécue par nos proches va prendre le dessus par rapport à notre propre expérience. Très souvent, toujours dans l'étude menée par Sylvie Fainzang, la personne avoue ne pas connaître le médicament utilisé, mais elle en a « entendu parler » par un proche (ami, famille, collègue...) qui lui, le connaît bien. Il apparaît toutefois que l'impact de l'information ou du conseil apporté à l'utilisateur est variable. Cet impact est fonction du lien de parenté des deux personnes, des relations qu'elles entretiennent : on n'assimile pas de la même manière le conseil du médecin ou du pharmacien que celui d'un ami ou d'un collègue [7].

4. Internet :

L'utilisation d'internet pour acquérir des informations sur la santé ne cesse d'augmenter¹³.

a) Source d'information :

Dans le domaine de la santé, un grand nombre de sites internet professionnels (sites internet des laboratoires,...) ou « grand public » (*Doctissimo...*) avec des forums de discussion, se sont créés au cours des dernières années. Bien que difficilement quantifiable, une part importante des recherches d'information faites sur internet concerne des questions de santé, en France comme dans la plupart des pays industrialisés, où l'accès à internet est facilité. En France, la part des internautes ayant déjà fait des recherches d'information concernant la santé sur internet a été estimée à 30% par une enquête de l'INSEE en 2005 [33]. Des études ont été conduites pour décrire les caractéristiques des utilisateurs d'internet dans le domaine de la santé : les personnes ayant un niveau de diplôme et/ou de revenus élevé, les plus jeunes mais également les femmes ont plus de chance d'utiliser internet pour s'informer en matière de santé. Certaines études ont également avancé une association positive avec la présence de problèmes de santé chronique ou de

¹³ Comme le montre les travaux d'Hardey, Internet et société : reconfigurations du patient et de la médecine?, Sciences sociales et Santé, Vol. 22, n°1, Mars 2004.

longue durée¹⁴. Dans le même temps, internet pourrait être utilisé comme un « substitut » face à l'éventuel déficit en information sur la santé dans les régions rurales et/ou les plus défavorisées en termes d'équipement ou de densité médicale¹⁵ [33].

Dans la majorité des cas, les recherches sur internet sont réalisées pour mieux comprendre la consultation médicale (61.2%). Mais dans 17.1% des cas, la recherche d'information sur internet se substitue à une consultation médicale !

Les forums de discussion ont une place importante dans la recherche de renseignements concernant la santé. Ainsi, 30.3% des personnes ayant effectué des recherches concernant la santé sur internet ont eu recours à ces forums de discussion, et parmi eux, 52% ont eu une participation active (en posant des questions ou en partageant leurs expériences). Cependant, ces forums de discussion, outre le fait de présenter aux yeux des internautes une valeur d'information, présentent aussi un soutien et un moyen d'échange notamment pour les personnes avec un problème de santé chronique [33].

Comme nous l'avons évoqué un peu plus tôt, et toujours d'après l'étude de Sylvie Fainzang, le crédit accordé au conseil ou à l'information varie suivant la source : pour certains usagers, internet n'est pas fiable, trop de personnes peuvent en modifier le contenu, le pirater, alors que la publicité audio-visuelle est contrôlée, vérifiée et peut être censurée en cas d'erreur, donc cette source paraît plus fiable [7]. Seulement 42% des internautes grand public vérifient l'origine de l'information obtenue sur internet [33].

b) Ventes de médicaments sur internet [34] :

Depuis le 2 Janvier 2013, la vente des médicaments en ligne est autorisée et encadrée en France. A l'origine, ce texte de loi a été évoqué face à l'accroissement

¹⁴ Andreassen HK, Bujnowska-Fedak MM, Chronaki CE, Dumitru RC, Pudule I, Santana S, et al., *European citizens' use of E-health services : A study of seven countries*, BMC Public Health. 2007; 7:53; et Renahy E, Parizot I, Chauvin P., *Health information seeking on the Internet: A double divide? Results from a representative survey in the Paris metropolitan area, France, 2005-2006*. MedNet, Toronto, Canada; p. 100.

¹⁵ Eng TR, Maxfield A, Patrick K, Deering MJ, Ratzan SC, Gustafson DH., *Access to health information and support: a public highway or a private road?*, JAMA, 1998; 280:1371-5; Healy JC., *Editorial of the special health and the Internet for all*, Int J Med Inform. 2006; 75:5-7; et Wathen CN, Harris RM., *"I try to take care of it myself." How rural women search for health information*, Qual Health Res. 2007; 17: 639-51.

préoccupant des ventes en ligne de médicaments falsifiés. La création et l'exploitation d'un site internet de vente de médicaments sont réservées aux pharmaciens exclusivement. Ce site doit s'appuyer sur une officine de pharmacie physique et seuls les médicaments non soumis à prescription médicale peuvent être vendus sur internet. Cette nouvelle modalité de dispensation des médicaments relève de l'entière responsabilité du pharmacien qui devra l'exercer dans le respect des règles de déontologie applicables à l'officine de pharmacie et des bonnes pratiques de dispensation. La création du site internet de vente de médicaments par la pharmacie est soumise à autorisation de l'ARS dont dépend la pharmacie. L'Ordre National des Pharmaciens tient à jour la liste des sites autorisés et la met à la disposition du public sur son site internet (liste également disponible par région sur le site sante.gouv.fr) (Annexe 3).

En Midi-Pyrénées, seulement deux pharmacies possèdent leurs sites internet de vente en ligne de médicaments.

En dehors de ces sites autorisés par la loi Française, l'utilisateur peut se procurer des médicaments sur d'autres sites non surveillés ou contrôlés. Le gouvernement et les instances de santé rappellent que la qualité et la sécurité des médicaments achetés sur un site non autorisé ne sont pas garanties, des médicaments falsifiés (faux médicaments, ou faussement étiquetés pour tromper sur leur origine et/ou sur leurs identités) ou contrefaits pouvant y être exposés. Selon l'OMS, ces types de médicaments sont retrouvés partout dans le monde. Il peut s'agir de mélanges de produits toxiques, comme de préparations inefficaces. Certaines contrefaçons ressemblent tant au produit authentique qu'elles trompent aussi bien les patients que les professionnels de santé. Elles sont toujours d'origine inconnue et leur composition n'est pas fiable, et bien sûr illégales. Les contrefaçons existent aussi bien pour les princeps que pour les génériques.

B. Les pharmaciens :

Le décret de 2008 a eu pour but de faciliter l'accès aux médicaments pour les patients : si le patient choisit lui-même le médicament qu'il pense convenir à sa pathologie, le pharmacien se doit de lui poser toutes les questions qu'il juge

nécessaires (symptômes, antécédents, traitement en cours, allergie...) avant de délivrer le médicament, pour vérifier ainsi si le choix du patient est adapté à sa pathologie. Enfin il associera à la délivrance tous les conseils nécessaires à une bonne utilisation du médicament. C'est ce que l'AFIPA appelle une automédication responsable [35].

Dans certaines situations, le pharmacien pourra orienter le patient vers un autre médicament sans ordonnance ou, le cas échéant, vers une consultation médicale. Mais quelle que soit la décision du pharmacien, celle-ci doit toujours être dans l'intérêt du patient.

Le pharmacien peut aussi remettre au patient une documentation. Ces outils d'information, prévus par le décret, sont destinés au public, et concernent les médicaments de médication familiale. Ainsi, plusieurs documents d'information ont été élaborés, avec la participation de l'ANSM, du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, du CESPARM, de syndicats de pharmaciens d'officine, d'industriels, de représentants d'associations de patients et des Centres Régionaux de Pharmacovigilance et d'experts de groupe de travail « médicaments de prescription médicale facultative » de l'ANSM. A la suite de ces réflexions communes, plusieurs documents d'information ont été élaborés [36] (Annexe 4).

- Pour les patients :
 - Un dépliant présentant l'automédication et le libre accès;
 - Cinq dépliants « Bien vous soigner avec des médicaments disponibles sans ordonnance » ;
 - Et trois cartes mémo sont disponibles.
- Pour les professionnels :
 - Une affichette à exposer dans la pharmacie;
 - Des fiches d'aide à la délivrance.

C. Les laboratoires pharmaceutiques :

A la suite du décret de 2008 relatif aux médicaments OTC, les laboratoires pharmaceutiques ont eu tout intérêt à se faire connaître, non plus seulement des pharmaciens et des médecins, mais aussi du grand public.

Mais tout d'abord revenons sur « l'avis aux fabricants concernant les demandes d'AMM des médicaments de PMF » de 2005 et sur ce que cela a changé pour les industriels dans leurs demandes d'AMM pour certains produits.

1. L'avis aux fabricants :

a) Rappel :

L'« Avis aux fabricants concernant les demandes d'AMM des médicaments de PMF » a permis d'établir une procédure pour les industriels voulant déposer des demandes d'AMM pour des médicaments de non-prescription et définissant ainsi les spécialités de PMF (voir p.16). Le champ d'application de cet avis concerne les spécialités pharmaceutiques de non prescription n'entrant pas dans le cadre des spécialités d'homéopathie ou de phytothérapie, ces deux domaines faisant l'objet de recommandations spécifiques [9].

Pour être adaptées à un usage hors avis médical, les spécialités doivent présenter les critères suivants :

- Un choix de substances actives adaptées, avec un rapport efficacité/sécurité satisfaisant pour ce type d'utilisation ;
- Des indications relevant d'une prise en charge possible par le patient (Annexe 5) ;
- Un conditionnement adapté à la posologie et à la durée prévue du traitement ;
- Une information au patient lui permettant de juger de l'opportunité du traitement, de comprendre leur mode d'utilisation (la posologie et le mode d'administration doivent pouvoir être expliqués en termes simples), et de connaître les signes dont l'apparition doit inciter à demander l'avis d'un médecin [9].

b) En pratique [9] :

Lors de la demande d'AMM d'une spécialité de PMF, l'industriel doit justifier que la spécialité présente les caractéristiques permettant un bon usage de celle-ci hors avis médical.

Si l'indication de la spécialité proposée à PMF nécessite un avis et/ou un suivi médical, la mention « en raison de l'indication de ce médicament, une consultation médicale est recommandée avant traitement » figurera en tête de la notice destinée au patient, et remplaçant ainsi la mention « ceci est un médicament d'automédication », présente dans certains cas.

- Pour résumer, si un industriel souhaite déposer un dossier d'AMM pour un médicament de non-prescription, dont l'indication thérapeutique entre dans le champ des PMF, son dossier suivra désormais la procédure PMF. En revanche, si le principe actif n'est inscrit ni sur liste I, ni sur liste II et si l'indication n'apparaît pas dans la liste des indications de l'avis, le dossier d'AMM n'entrera pas dans la procédure PMF, mais gardera toutefois son statut de médicament de non-prescription [4].
- Cependant, l'ANSM reconnaîtra par la suite, l'ambiguïté de cette définition : en effet, toutes les spécialités PMF peuvent, par définition, être obtenues sans ordonnance, donc sans avis médical. De ce fait, d'un point de vue totalement juridique, il n'y a aucune différence entre une « spécialité PMF » et un médicament de non-prescription. Cette création de la PMF relève plus d'une construction scientifique ou sociologique que d'une construction juridique [4].

2. Publicité grand public : visa GP (Annexe 6) [37] :

Cette publicité grand public fait l'objet d'un contrôle *à priori* et se traduit par l'obtention d'un visa GP. Cette publicité n'est autorisée que pour les médicaments non soumis à PMO et non remboursables par les régimes obligatoires d'Assurance Maladie (pour aucune des différentes présentations du médicament en cause).

De plus, l'AMM du médicament concerné ou l'enregistrement ne doit pas comporter d'interdiction ou de restrictions en raison d'un risque possible pour la santé publique, notamment lorsque le médicament n'est pas adapté à une utilisation sans consultation médicale, pour le diagnostic, l'initiation ou la surveillance du traitement. Par dérogation, les vaccins peuvent faire l'objet de campagne

promotionnelle auprès du grand public s'ils figurent sur une liste établie pour des motifs de santé publique par arrêté du Ministre chargé de la Santé (Annexe 7).

Les produits de sevrage tabagique peuvent aussi faire l'objet de campagnes promotionnelles auprès du grand public, dans un objectif de santé publique.

La publicité doit répondre aux critères suivants :

- respecter les dispositions de l'AMM et les stratégies thérapeutiques recommandées par la HAS;
- présenter le médicament de façon objective, favoriser son bon usage ;
- ne pas être trompeuse, ni porter atteinte à la protection de la santé publique.

En cas de manquements à ces critères, l'ANSM refusera la demande de visa de publicité.

3. Laboratoires et médicaments OTC disponibles en officine :

Comme nous l'avons vu précédemment, les ventes des médicaments OTC en officine sont une part importante de revenus pour les industries pharmaceutiques.

- Voici un classement réalisé par l'AFIPA définissant le Top 10 des laboratoires présents sur le marché de l'OTC, classement basé sur les ventes en valeur en euros. En gras, les laboratoires cités dans la prochaine partie.

Top 10 des laboratoires présents sur le marché de l'automédication, classement
basé sur les ventes en valeur en euros [38] [39]:

2011	2012	2013
1- Sanofi (<i>Dolirhume</i> ® et <i>Bronchokod</i> ®)	1- Sanofi (<i>Dolirhume</i> ® et <i>Bronchokod</i> ®)	1- Sanofi (<i>Dolirhume</i> ® et <i>Bronchokod</i> ®)
2- Johnson & Johnson Santé Beauté (<i>Actifed</i> ®)	2- Boiron	2- Boiron
3- Boiron Dolisos	3- BMS UPSA (<i>Fervex</i> ®)	3- Johnson & Johnson Santé Beauté (<i>Actifed</i> ®)
4- BMS UPSA (<i>Fervex</i> ®)	4- Johnson & Johnson Santé Beauté (<i>Actifed</i> ®)	4- Bayer Santé Familiale)
5- Pierre Fabre (<i>Drill</i> ®)	5- Bayer Santé Familiale	5- BMS UPSA (<i>Fervex</i> ®)
6- Bayer Santé Familiale	6- Pierre Fabre (<i>Drill</i> ®)	6- Merck Médication Familiale SAS
7- Reckitt Benckiser Healthcare (<i>Nurofen</i> ®)	7- Reckitt Benckiser Healthcare (<i>Nurofen</i> ®)	7- Urgo (<i>Humex</i> ®)
8- Cooper	8- Cooper	8- Cooper
9- Merck Médication Familiale SAS	9- Merck Médication Familiale SAS	9- Pierre Fabre (<i>Drill</i> ®)
10- Boehringer Ingelheim France	10- Boehringer Ingelheim France	10- Reckitt Benckiser Healthcare (<i>Nurofen</i> ®)

- En parallèle, voici les gammes les plus délivrés en officines avec en gras, les gammes étudiées dans la prochaine partie :

Top 10 des gammes d'OTC strict de l'automédication en valeur en euros [38] [39] :

2011	2012
1- Humex® (Urgo)	1- Humex® (Urgo)
2- <i>Oscillococcinum®</i> (Boiron)	2- <i>Oscillococcinum®</i> (Boiron)
2- <i>Daflon®</i> (Servier)	3- Nurofen® (Reckitt Benckiser Healthcare)
4- <i>Strepsil®</i> (Reckitt Benckiser Healthcare)	4- <i>Daflon®</i> (Servier)
5- Fervex® (BMS UPSA)	5- <i>Strepsil®</i> (Reckitt Bencsiker Healthcare)
5- <i>Nicorette®</i> (Johnson & Johnson Santé Beauté)	6- Fervex® (BMS UPSA)
6- <i>Lysopaïne®</i> (Boehringer Ingelheim France)	7- <i>Nicorette®</i> (Johnson & Johnson Santé Beauté)
8- Actifed® (Johnson & Johnson Santé Beauté)	8- <i>Lysopaïne®</i> (Boehringer Ingelheim France)
9- <i>Bepanthen®</i> (Bayer Santé Familiale)	9- <i>Bepanthen®</i> (Bayer Santé Familiale)
10- <i>Euphytose®</i> (Bayer Santé Familiale)	10- Actifed® (Johnson & Johnson Santé Beauté)

En 2013, l'AFIPA n'a pas réalisé de Top 10 des gammes d'OTC strict de l'automédication en valeur.

Ces tableaux ne sont cependant pas très représentatifs du marché réel. En effet, pour que ces données soient totalement représentatives elles devraient être indiquées en unités de vente et non en valeur, mais je n'ai malheureusement trouvé aucune donnée correspondant à ces critères

VI- Les usages à risques :

Nous avons vu précédemment que les gens ne se sentent pas assez informés et ni forcément à leurs aises avec l'utilisation de certains médicaments. On pourrait donc craindre une mauvaise utilisation de ces produits, une mauvaise posologie et donc des cas de mésusage.

A. Définition :

1. Mésusage :

Le mésusage d'un médicament est « une utilisation intentionnelle et inappropriée d'un médicament ou d'un produit, non conforme à l'autorisation de mise sur le marché ou à l'enregistrement ainsi qu'aux recommandations de bonnes pratiques »¹⁶. Ce mésusage survient au cours de la chaîne de soins, allant de la prescription à l'administration, en passant par la préparation et la délivrance. Cette définition inclut la consommation de doses excessives et la durée excessive du traitement. Le mésusage est différent d'un abus médicamenteux ou d'un détournement [40].

2. Usage détourné :

L'usage détourné diffère du mésusage dans le sens où on ne considère pas vraiment les doses prises ou les fréquences d'usage mais plutôt les utilisations à des fins autres que celles mentionnées dans le RCP. Le patient a ici souvent pleinement conscience qu'il n'utilise pas le médicament de façon correcte.

3. Usage abusif :

L'usage abusif, quant à lui, est "une utilisation excessive et volontaire, permanente ou intermittente, d'une ou plusieurs substances psychoactives, ayant des conséquences préjudiciables à la santé physique ou psychique » [40].

4. Pharmacodépendance :

La pharmacodépendance (= addiction) est une complication de l'abus. C'est « l'ensemble de phénomènes comportementaux, cognitifs et physiologiques, d'intensité variable, dans lesquels l'utilisation d'une ou plusieurs substances psychoactives devient hautement prioritaire et dont les caractéristiques essentielles sont le désir obsessionnel de se procurer et de prendre la ou les substances en cause et leur recherche permanente ; l'état de dépendance peut aboutir à l'auto-administration de ces substances à des doses produisant des modifications

¹⁶ Article R5121-152 du CSP.

physiques ou comportementales qui constituent des problèmes de santé publique »¹⁷.

B. Surveillance de ces usages médicamenteux :

Le pharmacien étant le dernier rempart entre le médicament et le patient, c'est à lui que revient le rôle de mise en garde et d'explication sur le bon usage du médicament.

En complément de la surveillance habituelle des effets indésirables qui incombe au pharmacien (pharmacovigilance), il existe une surveillance spécifique des cas d'abus médicamenteux, de dépendance et d'usage détourné : l'addictovigilance.

Cette surveillance repose sur un réseau de centres régionaux chargés de recueillir et d'évaluer ces cas : les CEIP. Ce réseau est piloté par l'ANSM.

Ce dispositif d'addictovigilance a pour objectif :

- De surveiller l'utilisation des produits psychoactifs ;
- D'évaluer leur potentiel d'abus et de dépendance et leurs risques pour la santé publique.

Il permettra ainsi aux autorités de santé de prendre des mesures adaptées pour préserver la santé publique telles que l'encadrement des conditions d'utilisation des médicaments psychoactifs, ou la diffusion d'information aux professionnels de santé ou au grand public [41].

Pour autant, il me semble important de rappeler que la prise de certains médicaments, même disponibles sans ordonnance, donc souvent considérés comme inoffensifs et bénins par les patients, du fait de ne pas passer devant le médecin, voire le pharmacien, pour pouvoir se les procurer, peut être à l'origine d'usages maladroits, inefficaces voire dangereux.

C. Exemples d'usages à risques :

Pour simplifier, on pourrait dire qu'il existe différents types de mésusages :

¹⁷ Article R 5132-97 du CSP.

- Mésusage inattendu qui survient dans la population générale et chez les sportifs, dans des cas de douleurs, anxiété, ... insuffisamment contrôlées ou soulagées ;
- Mésusage attendu survenant lui dans la population toxicomane mais pouvant aussi survenir chez les sportifs à des fins dopantes [40].

Mon enquête ne prend pas en compte la population toxicomane ou sportive en particulier, mais en étudiant la connaissance des gens sur les médicaments vendus sans ordonnance, on peut s'attendre à ce que ceux-ci ne connaissent pas la posologie, ce qui les rapprochent de la définition du mésusage inattendu.

1. Molécules sensibles aux mésusages [42] [43] [44]:

Pratiquement toutes les classes médicamenteuses peuvent être à l'origine de mésusage, d'abus ou de dépendance, qu'elles soient sur ordonnance ou non : le contexte dans lequel se trouve le patient (détresse psychique, douleurs chroniques, surmenage...) peut faciliter l'apparition de ces usages à risques. Voici quelques exemples possibles d'usage à risques :

- Beaucoup de cas de mésusages ont lieu avec des médicaments antalgiques, notamment à base de codéine ;
- La *Doxylamine* est souvent utilisée quotidiennement alors que la durée recommandée de ce traitement est de 5 jours ;
- Ou encore certains médicaments dans des contextes de troubles du comportement alimentaire (abus chronique de laxatifs...)...

2. Exemples de mésusage pour des molécules incluses dans mon étude :

a) Oxoméazine :

Dans la thèse intitulée « Usages problématiques des médicaments à prescription médicale facultative », soutenue en 2010 par Annabelle Bouyssi et présidée par Madame Anne Roussin [44] [43], on retrouve des cas d'usage détourné, non conformes aux indications du RCP, notamment pour l'*Oxoméazine* (*Toplexil®*) : ce sirop, disponible sans ordonnance, est détourné de son usage principal, la toux sèche, pour pallier à des problèmes d'insomnie.

b) Pseudoéphédrine :

Suite à l'augmentation du trafic de *méthamphétamine* dans certaines régions du monde (Amérique du Nord, Asie du Sud-Est, Europe de l'Est...), l'ANSM a ouvert un suivi national de pharmacodépendance sur les spécialités à base d'*éphédrine* et de *pseudoéphédrine* afin d'évaluer leur potentiel d'abus, de dépendance et d'usage détourné pour la fabrication illicite de *méthamphétamine*. L'enquête s'est étendue sur une période allant de 2000 à 2007 et le CEIP de Montpellier a analysé les données du réseau des CEIP-Addictovigilance, de la Banque Nationale de Pharmacovigilance et les observations notifiées aux laboratoires. Elles concernaient les 16 spécialités commercialisées en France contenant de la *pseudoéphédrine* et les 6 spécialités commercialisées contenant de l'*éphédrine*.

⇒ Au total, 17 cas d'abus et de dépendance, 8 cas de mésusage, 18 cas de surdosage ou d'erreur médicamenteuse et 1 cas d'usage détourné comme précurseur de *méthamphétamine*. De ce fait, l'ANSM avait souhaité que les spécialités à base d'*éphédrine* ou de *pseudoéphédrine* ne figurent pas sur la liste des médicaments de médication officinale en accès direct dans les officines [45]. C'est pourquoi *Humex Rhinite Allergique®* a été retiré de la liste des médicaments OTC car ses comprimés « jour » présentaient de la *pseudoéphédrine* seule, donc plus facile à extraire pour des usages détournés.

De plus, la *pseudoéphédrine* est considérée comme un produit dopant et interdite quand sa concentration dans les urines est supérieure à 150 microgrammes par millilitre. Elle appartient au groupe des « Substances interdites en compétition » en tant que stimulant [46]. Elle peut donc être à l'origine d'une consommation volontaire et consciente de la part d'un sportif pour accroître ses capacités, et rentrer donc dans le mésusage attendu, comme elle peut tout aussi bien rentrer dans le cas du mésusage inattendu lorsque le sportif est de bonne foi et ne connaît pas la composition du médicament pris.

Partie 2 : Pathologies ORL **hivernales et son arsenal** **thérapeutique**

Dans cette partie nous allons effectuer tout d'abord un rapide rappel de la sphère ORL et les pathologies hivernales qui y sont liées. Nous verrons ainsi en parallèle les produits présents sur le marché pouvant soigner ces différentes pathologies et leur composition.

Enfin nous étudierons les « gammes-ombrelles » : comment naissent-elles ? Quelles sont-elles ? Leur but et leurs intérêts ? Et quels sont les risques liés à ces gammes ?

I- Rappel anatomique :

Mon questionnaire s'est basé sur les pathologies ORL hivernales. Nous allons donc, dans ce paragraphe, redéfinir les différents organes qui composent cette abréviation d'ORL.

L'air délivré aux poumons est un air réchauffé et suffisamment humidifié qui permettra d'apporter à l'organisme l'oxygène nécessaire à son bon fonctionnement. Cependant cet air, lorsqu'il arrive à l'entrée des narines, surtout en hiver, est très froid, et parfois sec, et chargé de particules atmosphériques et de millions de virus ou de bactéries [47].

A. Les narines et les fosses nasales [47] :

Le point d'entrée des virus et des bactéries dans l'organisme est représenté principalement par les narines. Les fosses nasales sont représentées par une cavité plus volumineuse située juste derrière ces narines. Elles sont creusées dans les os maxillaires de la face et sont revêtues d'une membrane, la muqueuse, qui est parsemée de cils vibratiles et recouverte d'un film de mucus qui permet d'humidifier

l'air inspiré. L'ensemble mucus + cils vibratiles constitue une première ligne de défense de l'organisme vis-à-vis des germes éventuels : le mucus capte ces intrus qui seront éventuellement dégradés par les enzymes ou les anticorps qu'il contient puis ils glisseront vers l'arrière grâce aux mouvements des cils vibratiles, pour être déglutis.

De chaque côté des fosses nasales on retrouve le cornet supérieur, le cornet moyen et le cornet inférieur. Leur rôle va être de créer des turbulences lorsque l'air passe, et ainsi de le rapprocher au plus près de la muqueuse, riche en vaisseaux sanguins ce qui favorise son réchauffement.

On retrouve chez les enfants, situées au fond des fosses nasales, les végétations, dites végétations adénoïdes. Elles jouent un rôle dans l'immunité et peuvent devenir volumineuses chez l'enfant, surtout lors d'infections respiratoires répétées. Leur taille peut même devenir gênante pour une respiration normale par le nez. Elles disparaissent spontanément vers l'âge de 11-12 ans, mais peuvent être ôtées avant si elles gênent la respiration.

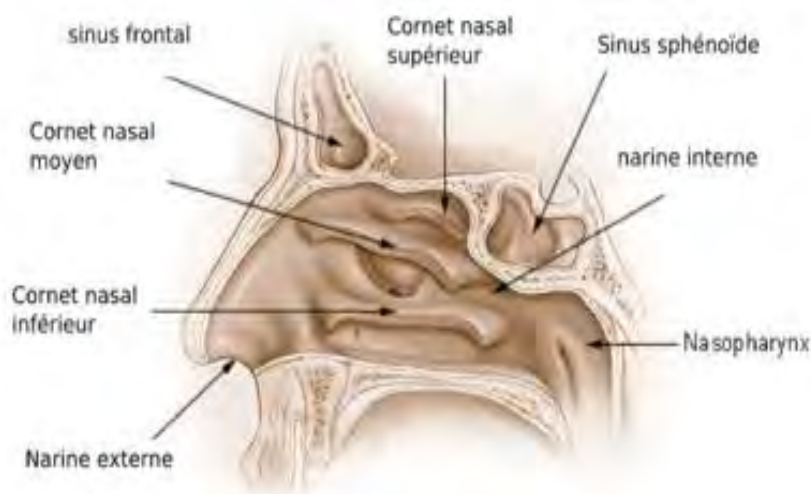


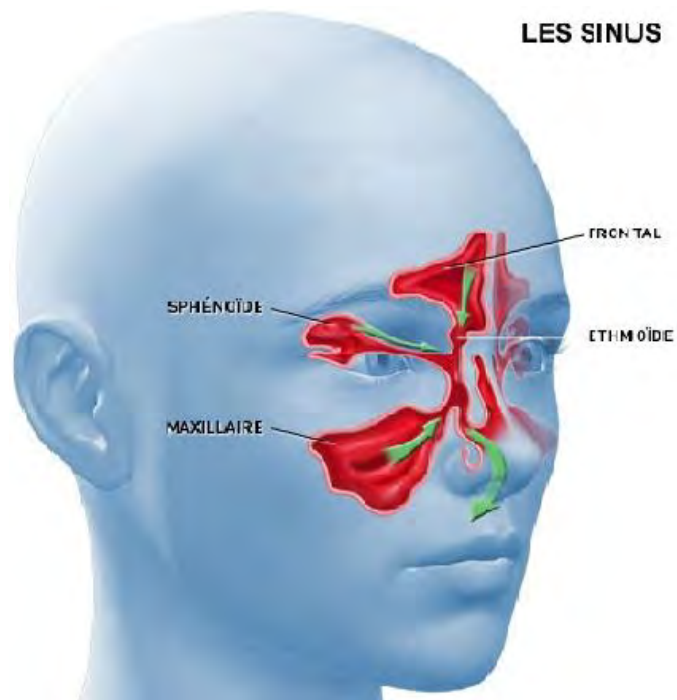
Image Wikipédia

B. Les sinus [47] :

Les sinus sont des cavités remplies d'air et creusées dans les os de la face. Ils permettent d'alléger le poids des os du crâne et servent aussi de caisse de résonance pour l'émission des sons. On retrouve :

- Les sinus frontaux : ils sont proches des méninges (membranes enveloppant le cerveau), d'où la sévérité potentielle d'une sinusite frontale non ou mal traitée ;
- Les sinus ethmoïdaux : basés à la racine du nez ils sont eux aussi proches des méninges, ce qui explique la gravité éventuelle de l'infection de ces sinus (ethmoïdite aiguë), qui est la seule sinusite pouvant survenir chez le nourrisson, car ce sont les seuls sinus déjà présents à la naissance ;
- Les sinus maxillaires : ce sont les plus volumineux et ils s'individualisent vers l'âge de 6 ans. Ils sont en rapport étroit avec les racines dentaires, d'où la fréquence des sinusites chez les personnes ayant des foyers infectieux à ce niveau ;
- Les sinus sphénoïdaux : ils sont situés en arrière des fosses nasales et ont, là aussi, d'étroits rapports avec les méninges.

Les sinus possèdent à l'intérieur la même muqueuse que les fosses nasales, recouverte en surface d'une couche de mucus. En cas d'infection prolongée des fosses nasales, lors d'un rhume qui traîne par exemple, celle-ci peut se propager vers les sinus via les orifices de communication. La muqueuse peut alors gonfler, la production de mucus peut augmenter fortement et obstruer ainsi l'orifice débouchant dans les fosses nasales. C'est la sinusite.



www.coursmedecine.com

C. Le pharynx et le larynx [47] :

1. Le pharynx :

Le pharynx correspond à la partie haute de la gorge. C'est une cavité qui s'étend des fosses nasales jusqu'au carrefour entre les voies respiratoires et les voies digestives. Le pharynx a deux rôles physiologiques :

- Conduire l'air inspiré vers le larynx ;
- Propulser le bol alimentaire en direction de l'œsophage grâce à sa paroi musculaire.

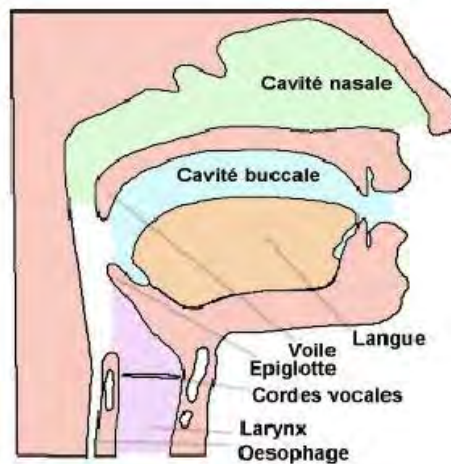
Il peut être le siège d'une inflammation en rapport avec une infection des fosses nasales : c'est une rhinopharyngite.

2. Le larynx :

Le larynx est situé dans le cou. Il fait suite au pharynx. Il permet de faire passer l'air inspiré vers les bronches puis les poumons. C'est aussi l'organe de phonation, d'émission des sons. Il s'agit d'un cylindre creux et rigide formé par la superposition de cartilages. A son sommet, se trouve une petite bande cartilagineuse : l'épiglotte. Son rôle est de fermer hermétiquement le larynx lors de la

déglutition pour éviter le passage d'aliments dans les voies respiratoires, ce qui s'appelle « la fausse route ».

A l'intérieur du larynx on retrouve deux bandelettes musculaires horizontales et orientées d'avant en arrière : les cordes vocales. C'est leur vibration, lors du passage de l'air expiré, qui permet la formation du son. Ce son sera ensuite modulé dans les caisses de résonance que sont le pharynx et les fosses nasales.



D. La trachée et les bronches [47] :

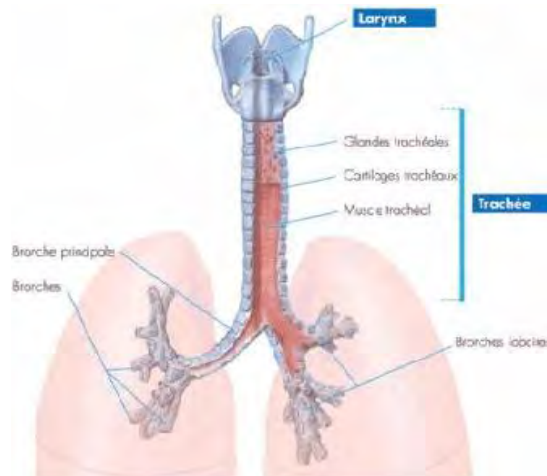
La trachée, composée d'anneaux de cartilage superposés, succède au larynx. Elle se divise en deux bronches souches pénétrant dans les deux poumons. Celles-ci se ramifient ensuite en un réseau extrêmement dense de bronches de calibre de plus en plus faible aboutissant aux bronchioles terminales. C'est au niveau de celles-ci, dans les alvéoles pulmonaires, que vont se produire les échanges gazeux entre l'air inspiré et le réseau de capillaires sanguins.

La trachée et les bronches sont recouvertes en surface d'une muqueuse ciliée, produisant du mucus. Elles participent ainsi à l'évacuation des microparticules inspirées (virus ou bactéries). Le mucus est alors remonté jusqu'au pharynx où il est ensuite dégluti.

Lors d'une bronchite, inflammation des bronches, il y a un accroissement de la production locale d'un mucus épais qui va encombrer les bronches. Plus l'encombrement est loin de la division des bronches plus il sera difficile à évacuer.

C'est pourquoi lorsque les nourrissons sont touchés par une forme particulière de bronchite, la bronchiolite, ils ont besoin d'être pris en charge par un kinésithérapeute pour pouvoir évacuer leurs sécrétions.

De la même manière, une des principales mesures à prendre dans la bronchite aiguë est de fluidifier les sécrétions muqueuses par des médicaments adaptés afin de rendre plus facile l'évacuation des sécrétions.



II-Pathologies hivernales :

Les pathologies hivernales peuvent toucher l'appareil respiratoire depuis le nez jusqu'aux bronches, voire jusqu'aux poumons.

La plupart du temps ces pathologies sont sans gravité mais elles n'en sont pas moins gênantes. Les infections hivernales sont en mesure de se compliquer lorsque le terrain sur lequel elles surviennent est fragilisé. Ces complications éventuelles relèvent de plusieurs causes :

- Infection bactérienne négligée ou traitement antibiotique non mené jusqu'à son terme ;
- Défenses immunitaires affaiblies (personne âgée, existence d'une maladie simultanée...) ou immatures (jeunes enfants) ;
- Tabagisme « actif », mais aussi « passif » ;
- Facteur favorisant non contrôlé (allergie, anomalie anatomique...).

Il est difficile de recenser toutes les pathologies hivernales. C'est aussi un terme très général qui ne bénéficie pas de définition à proprement parlé. Pour le CELTIPHARM, qui est une société spécialisée dans le recueil et la diffusion d'informations sur les produits vendus en officine, les plus courantes s'apparentent plus à des symptômes qu'à de véritables pathologies [48]. Mon étude restera basée sur les pathologies sans urgence qui ne nécessitent pas l'intervention d'un médecin.

Au regard de la présentation de ces pathologies j'exposerai les différentes stratégies thérapeutiques existantes pour les soigner. Certaines classes médicamenteuses retrouvées dans les médicaments inclus dans mon enquête feront l'objet d'un peu plus de précision (effets indésirables, contre-indication...).

A. Le rhume :

1. Définition [47] :

Le rhume, ou rhinite aiguë ou coryza, est une affection qui touche les voies respiratoires supérieures et en particulier le nez, entraînant une inflammation des fosses nasales. Elle est provoquée par une multitude de virus différents, les rhinovirus, avec deux caractéristiques fondamentales :

- Ce sont des virus très contagieux, d'autant plus durant une période de l'année où nous sommes plus fragiles (froid, humidité, promiscuité...)
- Il n'existe pas de traitements spécifiques, car il s'agit de virus, donc les antibiotiques sont inefficaces. On soulage donc en priorité les symptômes.

2. Symptômes [47] [49] :

Lorsque la muqueuse au niveau du nez est irritée elle gonfle et augmente sa sécrétion naturelle de liquide pour éliminer ces virus qui se sont déposés sur la muqueuse nasale, ce qui entraîne une difficulté à respirer et une sensation de nez bouché. Ces symptômes sont alors similaires à ceux qui surviennent lors de certains phénomènes d'allergie respiratoire, comme le rhume des foins. On distingue alors les rhumes allergiques et de saison :

	Rhume de saison	Rhume allergique
Apparition des symptômes	Congestion nasale, yeux rouges, nez qui coule, fatigue et maux de tête, fièvre	Congestion nasale, yeux rouges, nez qui coule, fatigue et maux de tête
Durée des symptômes	7 à 10 jours	Le temps de l'exposition à l'allergène
Ecoulement de mucus	Ecoulements clairs jusqu'à épais (jaune)	Ecoulements clairs et très liquides
Eternuements	Peu fréquent	Très fréquent
Période de l'année	De Novembre à Mars	Printemps, été et automne surtout
Présence de fièvre	+/-	Non
Traitements	<ul style="list-style-type: none"> - Vasoconstricteurs locaux ou généraux - Antihistaminiques - Solutions salines - Antidouleurs et antipyrétiques 	<ul style="list-style-type: none"> -Antihistaminiques -Vasoconstricteurs locaux ou généraux -Corticoïdes à usage local

Si l'on retrouve, associé à ces symptômes, des picotements ou des brûlures dans la gorge, voire une toux, on a affaire à une rhinopharyngite.

3. Traitement du rhume [50] :

a) Nez bouché :

Pour le traitement du nez bouché, des sinusites, des rhinopharyngites mais aussi des rhinites avec écoulement clair, on utilise des **vasoconstricteurs**.

Par voie orale, la *pseudoéphédrine* et ses dérivés vont contracter les fibres musculaires des vaisseaux et réduire ainsi leur calibre grâce à une action alpha-sympathomimétique [51]. Pour la sphère ORL, ils agiront au niveau des muqueuses rhinopharyngée et tubaire, réduisant la rhinorrhée et l'obstruction nasale [52].

Effets indésirables : on peut voir apparaître une sécheresse buccale, une insomnie, une anxiété, des céphalées, une hypersudation, des troubles digestifs, et plus rarement une tachycardie, des palpitations, une poussée hypertensive ou encore une crise de glaucome par fermeture de l'angle. Dans les cas les plus graves,

on retrouve des troubles du rythme cardiaque, des troubles cardio-vasculaires ischémiques et des accidents vasculaires notamment chez les patients présentant des facteurs de risques vasculaires [52].

Contre-indications : Une utilisation de cinq jours consécutifs maximum est conseillée. Ils sont contre-indiqués en cas d'hypertension sévère ou mal équilibrée, chez les personnes ayant un risque de glaucome par fermeture d'angle, des antécédents ou des risques d'AVC, une insuffisance coronarienne sévère, des antécédents convulsifs, les enfants de moins de 15 ans et l'allaitement.

Il ne faut pas associer un vasoconstricteur : aux antidépresseurs de la famille des IMAO non sélectifs et aux sympathomimétiques à action indirecte ou de type alpha (vasoconstricteurs destinés à décongestionner le nez, par voie orale ou nasale) [52].

b) Écoulement nasal clair :

Différentes classes médicamenteuses peuvent être utilisées dans ce cas-là.

- **Anthistaminique H1** :

Les antihistaminiques H1 appartiennent à deux générations [53] :

- Les antihistaminiques H1 de 1^{ère} génération :

Ce sont des substances anciennes et non spécifiques qui bloqueront également d'autres récepteurs que les H1, comme les récepteurs muscariniques de l'acétylcholine, entraînant des effets anticholinergiques. Ces molécules présentent également des propriétés sédatives. Leur demi-vie est souvent courte, ce qui multiplie les prises au cours de la journée.

Leur utilisation est contre-indiquée en association avec d'autres médicaments à activité anticholinergique et chez les patients atteints de glaucome par fermeture d'angle ou à risque de rétention aiguë d'urine. Les effets indésirables découlent donc des propriétés anticholinergiques (sécheresse buccale, constipation, trouble de l'accommodation, mydriase, rétention urinaire...). L'effet sédatif empêche la conduite automobile après la prise de cette substance [50] [52]. On retrouve :

- **La chlorphénamine ou maléate de chlorphénamine ;**
- **La doxylamine ;**

- **Maléate de phéniramine ;**
 - **Chlorhydrate de diphényhydramine ;**
 - **Triprolidine.**
- Les antihistaminiques H1 de 2^{ème} génération :

Les antihistaminiques de 2^{ème} génération ne passent pas dans le SNC. Ils ne possèdent donc pas d'activité anticholinergique, sinon très faible, et ont des effets sédatifs moins prononcés. Leur durée d'action est plus longue, de ce fait, le nombre de prises quotidiennes est limité. Certains d'entre eux peuvent entraîner une arythmie avec un allongement de l'espace QT et des torsades de pointe, ce risque étant accru en cas de troubles de la kaliémie et/ou de l'association à d'autres médicaments hypokaliémiant ou allongeant l'espace QT. La *cétirizine* est contre-indiquée chez les insuffisants rénaux [53] [52].

- **Cétirizine** : elle peut être utilisée seule ou en association, avec la *pseudoéphédrine* notamment, dans le traitement de la rhinite allergique ;
 - **Loratadine** : elle n'a pas d'effet sur les fonctions cardiovasculaires. Elle est utilisée seule dans le traitement de la rhinite allergique.
- **Corticoïdes locaux** :

Ils sont utilisés dans le traitement symptomatique des rhinites allergiques saisonnières et perannuelles grâce à une action anti-inflammatoire sur les muqueuses nasales. Ces traitements sont contre-indiqués en cas d'infections ORL ou ophtalmiques par herpès virus ou en cas de troubles de l'hémostase, notamment d'épistaxis. On peut voir apparaître une irritation ou une sécheresse de la muqueuse nasale. Ex : *tixocortol, béclométasone*.

B. La fièvre [53] :

1. Définition :

La fièvre est définie comme une élévation de la température corporelle, dépassant 37,5°C le matin et 37,8°C le soir. C'est une composante de la réponse immunitaire primaire : elle est liée à un dérèglement hypothalamique sous l'effet de facteurs pyrogènes constitués par les agents infectieux.

2. Etiologies :

La fièvre n'est pas toujours le signe d'une infection, même si c'est l'étiologie la plus fréquente. Elle peut marquer une inflammation, une réaction à un médicament ou une réaction métabolique.

C. L'état grippal :

L'état grippal est un état fébrile et douloureux, accompagné de maux de tête et de courbatures. Il ne dure en général que quelques jours et est généralement le signe d'une infection virale saisonnière. Le traitement va surtout lutter contre la fièvre et les douleurs engendrées par celle-ci. Les symptômes de cet état sont communs avec de nombreuses autres pathologies infectieuses, aiguës, virales ou non. Il faut donc surveiller l'apparition d'autres symptômes, et surtout la persistance de la fièvre au-delà du 3^{ème} jour [51].

⇒ Traitement [50] :

Le traitement se constitue par la prise d'antipyrétique. En première intention le *paracétamol*, antalgique de palier 1, sera utilisé. Si ce n'est pas suffisant on pourra passer sur un anti-inflammatoire/antipyrétique l'*ibuprofène*.

a) Paracétamol [53] [50] [52] :

Le *paracétamol* est un analgésique de palier 1 et un antipyrétique. Il a des actions centrales et périphériques mais le mécanisme d'action précis de ses propriétés reste à établir. Cependant, on sait qu'il inhibe les cyclo-oxygénases centrales, empêchant la synthèse des prostaglandines, en réduisant ainsi la transmission de l'influx nociceptif [54]. C'est l'antalgique de référence grâce à un rapport bénéfice/risque favorable, notamment chez l'enfant et la femme enceinte ou qui allaite. L'absorption digestive est rapide et complète, et le métabolisme est hépatique. L'élimination est urinaire et la demi-vie de 2 à 3 heures.

Effets indésirables : Ils sont très rares. On retrouve des réactions cutanées allergiques, des érythèmes, des cas d'urticaires. Risque d'hépatotoxicité gravissime en cas de dénutrition, d'atteintes hépatiques préalables, chez l'alcoolique ou en cas

de déficit en glutathion-synthétase. Le risque d'hépatotoxicité est aussi présent pour des doses supérieures à 4g/jour chez l'adulte ou pour des doses supérieures à 120 mg/kg en une prise chez l'adulte ou 150 mg/kg en une prise chez l'enfant.

Contre-indications : Il ne faut pas utiliser de *paracétamol* en cas d'insuffisance hépatocellulaire ou d'antécédent d'allergie. Des précautions d'emploi sont nécessaires avec des traitements par anticoagulants oraux : il y a un risque d'augmentation de l'effet de l'anticoagulant oral, avec modifications de l'INR, et donc augmentation du risque hémorragique en cas de prise de *paracétamol* aux doses maximales pendant au moins 4 jours.

b) Ibuprofène [52] :

Il s'agit d'un AINS, du groupe des acides arylcarboxyliques, dont les effets anti-inflammatoire, antipyrétique et antiagrégant plaquettaire sont liés à l'inhibition des cyclo-oxygénases 1 et 2 (Cox-1 et Cox-2). L'absorption digestive est rapide, le métabolisme hépatique et l'élimination urinaire sous forme de métabolites. Le délai d'action est rapide pour la voie orale : 1 à 2 heures environ.

Effets indésirables : Les principaux effets indésirables sont digestifs (nausées, gastralgies, vomissements, diarrhées, hémorragie digestive occulte et plus rarement ulcère gastroduodéal). On peut retrouver des allergies (prurit, éruptions cutanées...), des effets neuropsychiques (ils sont doses-dépendants : vertiges, céphalées, troubles visuels...), et des effets indésirables divers tels que œdèmes, HTA, élévation des transaminases...

Contre-indications : Cette molécule est contre-indiquée en cas d'allergie, d'ulcère gastroduodéal en évolution, d'insuffisance hépatique ou rénale sévère, de lupus érythémateux disséminé, chez les enfants de moins de 15 ans (sauf dosages adaptés), de grossesse et d'allaitement et dans les cas de varicelle. De plus, en cas d'antécédents d'asthme déclenchés par la prise d'*ibuprofène* ou d'autres AINS, il est déconseillé d'administrer de l'*ibuprofène*.

On l'utilisera avec prudence en cas de déshydratation, d'HTA, d'antécédent d'ulcère ou d'hémorragie digestive et en association avec d'autres AINS, les anticoagulants, le *lithium*...

c) Vitamine C [52] :

Pour l'état grippal, en plus des antipyrétiques, on peut administrer de la *Vitamine C* ou *acide ascorbique*.

Propriétés : Il s'agit d'une vitamine hydrosoluble, apportée principalement par les végétaux (fruits frais, crudités, salades, légumes), et nécessaire à l'homme pour les réactions d'oxydoréduction. Il y a une bonne absorption digestive avec une absence d'accumulation, l'organisme éliminant le surplus.

L'apport conseillé est de 60 à 100 mg/jour chez l'adolescent et l'adulte, la posologie pouvant être augmentée à 120 mg/jour chez le fumeur. Chez la femme enceinte ou qui allaite, la posologie est de 80 à 100 mg/jour, de 40 à 60 mg/jour chez l'enfant, et de 35 à 40 mg/jour chez le nourrisson.

La carence peut entraîner l'apparition de Scorbut qui se traduit par une asthénie, une gingivite, des hémorragies gingivales et cutanées, des œdèmes douloureux des membres inférieurs, une anémie et des douleurs osseuses.

Effets indésirables : A forte dose il y a une possibilité de gastralgie, de diarrhée, d'insomnie, de nervosité. Des effets indésirables urinaires peuvent aussi survenir, notamment une cristallurie avec précipitation de calculs d'urate, de cystine et/ou d'oxalate. Une hémolyse est possible chez les sujets déficients en Glucose-6-Phosphate Déshydrogénase, pour des posologies élevées.

Contre-indications : L'*acide ascorbique* est donc contre-indiqué en cas de lithiases rénales oxalo-calciques pour des doses supérieures à 1g/jour. L'utilisation de *vitamine C* en cas de grossesse ne doit être envisagée que si nécessaire et à éviter en cas d'allaitement, mais aussi en cas de déficit en Glucose-6-Phosphate Déshydrogénase et ne doit pas être administrée en fin de journée.

D. La toux [49] :

1. Définition :

La toux est un acte réflexe qui est déclenché par une irritation des voies respiratoires, c'est un acte de défense pulmonaire. Ce n'est pas une maladie mais un symptôme qui peut être le signe de différentes pathologies diverses et variées. En automne et en hiver, la toux est généralement le signe d'une infection virale ou bactérienne. Mais la toux peut aussi être due au froid (irritation des voies respiratoires, à une sinusite, une bronchite aiguë ou chronique, de l'asthme, une allergie, un reflux gastro-œsophagien... La toux est donc un symptôme retrouvé dans beaucoup de pathologies.

2. Différents types de toux :

Il existe différents types de toux : toux grasse, toux sèche, toux chronique, toux asthmatiforme et toux médicamenteuse. Nous nous intéresserons ici à la toux grasse et sèche, en sachant bien sûr qu'au comptoir, le questionnement de la personne reste primordial pour éliminer les autres types de toux (« Depuis combien de temps tousez-vous ? Avez-vous commencé un nouveau traitement depuis peu ? Avez-vous d'autres signes associés ? »).

	Toux grasse	Toux sèche
Symptômes	Expectorations qui dégagent les voies respiratoires	Pas de mucus, inutile, épuisante
Causes	Bronchites, rhume, tabagisme, pathologies plus lourdes, chroniques...	Souvent virales, rhume, otite, refroidissement, iatrogénie médicamenteuse...
Durée	Aiguë ou chronique	Aiguë
Traitements	<ul style="list-style-type: none">- Expectorant- Fluidifiant (<i>N-acétylcystéine</i>, <i>Carbocistéine</i>)	<ul style="list-style-type: none">- <i>Dextrométorphane</i>- Antihistaminique H1<ul style="list-style-type: none">- <i>Codéine</i>- <i>Codéthyline</i>

3. Traitement :

a) Toux grasse [53] [52] :

- **Les expectorants et fluidifiants** :

- Ambroxol : propriétés mucokinétique et expectorante ; stimule par action sur les cellules sécrétrices la sécrétion bronchique et favorise la production d'un mucus plus mobilisable, il augmente l'activité ciliaire ;
- Carbocistéine : va modifier la composition du mucus en augmentant la production de sialomucines, ce qui rend le mucus plus fluide et favorise donc l'expectoration ;
- Acétylcystéine : mucomodificateur de type mucolytique : rompt les ponts disulfure des glycoprotéines ce qui diminue ainsi la viscosité du mucus et favorise l'expectoration.

Effets indésirables : Il y a une possibilité de troubles digestifs (gastralgies, nausées, diarrhées, vomissements), parfois des céphalées, une somnolence, des vertiges, des réactions allergiques mais rarement. Il y a un risque exceptionnel de liquéfaction excessive des sécrétions bronchiques et d'inondation broncho-alvéolaire chez les sujets incapables d'expectorer.

Contre-indications : Ces molécules sont contre-indiquées en états de bronchoplégie sévère, en cas d'hypersensibilité ou d'intolérance connue à ces produits ou en cas d'ulcère gastroduodéal.

Dans tous les cas, il faudra s'assurer que le patient est capable d'évacuer ses sécrétions et traiter les infections bronchiques.

Il ne faut pas associer ces fluidifiants et expectorants avec des antitussifs (effets antagonistes), ou avec des atropiniques car ils ont un effet opposé en asséchant les sécrétions.

b) Toux sèche :

- **Antihistaminique H1** :

L'Oxoméazine est un antitussif antihistaminique anticholinergique : il agira sur les récepteurs H1 périphériques, situés ici au niveau des bronches et empêchera la

contraction de ces muscles bronchiques. On observera les mêmes contre-indications que pour les antihistaminiques vus plus haut, avec en plus une contre-indication à l'association avec des fluidifiants/expectorants, lors de toux productives et de l'asthmatique et lors d'insuffisance respiratoire.

- **Les antitussifs :**

- Codéine et codéthyline :

La *codéine*, agoniste morphinique pur, et la *codéthyline* sont des alcaloïdes de l'opium. Ils exercent sur les centres respiratoires une action dépressive et sont des antitussifs d'action centrale.

- Le dextrométorphane :

C'est un antitussif, antagoniste, entre autre, des récepteurs NMDA, sans effet dépresseur respiratoire aux doses thérapeutiques et sans effet analgésique. Son action anti-NMDA joue sur la dépendance et peut être à l'origine d'usage détourné.

La résorption digestive est rapide et presque complète, le métabolisme est hépatique et l'élimination urinaire. Il y a un passage transplacentaire et dans le lait maternel.

Effets indésirables : On peut voir apparaître une constipation, une somnolence, des sensations vertigineuses, des nausées et plus rarement des réactions cutanées allergiques, des bronchospasmes et des vomissements.

Contre-indications : Les contre-indications de ces antitussifs opiacés sont les enfants de moins de 30 mois pour les formes pédiatriques et les enfants de moins de 15 ans pour les formes adultes, une insuffisance respiratoire quel que soit son degré, une toux productive, une toux de l'asthmatique, une hypersensibilité connue. Une utilisation prolongée à forte dose est déconseillée.

Il ne faut pas l'associer aux agonistes-antagonistes morphiniques et aux IMAO non sélectifs ou sélectifs de type A. Enfin, l'alcool est à éviter.

Les conducteurs et utilisateurs de machines doivent être mis en garde du risque de somnolence.

E. Les maux de gorge :

N'ayant pas inclus les collutoires et pastilles pour la gorge dans mon enquête je ne développerai pas cette partie, mais j'indiquerai juste que nous pouvons utiliser des anesthésiques locaux (Ex : *chlorhydrate de lidocaïne*) ou des antiseptiques (Ex : *chlorhexidine, hexamidine...*).

F. Arsenal thérapeutique présent sur le marché :

Même en excluant de mon étude les collutoires, pastilles pour la gorge et sprays nasaux, mais aussi les traitements homéopathiques ou phytothérapeutiques, le nombre de médicaments disponibles reste encore conséquent. Pour preuve, ces tableaux regroupant en majorité les médicaments inclus dans mon enquête, avec leur composition. Ces tableaux ne sont cependant pas exhaustifs : ce marché est très dynamique, avec l'apparition constante de nouveautés ou la disparition de certains produits.

En rouge, les médicaments présents en accès direct.

1. Le rhume :

RHUME	Humex Rhume (gélules) 344 746.3	Dolirhume (comprimés) 341 255.9	Dolirhume pro (comprimés) 369 860.4	Actifed Rhume jour et nuit (comprimés) 357 532.7	Actifed Rhume (comprimés) 355 629.3	Drill Rhume (comprimés) 224 394.2
Pseudoéphédrine et dérivés	60 mg	30 mg	30 mg	60 mg	60 mg	
Paracétamol	500 mg	500 mg	500 mg	500 mg	500 mg	500 mg
Maléate de Chlorphénamine	4 mg					4 mg
Doxylamine			7.5 mg			
Chlorhydrate de diphénhydramine				25 mg		
Tripolidine					25 mg	

RHUME	Nurofen Rhume (comprimés) 343 625.8	Rhinadvil Rhume (comprimés) 334 084.8
Pseudoéphédrine	30 mg	30 mg
Ibuprofène	200 mg	200 mg

2. Etats grippaux :

Etats Grippaux	HumexLib (gélules) 333 598.8	Actifed Etats Grippaux (sachets-dose) 356 529.2	Fervex sans sucre (sachets) 333 595.9
Maléate de phéniramine			25 mg
Maléate de chlorphénamine	4 mg	4 mg	
Paracétamol	500 mg	500 mg	500 mg
Acide ascorbique		100 mg	200 mg

3. Toux sèche :

Toux sèche	Humex sirop toux sèche adultes (200 ml : 356 305.7)	Humex sirop toux sèche enfants (125 ml : 356 740.5)	Drill toux sèche adulte sans sucre (sirop) 343 343.2	Drill toux sèche enfants sans sucre (sirop) 343 344.9
Bromhydrate de dextrométophane	0.133 g / 100 ml	0.100 g / 100 ml	0.300 g / 100 ml	0.100 g / 100 ml

Toux sèche	Humex toux sèche (150 ml sans sucre : 492 152.4 ; 150 ml 492 465.2)	Toplexil sirop (150 ml : 359 578.4 ; sans sucre 150 ml : 373 076.2)
Oxomémazine	0.033 g / 100 ml	0.033 g / 100 ml

4. Toux grasse :

Toux Grasse	Humex adultes expectorant sirop (250 ml : 353 820.8) ; sans sucre (250 ml : 393 932.1)	Humex expectorant (comprimés à sucer) 353 818.3	Bronchokod adultes sirop (250 ml : 415 203.7) ; sans sucre (250 ml : 415 204.3)	Bronchokod enfants sirop (125 ml : 324 186.2) ; sans sucre (125 ml : 327 152.1)	Drill expectorant (sirop) 343 032.7, sans sucre 342 542.1
Carbocistéine	5 g / 100 ml		5 g / 100 ml	2 g / 100 ml	5 g / 100 ml
Acétylcystéine		100 mg			

Pour l'acétylcystéine, il existe de nombreux génériques présents sur le marché, à 200 mg, sous forme de sachets, avec notamment *Exomuc*® (363851.3).

⇒ La grande partie de ces médicaments appartient à ce que l'on appelle : **des gammes ombrelles**.

III- Stratégie des laboratoires pour se faire connaître :

Construire une marque en automédication nécessite de se faire connaître auprès du public mais aussi des pharmaciens. Ce qui demande de forts investissements en termes de campagne média grand public et de formations auprès des pharmaciens. Les laboratoires utilisent donc différentes stratégies pour impacter le marché.

A. Le merchandising :

Pour pouvoir s'implanter dans le maximum de pharmacies et avoir le maximum de visibilité auprès du public, les laboratoires font miroiter aux pharmaciens des remises, plus intéressantes les unes que les autres, en échange d'une certaine visibilité de leur gamme. En annexe 8 voici le type de contrat présenté aux pharmaciens. Peut-on aller jusqu'à parler de notion de manipulation économique ?

Ces types de contrats amènent les pharmaciens à avoir des rayons très organisés. Voici des exemples de merchandising dans les différentes pharmacies que j'ai démarché pour mon questionnaire, où l'on voit très clairement l'impact visuel de ces gammes ombrelles.



De plus, les visites des délégués pharmaceutiques ou médicaux des laboratoires et la relation qu'ils vont avoir avec, respectivement, le pharmacien et le médecin, vont jouer un rôle sur notre capacité à le conseiller, voire à le prescrire...

B. Cas des PMF déremboursés :

Les médicaments à PMF qui sont déremboursés, demandent, pour les laboratoires, moins de moyens pour se faire connaître. Ils profitent d'une notoriété publique, due notamment aux prescriptions antérieures et à la confiance des médecins, mais aussi due à la confiance qu'accordent les patients à ces produits, du fait des années de recul que l'on a sur eux. Exemple :

- Le Zyrtec® : le laboratoire UCB a sorti, il y a quelques années, une évolution chimique du Zyrtec®, le Xyzall®, médicament remboursé à 30% et vendu moins cher que le Zyrtec®. Mais les médecins continuaient de prescrire le Zyrtec®, par habitude certainement et bonne connaissance du médicament. Le laboratoire a donc mis à disposition le Zyrtecset®, contenant 7 comprimés, pouvant être délivré sans ordonnance et disponible en accès direct [55].
- Dernier exemple en date, le Toplexil®, déremboursé depuis le 1^{er} Janvier 2014, à la demande du laboratoire lui-même. Les génériques restent cependant remboursés. Ce médicament est aujourd'hui encore demandé fréquemment, de façon spontanée au comptoir ou encore prescrit.
- Autre exemple, AdvilMed®. Nouveau nom des spécialités remboursables d'Advil®. Pourquoi ce changement de nom ? Affaire à suivre...

C. Développement des gammes ombrelles par manque d'innovations ? :

Plutôt que d'avoir recours à des investissements onéreux (campagnes publicitaires grand public, formation des pharmaciens, des médecins...) les laboratoires pharmaceutiques vont plutôt chercher à capitaliser sur la notoriété existante de leur marque et donc développer ce que l'on appelle des « gammes ombrelles », pour éviter toutes prises de risques.

Une question se pose cependant : est-ce le manque d'innovation qui pousse les laboratoires pharmaceutiques à réaliser une sorte de « cuisine marketing » en utilisant des principes actifs bien connus et en les associant, ou bien ces gammes

ombrelles sont-elles une source de revenus pour les laboratoires afin de financer la recherche ? Mais qu'appelle-t-on alors « gammes ombrelles » ??

IV- Dans l'arsenal thérapeutique du pharmacien : les « gammes ombrelles » : solution miracle ou réel danger ? :

Nous avons vu lors de la partie précédente, que le marché de l'automédication et de l'OTC est en constante évolution (cf. graphique de l'utilisation du libre accès p.24). Dans ce nouveau paysage, les laboratoires pharmaceutiques doivent s'organiser afin de proposer aux consommateurs, mais aussi aux pharmaciens, leurs marques, collant au plus près des besoins de ses deux acteurs du marché. Une stratégie voit alors le jour : la « gamme ombrelle ».

Nous survolerons dans un premier temps quelques notions de marketing général, puis nous verrons l'application qui en est faite au niveau des firmes pharmaceutiques. Et enfin nous nous pencherons sur les risques et les controverses liées à ces « gammes ombrelles ».

A. Histoire de marketing :

On utilise le terme de « marque » car l'objectif de l'entreprise est de « marquer » les esprits. Elle veut mieux correspondre aux attentes d'une certaine « clientèle » et veut marquer le secteur de son empreinte, imprimer sa marque au produit [56].

1. La stratégie marque-produit [57] :

Le produit est tout ce qui peut être proposé sur le marché et qui est apte à satisfaire un besoin ou un désir. Cette stratégie consiste alors à créer autant de marques qu'il existe de produits. Cette démarche est coûteuse car chaque nouvelle marque nécessitera une communication individuelle pour la faire connaître.

L'avantage d'une telle marque est qu'elle est totalement indépendante. Elle peut associer son nom à un marketing qui lui est propre et occuper un espace stratégique du marché visé. Ainsi, en cas de problèmes sur une marque, l'entreprise

ne risque pas une faillite générale car ses autres produits ne seront pas totalement impliqués.

De plus, du fait que le marketing est indépendant de l'entreprise cela peut permettre de lancer sur le marché un nouveau produit très innovant, qui n'est donc pas sûr de fonctionner, mais qui n'impliquera pas la perte de l'entreprise en cas d'échec.

Il existe cependant des limites :

- La marque-produit ne profite pas de la notoriété d'une marque mère, elle doit donc se faire connaître et apprécier seule du public, ce qui nécessite de lourds investissements en communication.
- L'évolution constante des tendances et du besoin des consommateurs est aussi une limite : une entreprise possédant un portefeuille de trois marques-produits doit les faire évoluer indépendamment, ce qui demande donc là aussi trois fois plus d'efforts marketing.

EX : - l'entreprise Soparind Bongrain qui est le leader mondial des spécialités fromagères en France (avec les marques Caprice des Dieux®, Chavroux®, Apérivrais®) mais qui possède aussi la marque Coraya® ou Bordeaux Chesnel® [58].

- Dans le domaine pharmaceutique, le laboratoire Sanofi, qui amène sur le marché des produits très distincts : des médicaments (*Dolirhume*®, *Dépakote*®...), des dispositifs médicaux (notamment les bandelettes glycémiques *BGSTAR*®) ou encore des compléments alimentaires (avec la gamme *Oenobiol*®) [59].

2. La stratégie marque-gamme [57] :

Ici, la marque-gamme consiste à proposer plusieurs produits avec le même positionnement et les mêmes promesses marketing sous une marque unique. Avant de lancer un produit dans une telle gamme il faut s'assurer que celui-ci est en adéquation avec le concept de la marque-gamme. A la différence de la marque-produit, si un produit est mal positionné dans une gamme, il peut entraîner dans sa chute tous les autres produits.

Agrandir une gamme sauvagement avec des produits qui n'ont aucun intérêt risque de faire de l'ombre à ceux qui contribuent à son succès. C'est le phénomène **marketing de dilution**. Généralement, des similitudes apparaissent entre les produits d'une marque-gamme : mêmes sonorités, même packaging, mêmes couleurs... avec un petit élément différenciateur.

Lancer une gamme plutôt qu'un nouveau produit limite grandement le pouvoir d'innovation d'une entreprise. La marque-gamme peut donc être une barrière au développement de produits innovants, l'entreprise préférant se réfugier derrière un lancement régulier de produits quasi-conformes...

EX : - Les marques-gamme Activia®, Danette®, Pringles®....

- En officine, la marque-gamme Uрго®...

3. La stratégie ombrelle [57] :

Une marque est dite ombrelle lorsque plusieurs produits appartenant à des marchés différents sont commercialisés sous son nom, le but étant de faire profiter de la notoriété et de l'image de la marque ombrelle à d'autres produits. Le lancement de nouveaux produits est alors simplifié, bien que chaque produit possède sa propre stratégie marketing et communique à sa façon.

La marque ombrelle s'expose à des risques de dilution avec une perte de son sens initial au regard des consommateurs à force de couvrir des produits trop différents.

La marque ombrelle peut être utilisée à l'échelle d'un groupe (Ex : Samsung : téléphones portables, télévision, audio..) ou au niveau d'une gamme (Ex : Evian : bouteille d'eau minéralisée, brumisateuse, crème hydratante, lingette démaquillante, autobronzant...). Au niveau pharmaceutique, on peut retrouver les gammes ombrelles *Humex®*, *Actifed®*...

B. Créer une marque en automédication :

En pharmacie, le rôle de la marque pourrait paraître inutile. En effet, en officine, ce qui nous intéresse est l'intérêt du patient et donc l'efficacité du principe actif utilisé. Et pourtant..... Même les médecins seraient influencés par les marques,

préférant prescrire des médicaments de notoriété publique car cela rassurerait tout d'abord le médecin dans son acte de prescription, mais aussi le patient. De plus, le patient peut, lui aussi, influencer le médecin dans sa prescription [60].

1. Gamme ombrelle en automédication [61] :

Les médicaments d'automédication semblent être des produits parfaitement adaptés au développement de la stratégie gamme ombrelle ; à savoir, différents produits appartenant à des marchés différents.

En plus de ces indications différentes, les différentes formes de prises, les posologies variées, le besoin du consommateur en constante évolution, sont autant d'arguments permettant aux laboratoires pharmaceutiques de décliner, à partir d'un seul produit de notoriété publique, un nombre important de solutions qui lui permettront peu à peu d'étendre son marché et d'en conquérir de nouveaux. De ce fait, plutôt que d'avoir recours à des investissements onéreux, les laboratoires pharmaceutiques vont plutôt chercher à capitaliser sur la notoriété existante de leur marque et commercialiser de nouveaux produits sous ce nom de marque-mère

Cependant, si la gamme ombrelle permet d'éviter les coûts liés au développement d'une nouvelle gamme, les différents marchés sur lesquels elle se porte caution risquent à terme de diluer son image et d'égarer les patients.

2. Stratégie de mise en place de cette gamme ombrelle [61] :

Comment arrive-t-on à des gammes aussi étalées ? A la présence d'autant de produits pour des marchés qui sont, à quelque chose près, assez similaires ?

Le succès du premier produit commercialisé va donner à la gamme son essence et sa signification première. L'extension des nouveaux produits doit alors renforcer ces valeurs initiales qui définissent le « core business » de la gamme, son fil conducteur. Donc la gamme ombrelle doit rassembler, peu à peu, sous son nom, différents produits qui posséderont chacun une ou plusieurs valeurs essentielles de cette gamme et qui devront rester dans le sillage du « core business » établi préalablement par l'entreprise : ces produits sont représentatifs de la gamme et il faut donc faire attention au « marketing de dilution ».

Prenons un exemple pour illustrer tout ça : la gamme « Doli ». Le premier produit est le *Doliprane*®, associé pour le consommateur au traitement de la fièvre et des maux de tête. Pour lancer les produits *Dolirhume*®, *Dolirhume pro*®, *Dolliallergie*®... le laboratoire doit donc garder comme fil conducteur le « traitement de la douleur » pour avoir, tout d'abord, une légitimité envers le consommateur, et ensuite pour éviter le phénomène marketing de dilution énoncé plus haut.

Ainsi, ce sont les opportunités du marché qui doivent être au service du développement de la gamme ombrelle et non l'inverse. Il faut avoir, comme nous l'avons dit précédemment, une certaine légitimité vis-à-vis du consommateur, légitimité essentielle à la réussite du projet, sans quoi le but de la gamme deviendrait totalement incompréhensible pour le consommateur. De plus, les nouveaux produits doivent avoir tout de même un quelconque intérêt sur le marché en apportant de nouvelles caractéristiques complétant le « core business » de base.

Un autre paramètre est indispensable pour le laboratoire pharmaceutique : connaître la représentation que les consommateurs se font de la gamme en question. Les études quantitatives et qualitatives vont permettre de répondre à cette question, et de vérifier si des opportunités de développement existent et si elles sont en adéquation avec le positionnement actuel de la gamme.

3. Extension de la gamme ombrelle [61] :

Pour connaître la possibilité d'extension de la gamme ombrelle, le laboratoire doit passer par différentes étapes : il doit se définir aujourd'hui et déterminer demain.

a) Analyse du marché actuel :

Le laboratoire doit en effet analyser le marché et son environnement concurrentiel. Pour étudier le nombre de concurrents potentiels, on les classe dans différentes parties. On retrouve donc :

- Le concurrent direct : il propose un produit similaire, pour la même pathologie à traiter, et traitant tous les symptômes ;
- Le concurrent « adjacent » : celui-ci propose un produit alternatif, qui souvent ne traite qu'un seul symptôme de la pathologie de base ;

- Le concurrent indirect : celui-ci propose une solution pour traiter tous les symptômes de la pathologie mais il n'entre pas dans les mêmes règles du marché, en étant par exemple un médicament à PMO.

b) Analyse de la place de la gamme sur son marché, son revenu et sa notoriété :

Maintenant que l'on connaît les concurrents directs, il faut établir la place qu'occupe notre gamme sur le marché vis-à-vis des consommateurs en évaluant sa notoriété, ses forces et ses faiblesses. On établit alors un tableau appelé Scorecard qui permet de définir le potentiel de la gamme à s'étendre sur un segment donné.

c) Redéfinir l'essence de la gamme et à quoi le consommateur l'associe :

Si la gamme ou le marché initial n'est pas perçu comme compatible avec un nouveau segment aux yeux du consommateur, l'entreprise ne pourra alors pas investir ce nouveau segment. C'est à ça que servent les études quantitatives et qualitatives citées plus haut.

Par exemple, les gens ne comprendraient pas qu'une gamme comme *Drill®* se lance sur le marché des troubles intestinaux.

d) Pour Demain, identifier les nouveaux produits et segments à conquérir :

Des études sur les usages et comportements des consommateurs vont aider l'entreprise à mieux définir les nouveaux besoins à satisfaire. Ces besoins permettront ainsi de développer de nouveaux produits et donc d'étendre la gamme ombrelle.

e) Comprendre les attentes de la nouvelle catégorie ou du nouveau segment :

Lorsque l'entreprise entrevoit une possibilité de se développer sur un segment, nouveau ou non, il est nécessaire pour elle de comprendre les attentes des

consommateurs : quel produit développer par rapport aux produits déjà existants, le but étant de gagner un maximum de parts de marché en amenant un produit à forte valeur ajoutée.

f) Déterminer la plus-value du produit et la différenciation pour le consommateur :

L'entreprise utilise alors la règle des 3D :

- « Desirable to consumer » : le produit doit être pertinent et crédible pour le consommateur ;
- « Differentiated from competition » : le produit doit être différent de ce que propose déjà la concurrence et le marché actuel, en apportant un service supérieur au consommateur ;
- « Deliverable by company » : le produit doit être facile à produire, profitable et difficile à copier.

4. Exemples de gammes ombrelles :

Voici les gammes ombrelles que j'ai étudiées grâce notamment à leur notoriété publique du fait de la présence de campagne média grand public, à leur mise en avant dans beaucoup de pharmacies... En rouge, les médicaments en accès libre.

a) Laboratoire Urqo et la gamme Humex® [62] :

	Humex mal de gorge pastilles (miel citron 24 : 381 201.7 ; orange 24 : 339 291.1, Sans sucre fruits rouges 24 : 363 526.5, menthe 24 : 363 530.2)	Humex mal de gorge (collutoire) 385 355.9	Humex gorge irritée (gomme orale) 351 151.1
Mal de gorge peu intense et sans fièvre, aphte et petites plaies de la bouche	X	X	
Irritation de la gorge			X

	Humex Rhume (gélules) 344 746.3	Humex 0,04% (flacon pulvérisateur 341 588.8 ; flacon verre avec pompe doseuse 348 257.7)	Humex inhaler (305 098.4)	Humex Lib (gélules) 333 598.8
Rhume de l'adulte	X			X
Infections de la muqueuse nasale		X		
États congestifs des voies aériennes supérieures			X	

	Humex toux sèche adulte dextrométoprane (sirop) 200 ml : 356 305.7 ; enfants 125 ml : 356 740.5	Humex toux sèche Oxoméazine (sirop) 150 ml : 492 465.2 ; sans sucre 150 ml : 492 152.4	Humex adultes expectorant (sirop) 250 ml : 353 820.8 ; sans sucre 250 ml : 393 932.1	Humex expectorant (comprimés à sucer) 353 818.3	Humex expectorant carbocistéine (sachets) 15 : 399 912.2
Toux sèche	X	X			
Toux grasse			X	X	X

	Humex allergie Loratadine (comprimés) 498 943.3	Humex allergie Cétirizine (comprimés) 376 883.6	Humex rhume des foins (spray nasal) 343 213.1	Humex conjonctivite allergique (collyre en récipient unidose) 10 récipients : 356 733.9
Contre le rhume des foins	X	X	X	
Contre la conjonctivite allergique				X

b) Laboratoire Bristol-Myers Squibb (BMS UPSA) et la gamme *Fervex®* [63] :

	Fervex sachets (framboise : 498 983.5 ; adultes : 327 059.1 ; sans sucre : 333 595.9)	Fervex enfant (sachets) 335 157.9
Etat grippal	X	X

c) Laboratoire Sanofi Aventis et la gamme *Dolirhume®* et *Bronchokod®* [59] :

	Dolirhume aux huiles essentielles (solution pour inhalation par fumigation) 300 972.8	Dolirhume (comprimés) 341 255.9	Dolirhume thiophenecarboxylate 2% (spray nasal) 309 831.8	DolirhumePro (comprimés) 369 860.4
Etats congestifs des voies aériennes supérieures	X			
Nez bouché, maux de tête fièvre		X		
Infections de la muqueuse rhinopharyngée			X	
Nez bouché, écoulement nasal clair, maux de tête/ fièvre				X

	Doliallergie (comprimés) 498 190.5	Doli mal de gorge (collutoire) 361 726.7
Rhinite allergique	X	
Mal de gorge peu intense sans fièvre, aphtes et petites plaies de la bouche		X

Dans la gamme « Doli », nous retrouvons des produits appartenant aux différents marchés du rhume : nez bouché (*Dolirhume*®), nez bouché mais avec écoulement nasal (*DolirhumePro*®). Nous sommes en droit de nous demander si au comptoir, en l'absence de conseils et de questions posées au patient, ceux-ci seront en mesure de faire la différence entre l'utilisation du *Dolirhume*®, vu à la télévision, et du *DolirhumePro*® ... Ces noms sont très proches et leurs compositions aussi.

De plus, les gens feront ils attention à la présence de *paracétamol* dans ces produits ? Le préfixe « Doli » les alertera-t-il suffisamment et feront ils le rapprochement avec le *Doliprane*® ?...

	Bronchokod adultes sirop (250 ml : 415 203.7) ; sans sucre (250 ml : 415 204.3)	Bronchokod enfants sirop (125 ml : 324 186.2) ; sans sucre (125 ml : 327 152.1)
Toux grasse	X	X

d) Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté et la gamme *Actifed*® [64] [65] :

	Actifed Rhume Jour et Nuit (comprimés) 357 532.7	Actifed Rhume (comprimés) 355 629.3	Actifed Etats grippaux (sachet-dose) 356 529.2	Actifed Allergie (comprimés) 380 213.1	Actifed LP Rhinite allergique (comprimés)
Nez bouché/ écoulement nasal clair, maux de tête/ fièvre	X	X			
Écoulement nasal clair, maux de tête/ fièvre, éternuement			X		
Rhume des foins, allergie à la poussière, allergie aux poils d'animaux, conjonctivite allergique				X	
Nez bouché, démangeaisons nasales et oculaires, éternuements successifs, écoulement nasal clair					X

Prenez *Actifed Rhume Jour et Nuit®* et *Actifed Rhume®*. Ces deux spécialités présentent le même schéma d'action : *paracétamol* + antihistaminique de 1^{ère} génération (*chlorhydrate de diphénhydramine* ou *triprolidine*) + vasoconstricteur. Quel est alors l'intérêt de commercialiser ces deux spécialités possédant les mêmes indications et de galénique similaire ? Les gens voient-ils une différence entre ces deux produits ?

e) Laboratoire Pierre Fabre Santé et la gamme *Drill®* [66] :

	Drill rhume (comprimés) 224 394.2	Drill expectorant (sirop) 343 032.7 ; sans sucre 342 542.1	Drill toux sèche sans sucre (sirop) adulte : 343 343.2 ; enfant : 343 344.9	Drill allergie (comprimés à sucer) 381 535.2
Symptômes nasaux et oculaires des rhinites allergiques saisonnières et perannuelles				x
Troubles de la sécrétion bronchique		x		
Toux sèche et toux d'irritation			x	
Rhume, rhinite, rhinopharyngites et états grippaux	x			

Ici, le produit « **rhume** » ne présente pas de vasoconstricteur, utilisé pour le nez bouché, à la différence de tous les autres laboratoires qui présentent un vasoconstricteur dans leurs spécialités affublées de ce préfixe **Rhume**...

	Drill maux de gorge (collutoire) 357 966.7	Drill pastilles (citron menthe : 335 882.5, miel rosat : 335 006.0) et sans sucre (333 781.7, anis menthe : 385 031.9, pamplemousse : 385 033.1, sureau litchi : 374 580.6)	Drill enrouement sans sucre (pastilles à sucer) 375 610.6
Affections limitées de la muqueuse buccale et de l'oropharynx	x	x	
Antalgique dans les affections de la cavité buccale et/ou du pharynx			x

f) Laboratoire Reckitt Benckiser et la gamme *Nurofen*[®] [64] et laboratoire Pfizer Santé Familiale et le *Rhinadvil*[®] :

	Nurofen Rhume (comprimés) 343 625.8	Rhinadvil (comprimés) 334 084.8	Rhinadvil Maux de gorge (collutoire) 353 496.6
Rhume de l'adulte	X	X	
Traitement antalgique et antibactérien des affections de la muqueuse buccale et de l'oropharynx			X

Enfin, ici on peut se demander si les patients utilisant la spécialité *NurofenRhume*[®] sauront qu'elle contient un anti-inflammatoire, et qu'ils ne devront pas l'associer avec un *Nurofen*[®] classique, ou un *Advil*[®] ou même un *Ibuprofène*...

La composition et la galénique sont totalement identiques pour le *Nurofen Rhume*[®] et pour le *Rhinadvil*[®]. Ce sont donc des concurrents directs.

V- Les gammes ombrelles « surveillées de près » ??

La gamme ombrelle permet donc de réunir plusieurs produits dont la composition peut être soit semblable soit très différente, mais toujours avec un « fil rouge », le « core business ». Cependant, un risque important de confusion peut apparaître, notamment à cause d'un packaging similaire, de compositions proches ou pour des personnes peu informées qui ne verraient pas grande différence entre chaque produit de la gamme. De plus, il existe un risque lié à la prise de ces produits avec un traitement chronique chez certains consommateurs.

Les acteurs du terrain et les autorités de santé ont donc un rôle important à jouer pour promouvoir une bonne utilisation des médicaments et ont donc choisi de rehausser leurs exigences, notamment en terme de publicité Grand Public.

A. Les dénonciations de la revue Prescrire :

Depuis 2004 déjà, la revue Prescrire dénonce le développement de ces « gammes de médicaments orientés vers l'automédication ou le conseil officinal, sous un nom de marque commun, ou comportant un suffixe commun » [67]. Les firmes pharmaceutiques rassembleraient donc des spécialités de compositions différentes, pour des utilisations bien distinctes, le nom de marque n'évoquant pas du tout la composition et étant choisi pour marquer l'utilisateur. Pour cette revue, ces gammes « ombrelles » favoriseraient ainsi le risque de stockage dans les pharmacies familiales de médicaments aux noms différents pouvant contenir la même substance, et, au contraire, de médicaments aux noms semblables contenant des substances différentes [67]. Bref, la pagaille pour les consommateurs et des risques potentiels d'usages dangereux !!

Le seul avantage des gammes ombrelles serait alors commercial. Les noms sont choisis par les firmes pour être mémorisés facilement par le consommateur, sans mention de la DCI, ce qui rabaisse le produit de santé au simple produit de consommation classique [68].

Sur quoi s'appuie alors cette revue pour promouvoir ses dénonciations ?

1. Le choix du nom commercial : source d'erreurs ? :

En 2007, Prescrire dénonçait les autorités de Santé et leur manque d'action, en indiquant que « les agences du médicament ne favorisent pas le bon usage des médicaments en acceptant ces gammes ombrelles, sources d'erreur ». La revue expliquait ainsi dans cet article le cas d'une femme de 64 ans, au Canada, qui avait acheté en pharmacie du *Benadryl Total*® (contenant de la *pseudoéphédrine*, du *paracétamol* et de la *diphénhydramine*) alors que le médecin lui avait recommandé le *Benadryl Allergies*® (qui ne contenait que la *diphénhydramine*). Après seulement 2 jours d'utilisation, la patiente a été victime d'un AVC qui a affecté sa vision et son élocution. La gamme *Benadryl*® n'est pas commercialisée en France, mais on retrouve sur le marché français des gammes équivalentes avec par exemple les gammes *Humex*® ou *Actifed*® [69].

En 2007, le projet de révision des recommandations de l'EMA en matière de noms commerciaux des médicaments est l'occasion de revoir les étapes à franchir lors de ce choix de nom commercial. En Europe, les noms commerciaux de médicaments sont contrôlés par l'EMA. Avant la commercialisation du médicament, la CHMP (Commission Européenne d'Autorisation de Mise sur le Marché) fait vérifier les noms commerciaux proposés par les firmes pharmaceutiques à un groupe de travail spécialisé : le NRG. La revue Prescrire explique alors que « la prolifération de médicaments portant des noms différents, alors qu'ils contiennent la même substance est un facteur important d'erreurs commises aussi bien par des soignants que par des patients » [70].

La revue rappelle aussi dans cet article que « le système de pharmacovigilance et les rapports périodiques relatifs aux effets indésirables (Periodic Safety Update Report : PSUR) sont les sources conventionnelles d'information des agences du médicament sur les erreurs médicamenteuses dues à des confusions entre noms ». Mais ces erreurs peuvent aussi se produire sans donner lieu à une déclaration de pharmacovigilance. En pratique, ce serait des programmes indépendants de signalement volontaire et de recueil d'erreurs médicamenteuses qui disposent des informations les plus complètes sur ces risques. Ils informeraient les soignants et les patients en diffusant des bulletins d'alerte ou des listes de paires de noms susceptibles d'être confondus. Un rapport du Conseil de l'Europe sur la prévention des erreurs médicamenteuses recommande aux agences du médicament de profiter de l'expérience de ces programmes

Mais revenons aux gammes ombrelles ! Prescrire explique que ce projet de l'EMA introduit des règles spécifiques pour les médicaments promus directement auprès du grand public, en favorisant particulièrement le développement de ces gammes ombrelles, notamment pour satisfaire les demandes de l'Association Européenne des Producteurs de Spécialités Pharmaceutiques Grand Public (rappelez-vous...l'AEGSP, fondée en 1964, association qui contribue à l'amélioration de l'automédication responsable et qui a pour but de promouvoir les points de vue et les intérêts des fabricants, et dont fait partie l'AFIPA) [71]. Ces règles permettent de déroger aux contraintes des suffixes et des abréviations ou à la désignation

d'association à doses fixes. Ces contraintes sont pourtant déjà réduites : les noms commerciaux d'association de médicaments à doses fixes doivent être suffisamment différents des noms commerciaux d'origine, alors qu'ils devaient, jusqu'à présent, être complètement différents.

De plus, ces règles vont autoriser l'ajout de termes complémentaires dans le nom commercial, admis en tant qu' « instructions d'emploi », comme par exemple le suffixe « *RHUME* » : Prescrire déplore le fait que la banalisation de l'usage de ce suffixe entraîne un risque de confusion entre des spécialités contenant des substances différentes, car jusqu'à présent, ce suffixe pouvait figurer sur le conditionnement sans qu'il soit prévu de les incorporer dans un nom commercial¹⁸.

⇒ C'est en cela, que Prescrire pense que l'EMA encourage officiellement les gammes dites ombrelles. La revue propose alors de renoncer à ce type de gammes en retirant les dérogations aux règles d'admission des noms de médicaments de l'EMA, en raison des erreurs médicamenteuses qu'elles pourraient entraîner, et en évaluant de façon approfondie les dangers inhérents à ce type de gammes, en vue de mieux apprécier les mesures de restriction, voire d'interdiction, qu'exige la protection des consommateurs [70]. Cependant ils n'auront pas été écoutés...

En effet, en 2010, concernant la marque *Clarix®*, il y a eu des changements de nom qui reposent, toujours selon Prescrire, sur une stratégie commerciale de l'entreprise COOPER, dont les subtilités échappent aux patients, et parfois même aux pharmaciens, avouons-le....Prescrire dénonce alors le fait que les DCI ne sont pas du tout mises en valeur sur les conditionnements, bien que tout de même présentes. Donc pour soulager une toux sans gravité, Prescrire préconise plutôt le recours à des boissons et confiseries, l'humidification de l'air, l'éviction de facteurs irritants et ne recommande pas la prise de ce type de médicaments.

¹⁸ Article 54 de la Directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain (Annexe 9).

2. Les conditionnements :

Prescrire a dénoncé dans un de ces articles de 2010, les conditionnements des médicaments qui pouvaient être parfois sources d'erreurs. En matière de gammes ombrelles, elle a dénoncé la gamme *Codotussyl®*, expliquant que la trame fuchsia était trop prononcée, que les éléments graphiques répétitifs étaient inutiles aux soins, tel que le visage d'un enfant ou d'un adulte, qui ressemblerait d'ailleurs plutôt à un adolescent selon la revue. De plus, le nom commercial serait beaucoup trop voyant pour des compositions bien différentes selon les spécialités. Il faudrait rajouter à cela que les boîtes et les flacons de sirop à base de *pholcodine* arboreraient une cuillère bicéphale, c'est-à-dire comportant à une de ses extrémités un cuilleron pouvant contenir 5 ml de sirop et à l'autre extrémité un cuilleron pouvant contenir 2.5 ml de sirop. Or, pour les enfants entre 20 et 35 kg, la dose de prise est de 2.5 ml : la revue a donc peur que les parents ne lisent pas la notice et administrent la même dose que sur l'emballage, donc 5 ml, pour des enfants de moins de 35 kg.

Les notices des sirops antitussifs utilisés en automédication (notamment les gammes *Clarix®* et *Codotussyl®*) n'expliquent pas l'évolution naturelle d'une toux banale et bénigne ou ne détaille pas les options non médicamenteuses. Prescrire juge alors le rôle de ce type d'antitussifs dans ces toux comme minime voire nul

Concernant la spécialité *DolipraneLib®*, sur la plaquette, les mentions d'identification recouvrent systématiquement deux alvéoles, alors que chaque alvéole contient un comprimé à 500 mg, dose pouvant suffire à chaque prise. De plus, au dos de la boîte, aucune mention ne met en garde contre les risques hépatiques graves liés à la prise répétée de paracétamol.

Toujours dans la gamme « Doli », le flacon de *Dolirhume aux huiles essentielles®*, qui est riche en dérivés terpéniques comporte un bouchon en aluminium simple à dévisser. Ce qui pose un problème si un enfant ingurgite massivement ce sirop, ce qui l'exposerait à des effets indésirables neurologiques tels que convulsions, hallucinations ou encore somnolence.

Enfin, les notices de certains AINS en accès libre seraient incomplètes ou ambiguës au regard des risques potentiels de la prise de ces médicaments durant

une grossesse. Par exemple, la notice de comprimés *Nurofenfem*® n'en interdit pas clairement la prise au premier trimestre de la grossesse, bien que des données soient en faveur d'un risque accru de fausse couche¹⁹. Autre exemple aussi, les emplâtres à base de *Diclofenac*, *VoltarenPlast*® : « pendant les six premiers mois de grossesse, *VoltarenPlast*® (...) ne peut être utilisé que sur les conseils de votre médecin », qui est une mention dangereuse car au second trimestre de la grossesse les AINS exposent le fœtus à des problèmes rénaux et cardiovasculaires graves.

Pourquoi les notices, d'AINS par exemple, n'interdisent-elles tout simplement pas l'automédication durant la grossesse comme le font d'ailleurs certaines publicités destinées au grand public ? Et plus largement, en situation d'automédication, comment ces mentions sont-elles comprises par les patients, non-initiés à ce type de produits ? Comment les assimilent-ils ?

3. Les associations dangereuses dans ces types de produits :

Pour dénoncer les associations dangereuses que peuvent proposer ces médicaments, Prescrire a pris l'exemple au printemps 2008, de la gamme ombrelle *Humex*® qui s'était alors à l'époque élargie avec une association de *pseudoéphédrine*, qui pour le magazine n'a pas solidement démontrée son efficacité avec une prise par voie orale, et de *cétirizine*. Pour Prescrire, cette association est toujours à éviter (la *cétirizine* pouvant avoir des effets sur les fonctions cardiovasculaires), même en cas de rhinite allergique.

B. Côté grand public : le rapport de « 60 millions de consommateurs » [72] :

Le magazine « 60 millions de consommateurs » s'est lui aussi penché sur la question des médicaments disponibles en automédication. Il faut cependant garder en tête que ce magazine était, en 2008, favorable au libre accès, dans le but de faire baisser les prix des médicaments, et leurs articles sont souvent à charge...

¹⁹ « AINS topiques : gare en cas de grossesse » Revue prescrire 2007 ; 26 (270) : 188-191.

Le magazine a étudié les formulations de trente-trois médicaments contre le rhume disponibles sans ordonnance. La conclusion ? Un bon nombre d'entre eux n'ont pas leur place en automédication car leurs contre-indications et risques d'effets indésirables sérieux sont trop nombreux, et certains d'entre eux, notamment parmi les plus populaires, appartenant à des gammes ombrelles, devraient être disponibles uniquement sur ordonnance...

1. Le « constat » :

Le magazine prétend que les meilleurs de ce type de médicament vont apporter un confort au patient, en lui facilitant l'écoulement nasal par exemple ou la décongestion du nez, tout en étant bien tolérés. Pour eux, la plupart seraient inefficaces et sans danger et les pires exposeraient à des risques d'évènements indésirables qui surviennent rarement mais qui peuvent être très graves.

Le Professeur Jean-Paul Giroud, spécialiste en pharmacologie et membre de l'Académie de Médecine, explique « qu'en automédication, la règle devrait être de n'utiliser que des médicaments qui contiennent un seul principe actif ».

Malgré ces recommandations, sur le marché de l'automédication contre le rhume, un grand nombre de médicaments sont formulés avec deux, trois voire quatre substances actives différentes... Chaque principe actif étant associé à une liste plus ou moins longue de contre-indications et d'effets secondaires possibles, le fait de les combiner démultiplie donc les risques.

Certains produits, incorporant des antihistaminiques d'ancienne génération, ont le droit d'être en accès libre (ex : *Fervex*®), ce qui, toujours d'après le magazine, « n'est pas de nature à appeler le consommateur à une certaine vigilance, même si, en prévention, tout pharmacien devrait systématiquement interroger le patient sur son état de santé, les traitements qu'il prend déjà et l'avertir des risques liés à chaque médicament avant de le lui délivrer »....

2. Leur « expertise » :

Le magazine a sélectionné vingt-neuf médicaments et quatre produits de parapharmacie qui peuvent être délivrés sans prescription médicale pour traiter un

rhume ou une rhinopharyngite. Les spécialités pharmaceutiques retenues contiennent des principes actifs appartenant à différentes classes thérapeutiques.

Ils ont évalué chaque médicament ou produit anti-rhume sélectionnés en se focalisant sur le nombre et la gravité des effets indésirables qu'il peut engendrer ainsi que sur les contre-indications et risques d'interactions médicamenteuses qui le caractérisent.

Enfin, ils se sont appuyés sur l'expertise du Professeur Jean-Paul Giroud, cité plus haut. En complément des informations données sur les notices, le magazine a récupéré des données fournies dans des bases de données professionnelles ainsi que dans des ouvrages de référence français et internationaux.

3. Les « résultats » :

Le magazine a alors classé les produits étudiés en quatre catégories (en gras, les produits appartenant aux gammes ombrelles étudiées) :

- Les produits à privilégier, « sans hésitation » : sérum physiologique et eau de mer isotonique ou hypertonique.
- Les produits « pourquoi pas ? » : association de dérivés terpéniques (*Péribore inhalation*®, *Vicks VapoRub*®, *Calyptol inhalant*®, *Balsofulmine*®...) ou homéopathie (*Corysalia*®, *Sinuspax*®) ;
- Les produits « déconseillés en automédication » : association de *paracétamol* + antihistaminique +/- *vitamine C* (***Humex Lib***®, ***Drill rhume***®, ***Fervex sans sucre***®) ;
- Les produits « à proscrire en automédication » :
 - association de *paracétamol* + vasoconstricteur +/- antihistaminique (***Actifed Rhume***® et ***Actifed Rhume jour et nuit***®, ***Humex rhume***®, ***DolirhumePro***®, ***Dolirhume***®...) ;
 - association d'*ibuprofène* + vasoconstricteur (*pseudoéphédrine*) (***RhinAdvil Rhume***®, ***Nurofen rhume***®, ***Rhinureflex***®) ;
 - antiseptique seul ou en association avec un vasoconstricteur + un antihistaminique (***Rhinédrine rhume***®, ***Hexarhume***®).

4. Le « verdict » :

En conclusion, pour le magazine « 60 Millions de consommateurs », il existe trop de références qui associent plusieurs principes actifs, ce qui ne devrait pas être la règle en automédication, surtout pour une maladie aussi bénigne que le rhume.

De plus, beaucoup de ces spécialités pharmaceutiques, dont certaines sont très populaires, présentent trop de contre-indications et de risques d'effets indésirables sérieux et ne devraient, selon le magazine, être délivrées que sur ordonnance.

VI- La publicité destinée au Grand Public :

1. Conditions d'autorisation à la publicité Grand Public :

Faisons un petit rappel sur les conditions à laquelle la publicité Grand public est soumise : le médicament ne doit pas être soumis à prescription médicale obligatoire, il est non remboursable par les régimes obligatoires d'assurance maladie et l'AMM du médicament ne doit pas comporter de restrictions en matière de publicité en raison de santé publique.

D'après l'article L-551 du Code de la Santé Publique²⁰, la publicité pour les médicaments ne doit pas être trompeuse, ni porter atteinte à la protection de la santé publique. Elle doit donc présenter le médicament de façon objective, favoriser son bon usage et enfin respecter les dispositions de mise sur le marché [73]. Elle se doit de diffuser une information pertinente pour soigner, même si le but principal de la publicité pour un industriel est avant tout de se démarquer de ses concurrents et d'augmenter ses ventes.

²⁰ Article L-551 du CSP : « On entend par publicité pour les médicaments à usage humain toute forme d'information, y compris le démarchage, de prospection ou d'incitation qui vise à promouvoir la prescription, la délivrance, la vente ou la consommation de ces médicaments, à l'exception de l'information dispensée, dans le cadre de leurs fonctions, par les pharmaciens gérant une pharmacie à usage intérieur. Ne sont pas inclus dans le champ de cette définition :

- la correspondance, accompagnée le cas échéant de tout document non publicitaire, nécessaire pour répondre à une question précise sur un médicament particulier ;
- les informations concrètes et les documents de référence relatifs, par exemple, aux changements d'emballages, aux mises en garde concernant les effets indésirables dans le cadre de la pharmacovigilance, ainsi qu'aux catalogues de ventes et listes de prix s'il n'y figure aucune information sur le médicament ;
- les informations relatives à la santé humaine ou à des maladies humaines, pour autant qu'il n'y ait pas de référence même indirecte à un médicament ».

La publicité Grand Public utilise donc généralement comme vecteur la télévision, les affiches et la presse, qu'elle soit médicale ou non. Une fois autorisée, cette publicité doit comporter un message de prudence et renvoyer au médecin en cas de persistance des symptômes [73].

Le décret n°96-351 du 14 Juin 1996, précise que la publicité ne doit pas emprunter certaines formes. Par exemple, elle ne doit pas suggérer que l'effet du médicament est assuré ou encore qu'il est sans risques d'effets indésirables [73].

2. Obtention du visa PP :

Selon l'ANSM, environ 2000 publicités sont destinées au Grand Public chaque année [74]. Comment le visa PP, visa d'autorisation à la publicité Grand Public, est-il obtenu ?

- 1- Le laboratoire dépose un dossier à l'ANSM ;
- 2- Un contrôle est effectué par les pharmaciens de l'Unité Publicité de l'ANSM ;
- 3- Il y a alors 2 possibilités : le visa est octroyé ou le dossier pose problème.
- 4- Dans ce dernier cas on peut avoir soit :
 - Une discussion interne qui octroi ou non le visa
 - Un passage en commission qui, là aussi, octroi ou non le visa.

3. Publicité : réelle information ou pur marketing ?

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins de Février 2001, dénonçait déjà à l'époque cette publicité pour des médicaments vendus sans ordonnance. D'après ce rapport, l'aspect psychologique des patients serait alors conditionné. « En fait, les sociétés de consommateurs, l'assurance maladie, l'industrie pharmaceutique, les agences de publicité ne sont pas sans action sur les patients, en induisant le facteur publicitaire, source d'automédication. Toutes ces stratégies, sous prétexte d'éducation sanitaire sont en réalité, compte tenu des risques évidents de dévoiement, en contradiction avec les impératifs d'une politique de santé publique

efficace ». Ce rapport dénonce la « surinformation créée par la publicité, qui est le plus souvent mal contrôlée, dans son contenu et ses limites, et de sa finalité exclusivement commerciale ». Le besoin de se traiter est alors « conditionné par une publicité, à laquelle il est difficile d'échapper, en tous lieux, publics ou au domicile, grâce à la presse, les émissions télévisées, et qui comporte alors le risque d'une information incontrôlable quant à ses conséquences et qui est plus propre à séduire qu'à convaincre » [1].

Comme nous l'avons développé aussi plus haut, l'automédication passe pourtant par une meilleure information. Cette information peut résider dans la lecture de la notice, ou la connaissance de la DCI du médicament que l'on utilise. Cependant l'industrie pharmaceutique a une position différente : elle plaide la promotion des marques et opère donc un glissement entre information et publicité. Elle se justifie en affichant le souhait de voir ses patients mieux informés et leur permet ainsi de choisir leur médicament d'automédication comme n'importe quel autre produit de consommation.

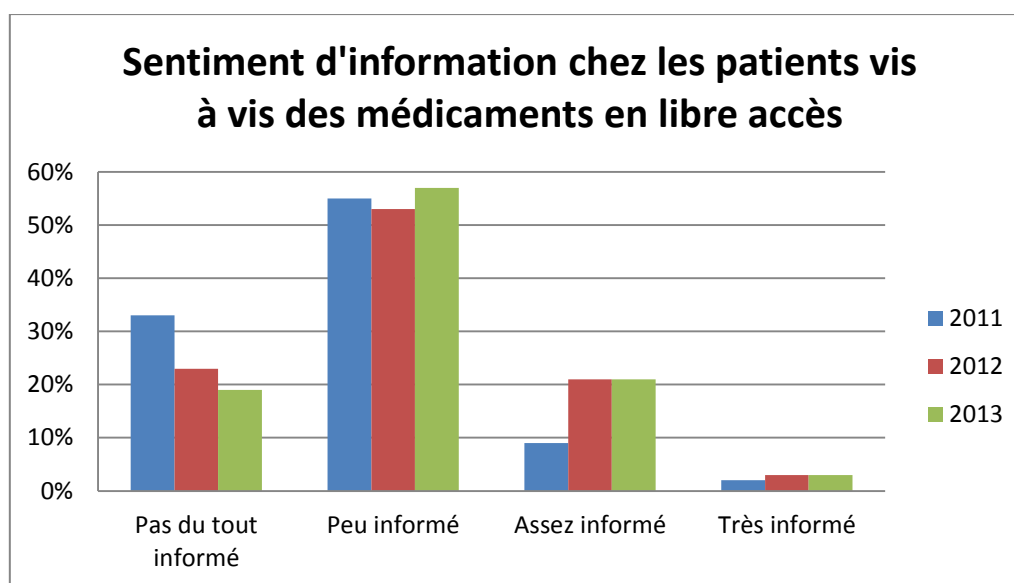
Mais cette industrie pharmaceutique devient alors contradictoire dans son argumentaire : d'un côté elle prône la nécessité du monopole pharmaceutique, en fondant sa position sur le fait que le médicament d'automédication reste un produit potentiellement dangereux si il est mal utilisé, donc sous-entendu que ce n'est pas un produit de consommation comme un autre ; mais, d'un autre côté, elle revendique pourtant la possibilité de faire de la publicité sur ces médicaments, comme pour tous les autres biens de consommation ne touchant pas à la santé, se cachant derrière le fait d'apporter une information au potentiel utilisateur... [6]. Quel message retient alors le patient ?

Partie 3 : Questionnaire

I- Pourquoi ce questionnaire ? :

A. Le manque d'information :

Dans ma partie première partie, j'ai présenté des graphiques réalisés par l'AFIPA, montrant le sentiment des patients vis-à-vis de possibles consommations inadaptées ou risquées du médicament en libre accès. Les personnes interrogées étaient « tout à fait d'accord » avec le fait que ces consommations puissent être inadaptées à hauteur de 35% en 2013, et « tout à fait d'accord » que ces consommations soient risquées à hauteur de 37%. Bien qu'étant sur le déclin au cours des trois dernières années, ces résultats évoquent une certaine méfiance des patients quant à l'utilisation de ces médicaments, tout cela appuyé par le fait qu'ils ne se sentent pas assez informés :



Qu'en est-il exactement ?

B. Etude en Nouvelle-Zélande :

Une étude menée en Nouvelle-Zélande en 2010, s'est intéressée à la connaissance publique de certains médicaments et aux sources d'informations les

plus plébiscitées par la population. A la différence de mon étude, les médicaments n'étaient pas forcément ceux achetés sans ordonnance : on demandait aux gens de choisir un médicament sur prescription ou OTC, utilisé au cours des douze derniers mois. Ils devaient choisir celui qu'ils pensaient le mieux connaître, et on les interrogeait sur les précautions d'usage et sur les possibles effets indésirables de ce médicament. On leur demandait ensuite s'ils avaient ressenti eux-mêmes des effets indésirables avec ce médicament et on leur proposait de choisir, parmi une liste de sources disponibles pour obtenir des informations sur les médicaments, celle qu'ils préféraient.

Sur les 87 participants (39 hommes et 48 femmes) 30% utilisaient un médicament OTC au moment de l'enquête (33% des femmes et 26% des hommes).

Quand les personnes ont été interrogées sur les précautions d'emploi et sur les possibles effets indésirables du médicament choisi :

- 47% ont été incapables de se rappeler de ces informations (54% des hommes et 42% des femmes) ;
- 25% en ont mentionné (26% des hommes et 25% des femmes) ;
- 31% ont mentionné des précautions d'emploi du médicament choisi (une bonne posologie et des possibles interactions ont été acceptées comme informations de sécurité sur le bon usage du médicament ; 20% des hommes et 40% des femmes).

Malgré tout, 84% des personnes interrogées (90% des femmes et 77% des hommes) estiment assez bien connaître le médicament choisi pour l'utiliser dans de bonnes conditions, de façon sûre et confiante. Pourtant, 40% des personnes interrogées ont ressenti des effets indésirables lors de la prise d'un médicament au cours des cinq dernières années...

Enfin, les sources préférées d'information sur les médicaments sont : les médecins (92%), les pharmaciens (76%), les informations fournies dans la notice ou sur l'emballage (66%), les infirmières (57%) et internet (41% ; surtout chez les personnes plus jeunes). Les magazines, journaux, télévision et radio sont préférés

par 10 à 20% des personnes interrogées. Le « bouche à oreille » est plus fréquent chez les femmes (29%) que chez les hommes (14%) [75].

- Au regard de tout cela, j'ai voulu m'intéresser à la connaissance des patients concernant les médicaments qu'ils demandent spontanément au comptoir. Sont-ils conscients d'acheter des molécules qui peuvent être dangereuses dans certains cas, notamment si elles sont mal utilisées, ou le libre accès et les publicités ont complètement banalisé l'utilisation de ce type de produit ? Au contraire des études de l'AFIPA, je n'ai pas interrogé les patients uniquement sur les médicaments en accès direct mais sur tous les médicaments de non prescription, et en règle générale de notoriété publique (grâce à leur appartenance notamment à des gammes ombrelles ou à des spots publicitaires par exemple). Les réponses obtenues m'ont permis d'évaluer le pourcentage de consommations inappropriées ou risquées, si les patients utilisaient correctement les médicaments demandés, si il n'y avait pas de contre-indication avec une pathologie préexistante ou un traitement déjà en cours, et notamment si la posologie était bien connue ou non, cause principale de mésusage.

II- Présentation du questionnaire (liste des résultats bruts : annexe 12) :

A. Diffusion du questionnaire :

Pour diffuser mon questionnaire j'ai démarché personnellement dix-huit pharmacies, avec l'aide d'une fiche explicative (Annexe 10). Six ont refusé de participer et douze ont accepté. Ces pharmacies sont situées sur Toulouse ou sa banlieue, et dans le Tarn et Garonne.

A ces pharmacies, je dois rajouter la pharmacie où je travaille actuellement (Valence d'Agen dans le Tarn et Garonne) et la pharmacie de mon Maître de Thèse (Blagnac).

Cependant, devant la difficulté à obtenir des réponses et pour varier l'échantillonnage, j'ai décidé avec l'aide de mon Maître de Thèse, de diffuser mon questionnaire grâce à un grossiste. Nous avons donné chacun dix enveloppes à notre grossiste pour qu'il les répartisse au hasard. Dans chaque enveloppe, dix questionnaires et une enveloppe timbrée à mon nom. Six pharmacies m'ont retourné mes questionnaires, des pharmacies rurales du Sud-Ouest de la France ou du pourtour Toulousain.

Grâce à ces vingt pharmacies, j'ai obtenu 91 questionnaires, de mi-décembre à mi-avril environ.

B. Le questionnaire : comment l'analyser ? (Annexe 11) :

1. Choix des questionnaires exploitables :

Le but étant de savoir ce que les gens connaissent du médicament demandé de façon spontanée, je n'ai donc étudié que les questionnaires où le patient avait « déjà utilisé » le médicament demandé. A la question « Comment connaissez-vous ce médicament ? », voici les réponses obtenues :

- 82,4% « déjà utilisé »
- 9,9% « recommandé par un ami/famille »
- 3,3% « vu en entrant dans l'officine » ;
- 2,2% « vu à la télévision » ;
- Et 2,2% « autres » (travaille chez SANOFI, prescrit par médecin).

75 questionnaires sur les 91 récoltés au total seront donc exploitables. On peut voir que les « recommandations d'ami et de la famille » sont plus importantes pour déterminer l'achat d'un médicament d'automédication, par rapport à la publicité par exemple. Peut-être est-ce une méfiance des gens à l'égard de ces médicaments, et qu'ils se sentent plus en sécurité après l'avoir déjà utilisé ou quand quelqu'un qu'ils connaissent l'a déjà utilisé... ?

2. Analyser les réponses aux questions :

Le questionnaire était présenté, pour la majorité des questions, sous forme de questions à choix multiples : le patient pouvait ainsi cocher une ou plusieurs cases suivant ce qu'il pensait être correct ou cocher la case « Je ne sais pas ».

De ce fait, à part pour les questions d'âge et de sexe, certains patients ont donné des réponses justes et fausses à la même question. J'ai donc choisi de comptabiliser TOUTES les cases cochées pour chaque question, et je les ai rangées en « Réponses correctes », « Réponses fausses » et « Ne sait pas ».

3. Médicament adapté ? :

En dernier lieu, la personne délivrant le médicament devait noter, à la fin du questionnaire, si le médicament était bien adapté aux symptômes du patient et à la pathologie et si le médicament pouvait être pris en toute sécurité par le patient.

Cette partie était très importante pour évaluer le risque de prendre un médicament alors qu'il n'est pas adapté.

C. Analyse des données socio-démographiques :

1. Comment différencier les pharmacies ? :

J'ai d'abord étudié la provenance des questionnaires :

- Zone urbaine (pharmacies de centre-ville, pharmacies de quartier, de banlieues Toulousaines) : 44 réponses de pharmacies « urbaines », soit 58,7% ;
- Zone rurale (pharmacies de « campagne » ou de ville de moins de 10000 habitants situées dans le Sud-Ouest de la France) : 31 réponses de pharmacies « rurales », soit 41,3%.

On peut voir que j'ai obtenu plus de réponses dans les pharmacies urbaines, ce qui pourrait laisser supposer que les personnes vivant en zones urbaines s'automédiquent plus que les gens vivant en zones rurales. Cependant plus de pharmacies « urbaines » ont accepté de participer à mon questionnaire (13 pharmacies) par rapport aux pharmacies « rurales » (7 pharmacies). Donc pour

pouvoir vraiment comparer les deux résultats, il aurait fallu distribuer les questionnaires dans le même nombre de pharmacies rurales et urbaines.

2. Homme/femme :

Dans mon échantillonnage, j'ai eu les réponses de :

- 28 hommes (soit 37,3%) ;
- 47 femmes (soit 62,7%).

Ces résultats corroborent avec ma première partie où j'expose dans un des paragraphes que les femmes s'automédiquent plus que les hommes.

3. L'âge :

Pour cette question, j'avais proposé de choisir entre 4 tranches d'âge :

- 18-25 ans : 7 réponses (soit 9,3%) ;
- 26-40 ans : 30 réponses (soit 40%) ;
- 41-60 ans : 31 réponses (soit 41,3%);
- Plus de 60 ans : 7 réponses (soit 9,3%).

Là aussi on peut voir que la majorité des utilisateurs de l'automédication sont bien des adultes jeunes ou encore actifs, donc, des citoyens pressés ou même, au vu du pourcentage plus important de femmes, on peut penser que ce sont des mères de famille.

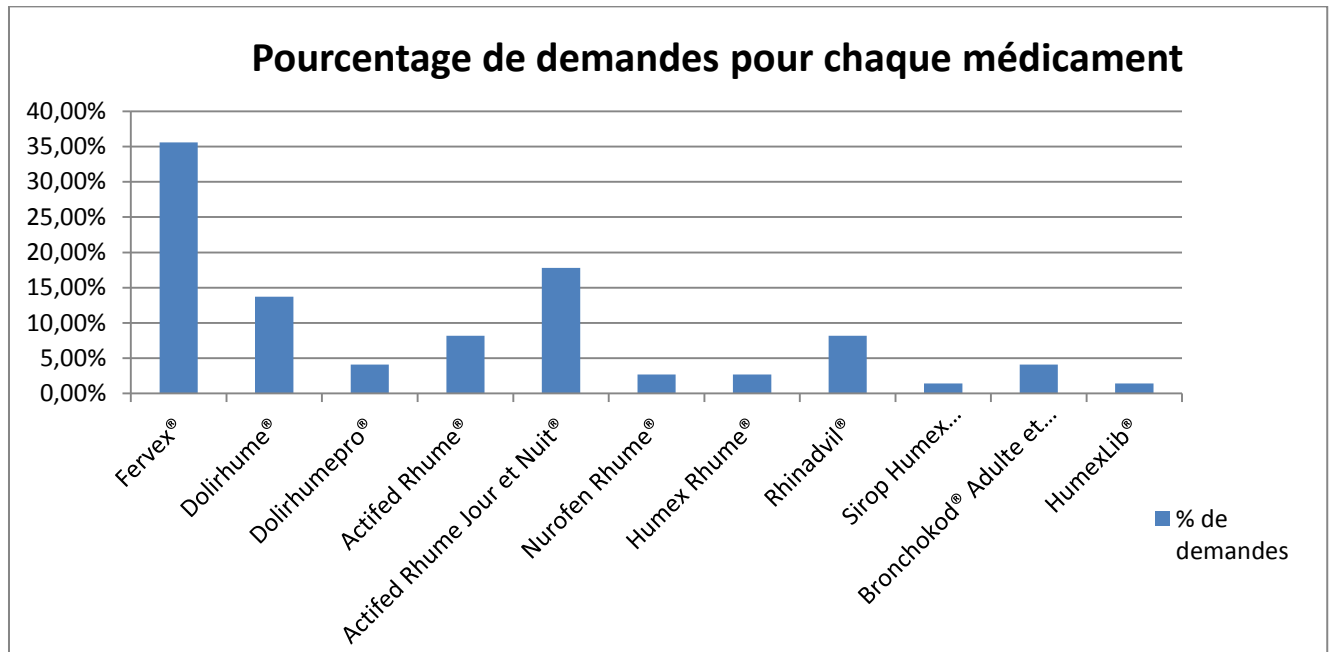
Pour reprendre les travaux de l'anthropologue Sylvie Fainzang, on peut aussi penser qu'à partir d'un certain âge, les patients jugent qu'ils se connaissent assez bien pour ne pas avoir à passer devant le médecin pour pouvoir bien se soigner.

4. Les médicaments demandés :

Dans la liste des produits concernés par mon questionnaire, laissée aux pharmacies, une dizaine seulement ont été plébiscités par les patients :

- *Fervex®* (sans sucre, Framboise...) : 26 demandes ;
- *Dolirhume®* : 10 demandes ;
- *Dolirhumepro®* : 3 demandes ;
- *Actifed Rhume®* : 6 demandes ;

- *Actifed Rhume Jour et Nuit*® : 13 demandes ;
- *Nurofen Rhume*® : 2 demandes ;
- *Humex Rhume*® : 2 demandes ;
- *Rhinadvil*® : 8 demandes ;
- *Sirop Humex Oxoméazine*® : 1 demande ;
- *Bronchokod Adulte et Enfant*® : 3 demandes
- *Humex Lib*® : 1 demande.



Nous allons maintenant étudier chaque question de façon plus précise, et nous ferons un focus sur les trois médicaments les plus demandés de façon spontanée dans certains cas : le *Fervex*®, disponible en accès libre, et *Actifed Rhume Jour et Nuit*® et *Dolirhume*®, présents derrière le comptoir.

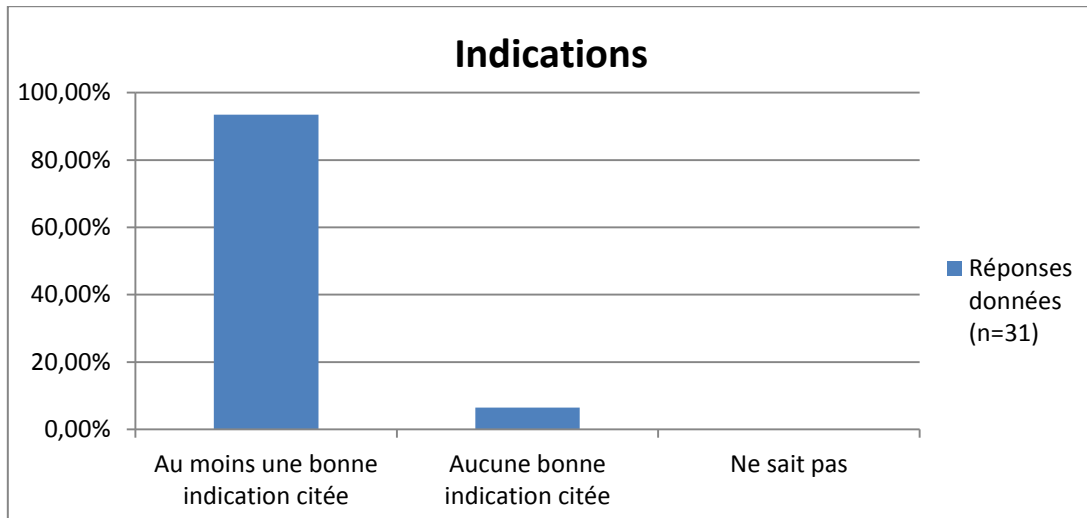
III- Analyse questionnaire :

A. Consommations inadaptées :

On assimilera le risque de consommation inadaptée au fait que le médicament choisi ne correspond pas aux symptômes du patient. Par exemple, utiliser un sirop pour toux sèche alors que le patient présente une toux grasse peut être dangereux.

Ces types de consommations démontrent alors une mauvaise connaissance des **indications** du médicament.

Tout d'abord voici un graphique permettant de se rendre compte si les patients connaissent « au moins une bonne indication » du médicament demandé, ou bien s'il ne connait « aucune bonne indication » ou encore s'ils « ne savent pas » à quelle indication correspond le médicament demandé (ici je n'ai donc pas comptabilisé toutes les cases cochées pour la question) :



⇒ Dans plus de 90% des cas, les patients ont cité au moins une bonne indication, certainement celle qui les concerne. Aucun patient n'a coché la case « je ne sais pas ».

Parmi les réponses fausses obtenues, peu d'aberrations (comme par exemple l'indication « toux sèche » cochée alors que le sirop demandé traite la toux grasse). Quelques exemples pouvant cependant prêter à confusion :

- « l'état grippal » a été cité à 12 reprises alors que ce n'était pas une indication donnée dans le Vidal pour le médicament demandé. Mais lors d'un rhume banal, il se peut de voir survenir un état fébrile, d'où le choix de cet item pour les patients qui se sentent un peu fébriles. De plus, dans la majorité des médicaments demandés, on retrouve un antalgique/antipyrétique (*paracétamol* ou *ibuprofène*). Il n'y a que dans un questionnaire pour le

Bronchokod enfant® (n°58) où le choix « d'état grippal » comme indication peut paraître inapproprié.

- Les cases « toux sèche » ou « toux grasse » ont été cochées pour des médicaments ne traitant pas la toux (par exemple, le questionnaire n°65 pour l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*®, le questionnaire n°49 pour l'*Humex Rhume*®, le questionnaire n°47 pour le *Rhinadvil*®, le questionnaire n°72 pour le *Dolirhume*®). Ici aussi on peut supposer que dans l'esprit du patient, un rhume englobe différents symptômes, dont la toux, ce qui l'amène à cocher ces réponses-là.
- Enfin, la confusion entre « nez bouché » / « rhinite » : la majorité des autres erreurs commises s'est révélée dans le choix de « nez bouché » ou « rhinite » suivant le produit demandé. Par exemple, l'indication « nez bouché » a été cochée à 4 reprises sur 62 pour le *Fervex*®.

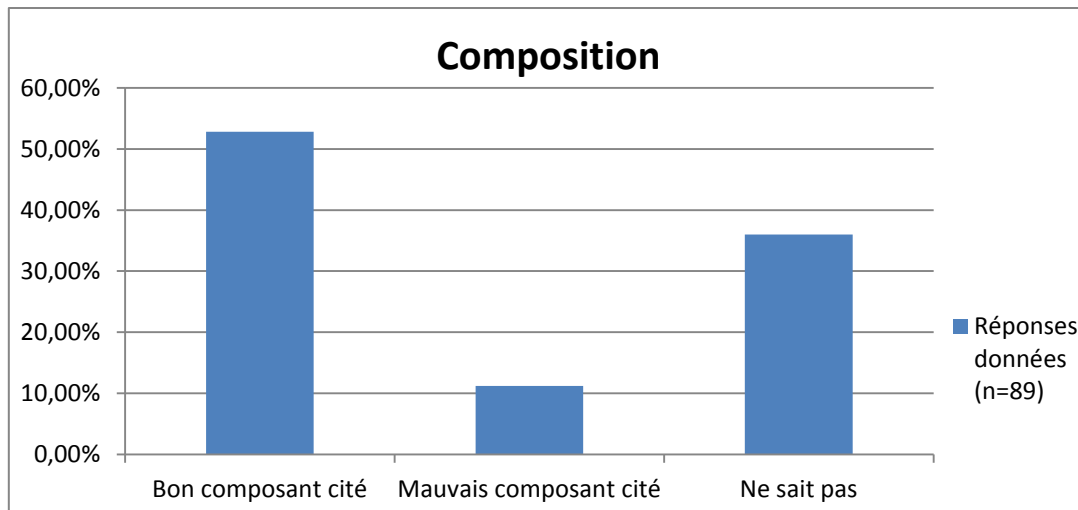
B. Consommations risquées :

Les consommations risquées vont englober plus de paramètres : la composition et le risque d'interactions médicamenteuses, la posologie et les contre-indications : quelle est la connaissance des patients vis-à-vis de tous ces paramètres ? Enfin, si le médicament est mal utilisé, on peut voir survenir des effets indésirables. Est-ce que les patients savent les reconnaître ?

1. Composition et interactions médicamenteuses :

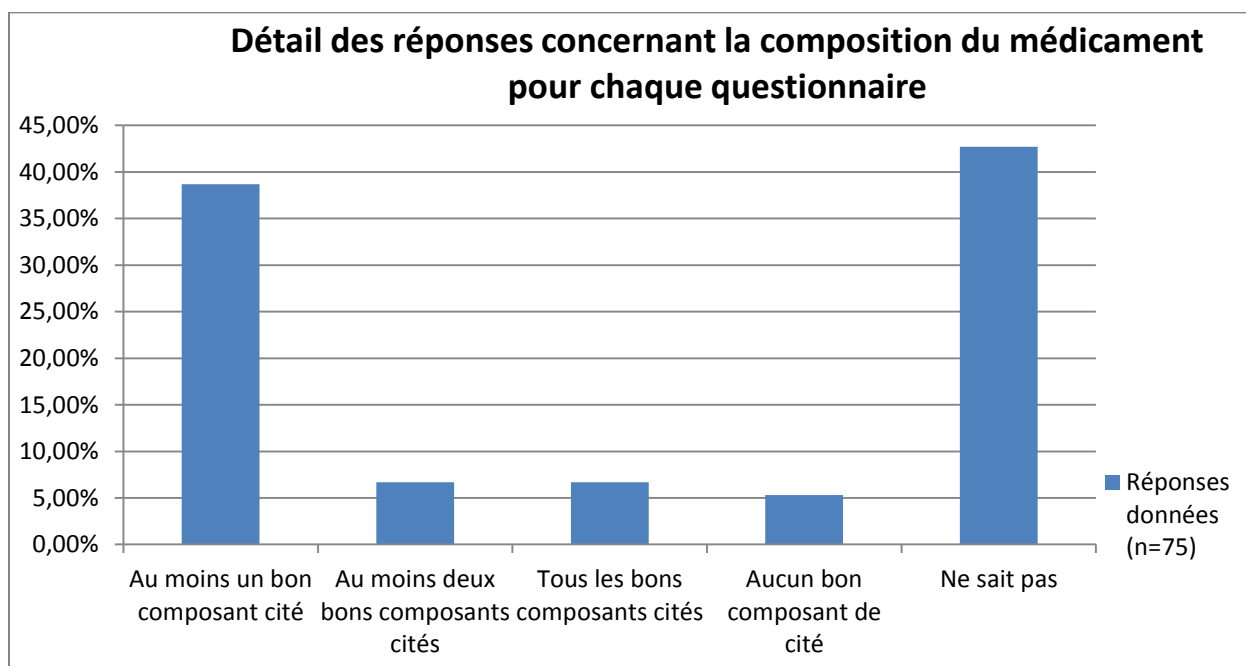
a) Composition :

La connaissance de la **composition** du médicament est importante car il arrive que l'on retrouve la même molécule dans différents médicaments, de non prescription notamment. Il ne faut donc pas mélanger ces médicaments, sans quoi on risque de voir survenir un surdosage. La composition des médicaments demandés était-elle connue ?



⇒ Dans presque 50% des réponses données, aucun bon composant n'a été cité, et 36% des patients interrogés ne savaient pas la composition du médicament qu'ils allaient prendre.

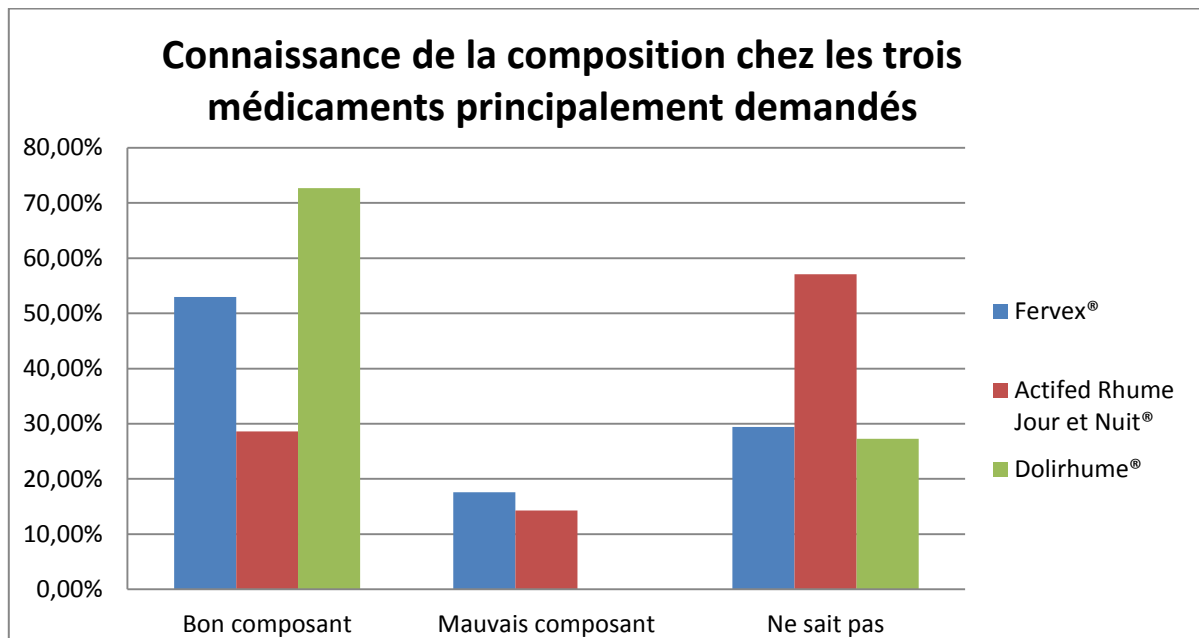
Dans mon graphique précédent j'ai exposé TOUTES les réponses qui ont pu être donné (n=89). Mais voici ici un graphique qui expose tous les questionnaires (n=75) :



⇒ On peut voir, qu'en règle générale les patients « ne savent pas » la composition de ce qu'ils prennent (plus de 40%) et 38,7% des patients

connaissent au moins « un composant du médicament demandé ». Ces pourcentages doivent attirer notre attention quant au risque de surdosage qui peut survenir : un patient prenant par exemple un *Actifed Rhume*® à la posologie recommandée. Entre les prises, il a toujours mal à la tête, il complète donc avec du *paracétamol* à 1 gramme : il y a donc un risque de surdosage. Nous reprendrons l'étude de la survenue de ces risques dans le paragraphe suivant.

En attendant, qu'en est-il de la connaissance de la composition chez nos trois médicaments principalement demandés, à savoir le *Fervex*®, le *Dolirhume*® et l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*® ?



La composition du *Fervex*® et du *Dolirhume*® sont les plus connues parmi ces trois médicaments.

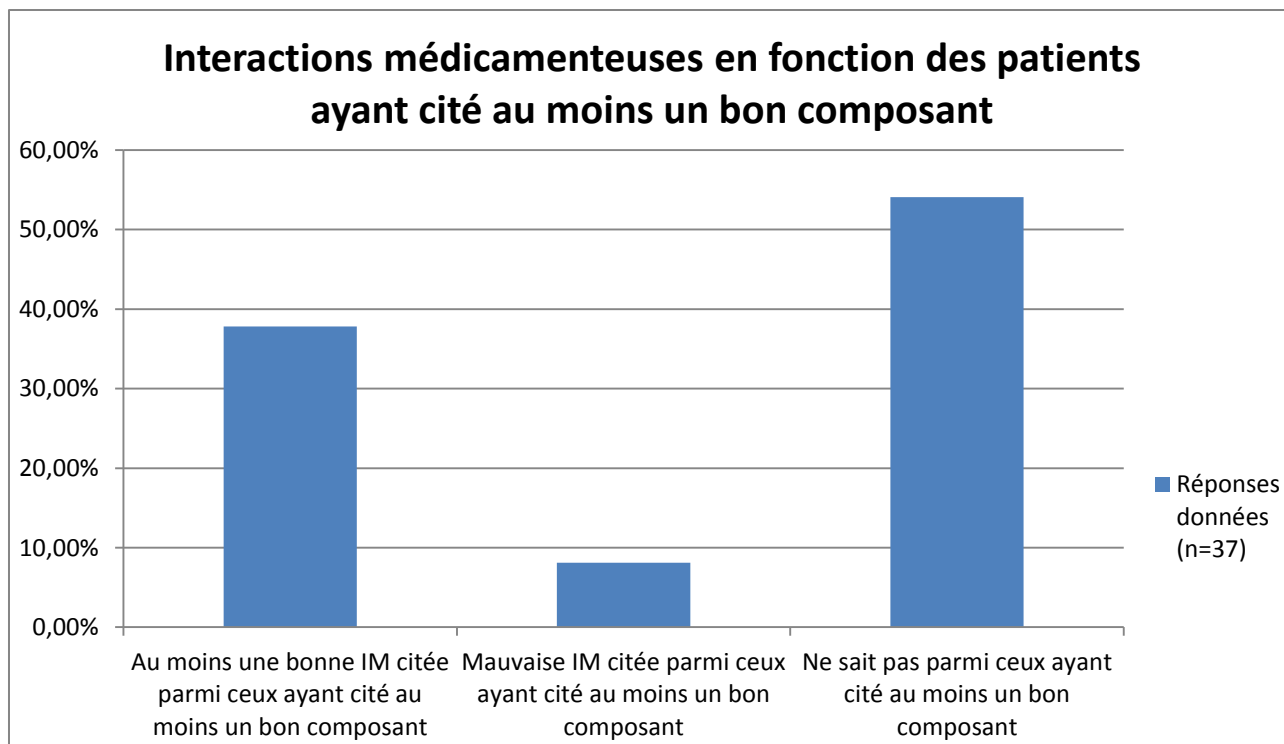
b) Interactions médicamenteuses (IM) :

Les **interactions médicamenteuses** correspondent à la modification des effets d'un médicament par l'administration d'un autre : administration de médicaments aux propriétés antagonistes, même voie de métabolisation (donc diminution ou augmentation de la concentration des médicaments), même action pharmacodynamique... Toutefois, il est normal que les patients n'aient pas

connaissance de toutes les diverses interactions pouvant se produire avec ces médicaments de non prescription (par exemple, les médicaments possédant un vasoconstricteur ne doivent pas être associé à certaines familles d'antidépresseurs, comme les antidépresseurs de la famille des IMAO non sélectifs), le pharmacien étant là pour veiller sur ce type d'association.

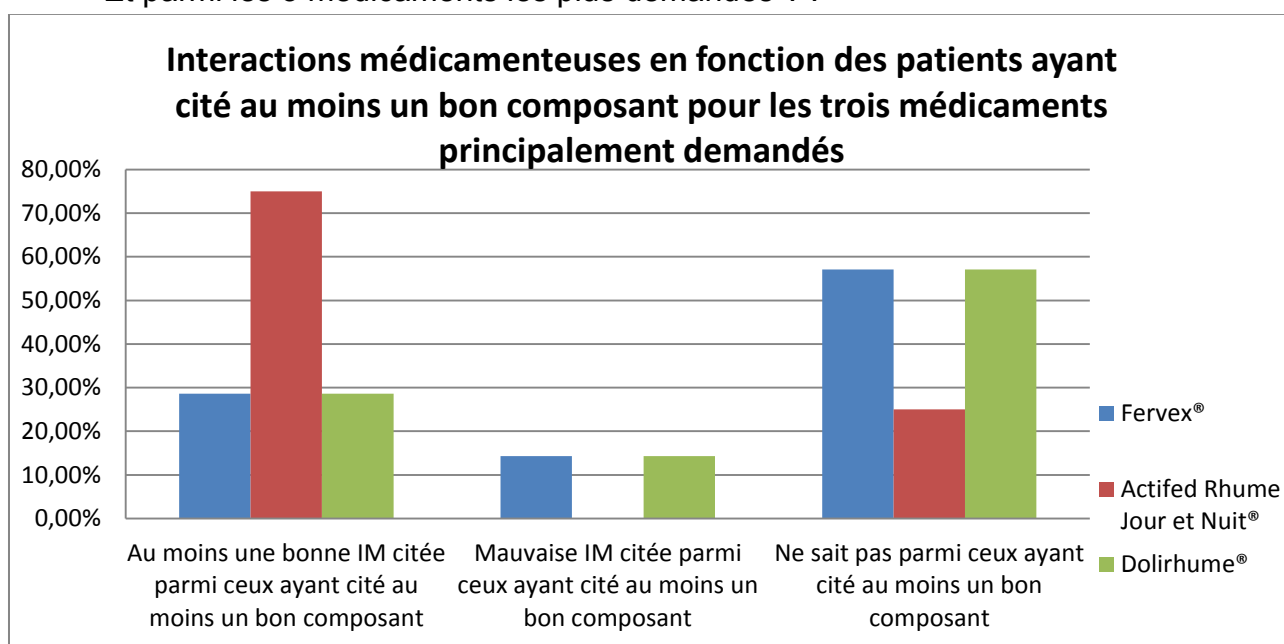
Cependant, éviter l'administration concomitante de médicaments possédant les mêmes principes actifs empêcherait l'apparition de cas de surdosage ou de potentialisation d'effets indésirables. Cela semble logique, mais quand les patients ne connaissent pas la composition du médicament pris, ils ne sont pas en mesure de pouvoir identifier ces interactions médicamenteuses, et il y a donc un risque de surdosage.

Il est donc intéressant de savoir si les gens connaissant au moins un bon composant du médicament demandé, sont conscients qu'il ne faut pas l'associer avec des médicaments contenant le même principe actif... ? Donc, pour les deux prochains graphiques, je n'ai pas étudié chaque cases cochées indépendamment, mais parmi les patients qui avaient cité au moins un bon composant, combien ont cité au moins une bonne interaction médicamenteuse ??



⇒ 54% des gens qui ont cité un bon composant n'ont pas cité par la suite une seule interaction médicamenteuse, liée notamment au composant cité (par exemple, le *paracétamol* ne doit pas être associé au *paracétamol*). Et presque 10% des patients ayant cité un bon composant ont cité une mauvaise interaction médicamenteuse.

Et parmi les 3 médicaments les plus demandés ? :



Regardons d'un peu plus près ces médicaments là pour illustrer mes propos (je rappelle que je ne considère ici que les personnes ayant cité au moins un bon composant du médicament demandé) :

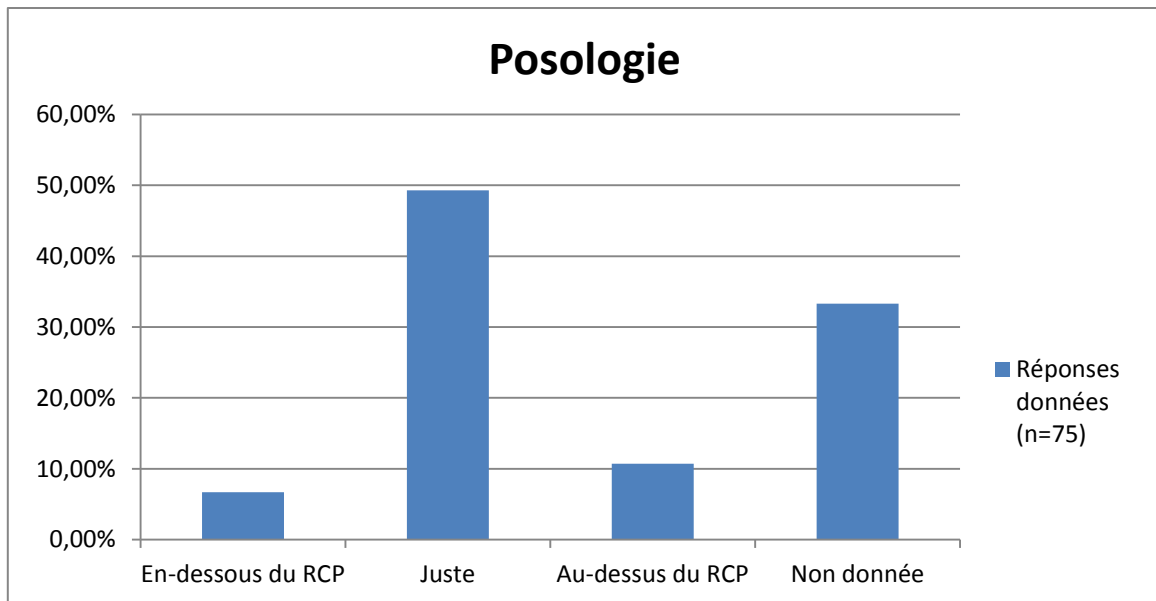
- Pour le *Fervex®*, sur les 12 personnes ayant cités le *paracétamol* dans la composition, seulement 4 l'ont cité dans les interactions médicamenteuses ! Dans les mauvaises interactions citées on retrouve l'*aspirine* à deux reprises et l'*ibuprofène* à trois reprises.
- Pour l'*Actifed Rhume Jour et Nuit®*, les bons composants cités ont été uniquement le *paracétamol* à 4 reprises et sur ces 4 cas, trois ont cité l'interaction médicamenteuse.
- Enfin, pour le *Dolirhume®*, 6 personnes ont cité le *paracétamol* comme composant et un patient a cité le *paracétamol* et le vasoconstricteur. Sur ces 7 personnes conscientes de la présence de *paracétamol* dans le *Dolirhume®*, UNE SEULE l'a cité comme risque d'interaction médicamenteuse.

2. Posologie :

Les réponses à la question sur la **posologie** peuvent être classées en 4 catégories :

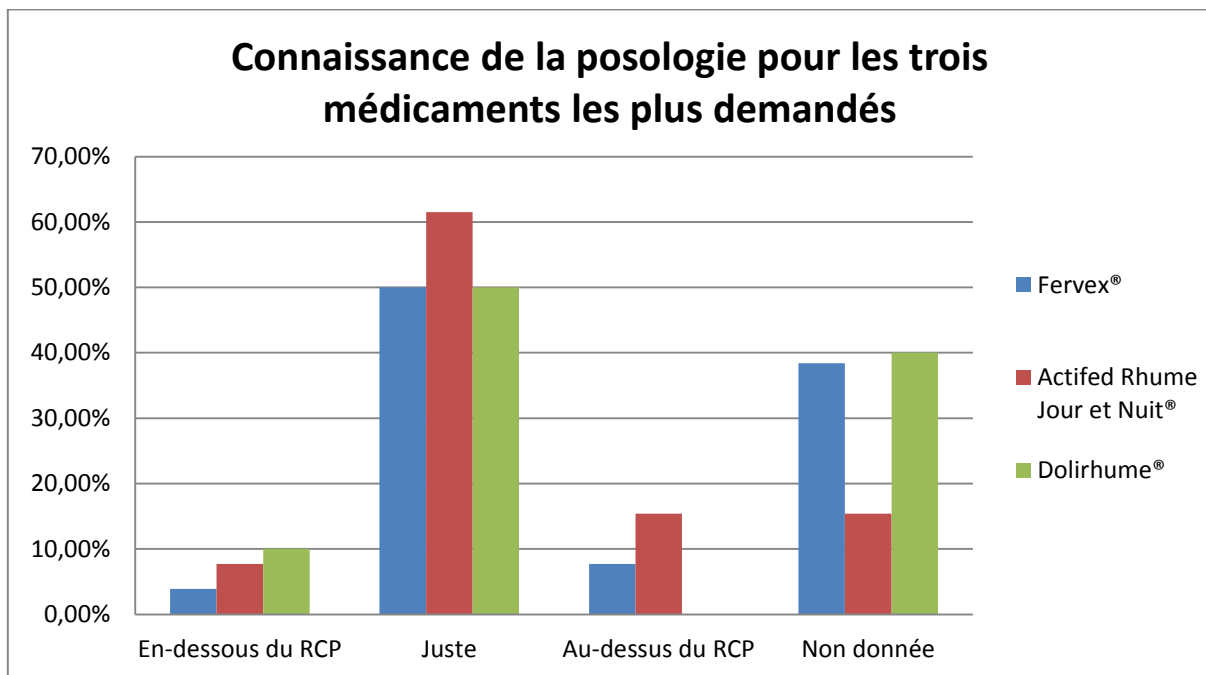
- « En dessous des recommandations » : lorsque la posologie donnée est inférieure au minimum cité dans le RCP ;
- « Juste » ;
- « Au-dessus des recommandations » : lorsque la posologie citée est supérieure à la posologie maximale citée dans le RCP ;
- Ou « Non donnée » quand le patient n'a rien écrit ou a dit connaître la posologie mais ne l'a pas précisé.

Voici les réponses obtenues pour l'ensemble des questionnaires récoltés :



⇒ La posologie est globalement bien connue des patients, dans près de 50% des cas. Des patients ont même donné des réponses en deçà des doses recommandées, ce qui montre une certaine prudence. On peut voir que les réponses données au-dessus des recommandations avoisinent les 10%, et près de 30% des gens n'ont pas donné la posologie ou ont indiqué la connaître mais sans l'avoir précisé.

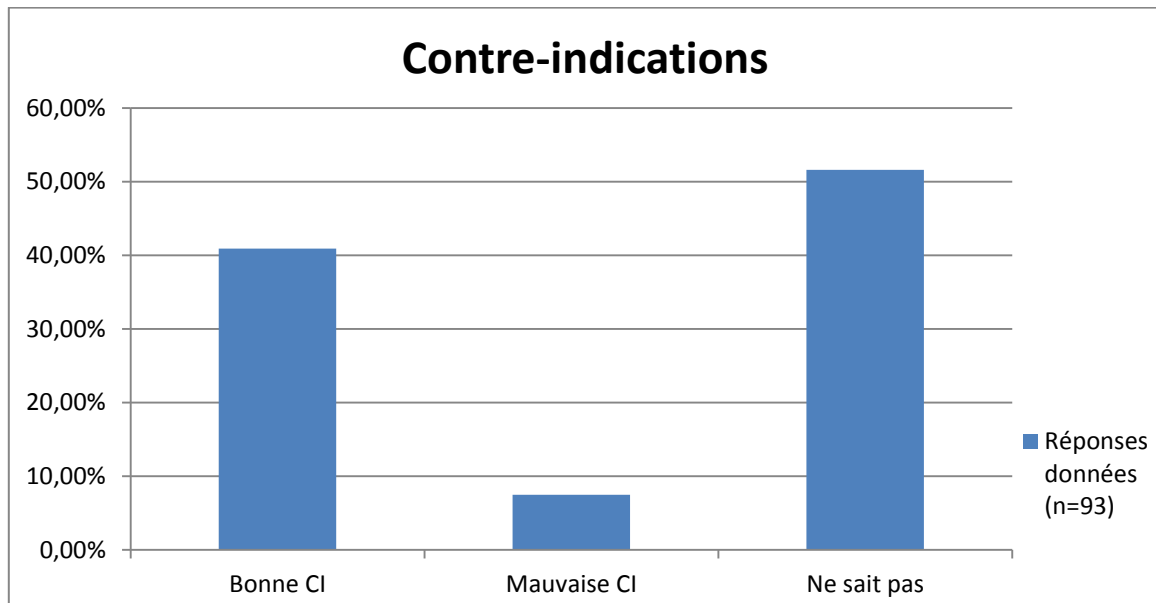
Qu'en est-il pour les 3 médicaments les plus demandés :



La posologie de l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*®, avec ses comprimés pour le jour et son comprimé pour la nuit est bien connue, car certainement facile à retenir.

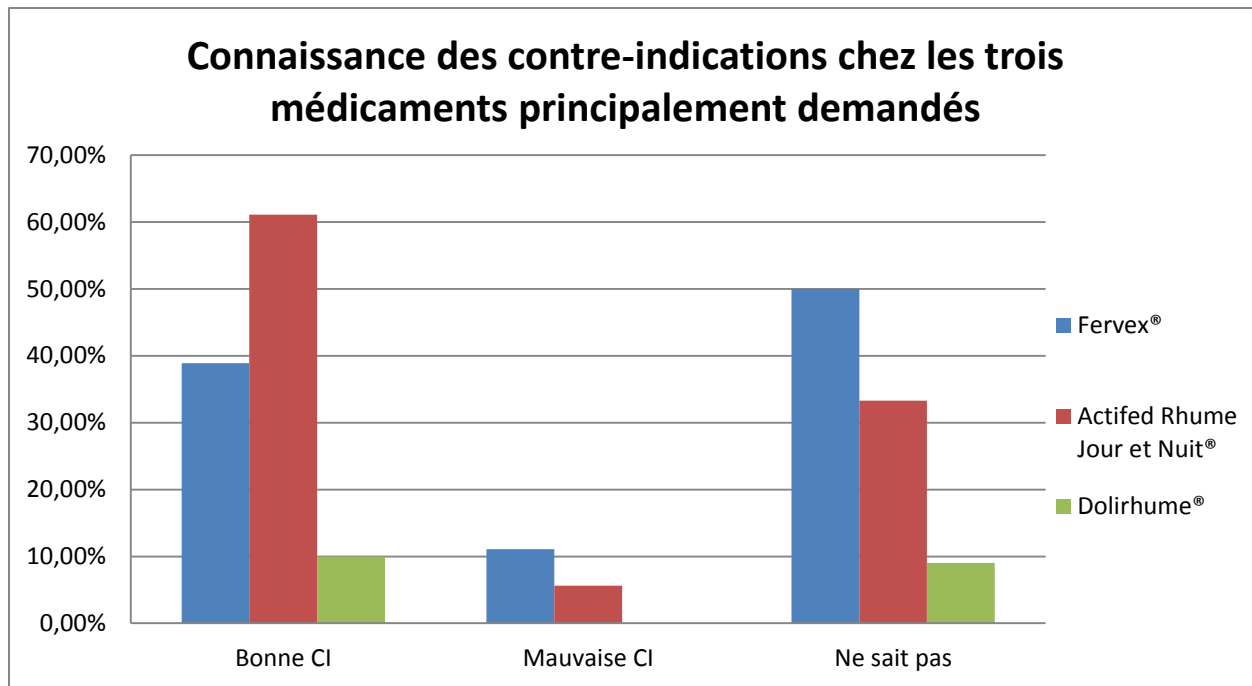
3. Contre-indications (CI) :

Dans les consommations risquées, on retrouve enfin les **contre-indications**. Les patients connaissent-ils les contre-indications pouvant survenir avec le médicament qu'ils ont demandé ?



⇒ Dans un peu plus de 50% des cas, les patients ne savent pas les contre-indications du médicament demandé.

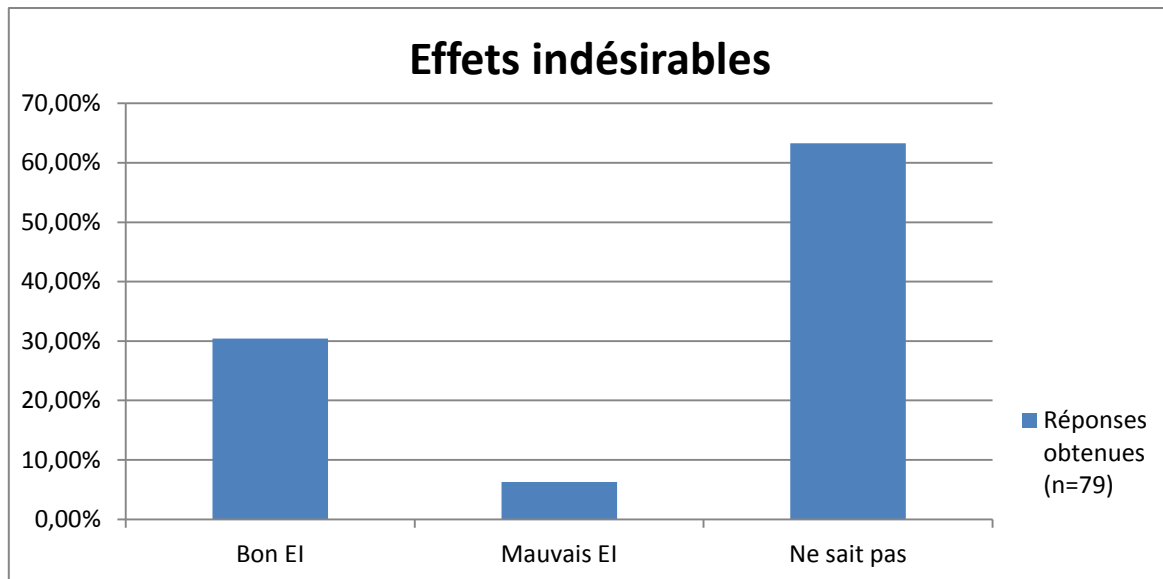
Qu'en est-il pour les 3 produits les plus demandés ?



Généralement, le *Fervex*® a récolté le plus de « bonnes réponses », mais ici, pour les contre-indications, il obtient plus de « je ne sais pas » et la connaissance des contre-indications pour l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*® est plus importante (sur les 7 personnes ayant donné des contre-indications pour l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*®, 4 ont cité « enfant de moins de 15 ans » => recommandation donnée à la fin du spot publicitaire... ; et 3 ont cité « grossesse/allaitement » ...).

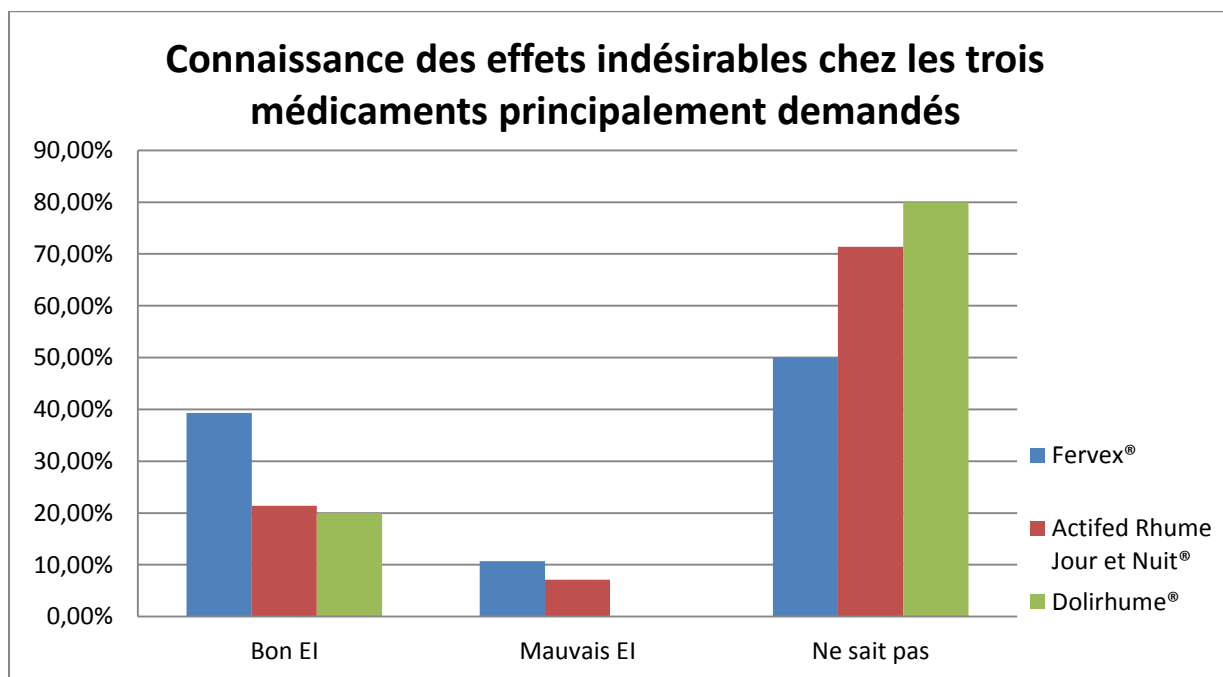
C. L'apparition d'effets indésirables (EI) :

Des posologies trop élevées, une interaction médicamenteuse ou la prise d'un médicament alors que celui-ci est contre indiqué, peuvent amener à l'apparition d'**effets indésirables** : les patients savent-ils reconnaître ces signes ?



⇒ Plus de 60% des cases cochées, furent la case « je ne sais pas ».

Et concernant les 3 médicaments principalement demandés ?



Exemple de comptoir : Une femme avait pris un traitement par *Actifed Rhume Jour et Nuit®*, et a présenté à la suite de ça des palpitations. Elle a compris que cela venait de l'*Actifed Rhume Jour et Nuit®*, car les palpitations ont commencé juste après la prise du médicament, mais elle a plutôt pensé à une intolérance, une allergie au lieu d'une interaction médicamenteuse ou d'une contre-indication... Car

en effet, quand elle est revenue à la pharmacie, comme elle était toujours enrhumée, après questionnement, on s'est rendu compte qu'elle avait un traitement contre l'HTA, ce qui expliquait l'apparition des palpitations, à cause de la présence d'un vasoconstricteur dans l'*Actifed Rhume Jour et Nuit*®.

IV- Conclusion et discussion :

A. Médicaments demandés et non adaptés :

Pour 14 des 75 questionnaires récoltés, le médicament demandé au départ n'a pas été donné, soit 18,7%. Classons ces questionnaires en consommations inadaptées ou risquées.

1. Consommations inadaptées :

Les indications du médicament demandé ne correspondaient pas aux symptômes du patient dans 10 questionnaires sur 14, soit dans 71,4% des cas.

Symptômes du patient	Médicament demandé + n° questionnaire	Indication du médicament demandé
Nez bouché	<i>Fervex</i> ®, n°21	Rhinite
Nez bouché	<i>Fervex</i> ®, n°42	Rhinite
Nez bouché + écoulement nasal	<i>Fervex</i> ®, n°43	Rhinite
Nez bouché + écoulement nasal	<i>Fervex</i> ®, n°66	Rhinite
Nez bouché + écoulement nasal	<i>Dolirhume</i> ®, n°44	Nez bouché
Nez bouché + écoulement nasal	<i>Dolirhume</i> ®, n°48	Nez bouché
Écoulement nasal	<i>Actifed Rhume</i> ®, n°41	Nez bouché + écoulement nasal
Nez bouché	<i>Actifed Rhume Jour et Nuit</i> ®, n°24	Nez bouché + écoulement nasal
Écoulement nasal	<i>Actifed Rhume Jour et Nuit</i> ®, n°67	Nez bouché + écoulement nasal
Fièvre + toux	<i>Rhinadvil</i> ®, n°47	Nez bouché

Dans 9 cas sur 10, le problème vient du type de traitement utilisé : indication « nez bouché » pour un « écoulement nasal », et inversement. Cela présente-t-il un risque ? :

- Dans les médicaments précédents contenant un vasoconstricteur, leur indication est le nez bouché, pourtant les vasoconstricteurs oraux peuvent être utilisés en cas de rhinorrhée. Les vasoconstricteurs locaux, utilisés plus de cinq jours peuvent entraîner des cas de sinusite rebond, ce qui est beaucoup moins fréquent pour les vasoconstricteurs oraux.
- Les antihistaminiques ont peu d'effet sur l'obstruction nasale. Ils agissent comme antagonistes compétitifs de l'histamine sur les récepteurs H1, molécule principalement libérée en cas de phénomène allergique. La prise d'antihistaminique en cas de nez bouché n'a donc aucun intérêt pharmacologique.

Pour le cas du *Rhinadvil*®, celui-ci n'était pas du tout indiqué dans le cas des symptômes du patient. Aucun intérêt à exposer le patient aux possibles effets indésirables d'un vasoconstricteur alors que celui-ci n'aurait eu aucune action sur la toux et la fièvre.

⇒ Dans la majorité de ces cas présentés ci-dessus, il n'y a donc pas de danger absolu à utiliser une molécule non adaptée aux symptômes, mais ces situations n'en deviennent pas pour autant négligeables et des problèmes peuvent survenir :

- Ce n'est pas la prise d'un médicament non adapté qui va entraîner l'aggravation du rhume, mais le temps qui va s'écouler avant de prendre le bon traitement : le médicament pris ne correspond pas, on le prend pendant 5 jours, pas d'amélioration, mais pendant ce temps, le virus se développe et l'infection gagne du terrain (les bronches, les oreilles...). Il y a donc un retard de diagnostic, problème soulevé par les médecins lors du développement de l'automédication (cf. p.37) ;

- Quel est l'intérêt d'exposer l'organisme à des médicaments non adaptés ?
Surtout à des médicaments pouvant provoquer plusieurs effets indésirables et dont certains peuvent être graves (ex : vasoconstricteurs)...

2. Consommations risquées :

Dans les 4 derniers questionnaires, il y avait un risque d'interaction médicamenteuse, une contre-indication médicale ou une précaution d'emploi pour la prise du médicament demandé par le patient :

Médicament demandé + n° questionnaire	Cause de non délivrance	Identification du problème	Connaissance du patient
<i>Fervex®</i> , n°28	Traitement antihistaminique en cours	Interaction médicamenteuse	Le patient ne connaissait pas la composition
<i>Fervex®</i> , n°69	Conducteur de machines	Effet indésirable (sommolence)	Le patient connaissait pourtant l'effet indésirable : sédation
<i>DolirhumePro®</i> , n°61	Traitement pour un glaucome	Contre-indication	Le patient savait qu'il y avait un antihistaminique mais n'a pas identifié la contre-indication avec son glaucome
<i>Nurofen Rhume®</i> , n°59	Patient sous <i>Previscan®</i>	Interaction médicamenteuse	Ici, il s'agit d'une précaution d'emploi, mais les traitements par anti-vitamine K sont difficiles à équilibrer, donc il vaut mieux éviter ces associations tant que possible

Ici, la prise du médicament aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves pour le patient :

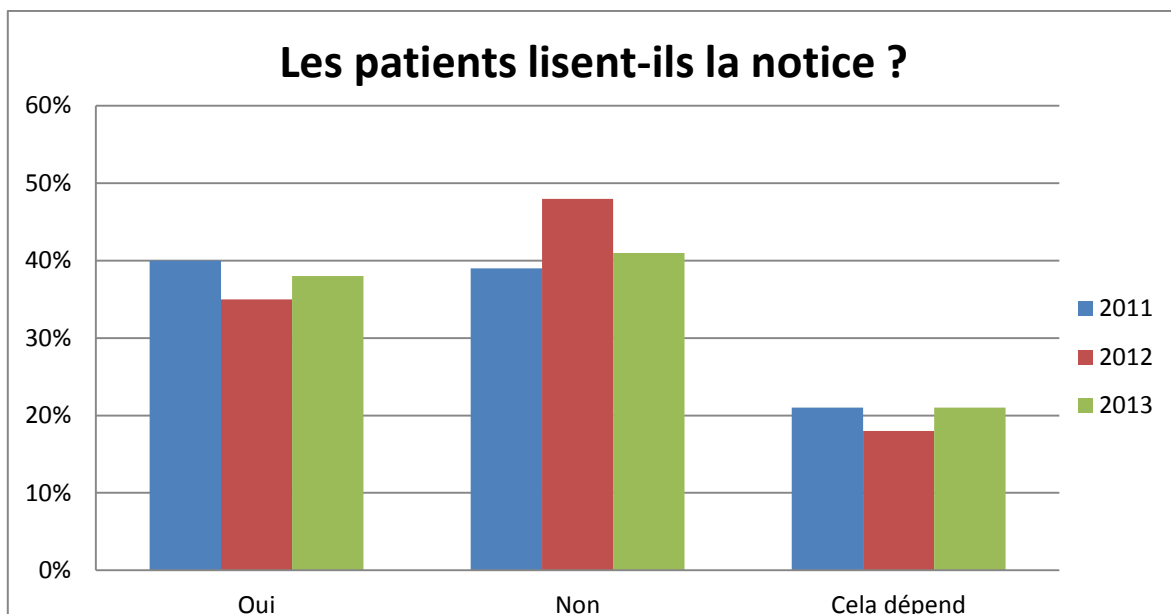
- interactions médicamenteuses avec risque de surdosage et potentialisation du risque de survenue des effets indésirables ou risque de modifier l'équilibre d'un traitement;
- risque d'accident dû à un effet indésirable : la somnolence ;
- risque majoré de survenue de glaucome chez un patient avec un terrain favorisant.

⇒ Le rôle du pharmacien avec son questionnement sur des pathologies, des traitements en cours est donc tout à fait nécessaire pour éviter de passer à côté de ces délivrances potentiellement dangereuses.

B. Conclusion :

Ces réponses aux questionnaires ont permis de montrer que les patients restent tout de même mal informés sur ces médicaments, pourtant disponibles sans ordonnance. Pour certaines personnes, « sans ordonnance » est trop facilement associé à « sans risque ».

Selon une enquête de l'AFIPA, à la question « Lisez-vous la notice d'utilisation avant d'utiliser le médicament », les réponses ont été les suivantes :



Il est inquiétant de voir qu'en moyenne entre 40% et 45% des patients ne lisent pas la notice du médicament avant son utilisation et que « cela dépend » pour 20% des patients en moyenne (ces pourcentages étant relativement stables depuis les trois dernières années).

Pour avoir fait remplir le questionnaire au comptoir, les gens se rendaient compte de leur méconnaissance envers ces médicaments qu'ils croyaient alors pourtant connaître : « c'est vrai que l'on ne sait pas ce que l'on prend », « je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir autant de risque avec ces médicaments-là », « je ne m'étais

jamais posé la question »... Les gens étaient donc par la suite demandeurs d'informations et le dialogue était vite engagé, ce qui favorise d'autant plus l'image et le rôle du pharmacien.

De plus, certains questionnaires ont été retirés de l'analyse car ils ne rentraient pas dans la méthodologie choisie au départ. Cependant, sur ces 16 questionnaires écartés, 5 méritent une attention particulière, notamment quand le médicament demandé n'a pas été donné. En voici les raisons :

- Dans trois cas, le médicament demandé ne correspondait pas aux symptômes du patient (indication pour le nez bouché alors que le patient a le nez qui coule clair,...) ;
- Dans un des cas, la patient avait demandé un *Actifed Rhume*®, et comme cette personne devait conduire pour un long trajet, on lui a conseillé de prendre un *Actifed Rhume Jour et Nuit*®, où l'antihistaminique est contenu dans le comprimé à prendre au coucher ;
- Enfin, dans le dernier de ces 5 questionnaires, le patient a demandé un *Dolirhume*®, médicament contenant de la *pseudoéphédrine*. Hors cette personne, a expliqué au cours du questionnement, souffrir d'hypertension mais non traitée. Le risque étant une poussée hypertensive, avec des conséquences diverses et variées pouvant survenir (AVC, glaucome...), le *Dolirhume*® ne lui a bien sûr pas été délivré. Ce dernier cas aurait pu être dangereux.

Il serait donc peut-être intéressant de remanier ce questionnaire, et de l'analyser avec une méthodologie différente pour pouvoir obtenir d'autres résultats. Quelles sont les points qui auraient pu être améliorés ? :

- Plus de réponses pour avoir une meilleure vision d'ensemble ;
- Nombre d'officines urbaines ou rurales mieux réparti ;
- Même personne pour la conclusion sur la délivrance ou non ;
- Il aurait été intéressant de savoir comment les gens avaient connu ce médicament lors de leur toute première utilisation ;
- Enfin, ce questionnaire se voulait facile à remplir, en ne cochant que des cases, mais il existe toujours dans ce type d'étude la limite du temps : le

temps de répondre, le moment de la journée où l'on fait remplir ce questionnaire (personne peut-être plus disponible durant la matinée que le soir à 17 ou 18 heures...).

Il était évident que pour certaines questions, il y allait avoir beaucoup de « Je ne sais pas », mais pour les gens ayant répondu correctement il aurait été intéressant de savoir l'origine de cette connaissance (traitement particulier en cours et donc éducation thérapeutique réalisée sur les contre-indications ou les interactions médicamenteuses du traitement en cours ; message d'alerte dans les publicités : « Déconseillé aux enfants de moins de 15 ans » ; lecture de la notice...).

L'automédication, et plus particulièrement les médicaments OTC, est un marché important, financièrement parlant, pour les officines, mais aussi pour les patients qui l'utilisent, en majorité, pour gagner du temps et éviter un passage chez le médecin. Ce marché est donc paradoxal : « aller vite », « pas trop cher », mais « sécurité d'emploi » : il faut donc pouvoir réussir à allier conseils, gain de temps pour le patient et, financièrement, il faut que chaque parti puisse s'y retrouver. Le but n'est pas de vendre à tout prix sans se soucier du patient (contraire à nos règles de déontologie), mais il faut arriver :

- A cerner la pathologie ou les symptômes du patient ;
- A juger l'intérêt de telle ou telle molécule ;
- A repérer les possibles interactions médicamenteuses ou contre-indication ;

tout cela en quelques instants seulement car le patient veut aller vite.

Je pense que notre rôle, aujourd'hui, est de sensibiliser les patients à ces produits pour qu'ils se rendent compte que ces médicaments, utilisés dans de mauvaises conditions, peuvent être tout aussi dangereux que d'autres médicaments qui sont eux, sur prescription. Il faut continuer à apporter nos conseils pour conserver l'image positive qu'ont, en majorité, les gens sur leur pharmacien et leur officine, surtout dans le contexte actuel ; et ne pas oublier que, même si parfois les patients nous disent « c'est bon je le connais, je l'ai déjà utilisé », c'est nous qui détenons la connaissance des médicaments et non eux.

Conclusion

Au cours de ce travail, en ayant étudié les définitions de l'automédication, les stratégies des laboratoires pharmaceutiques et le comportement ainsi que la connaissance des patients grâce à cette étude transversale, j'ai pu réaliser qu'aujourd'hui, notre rôle est de sensibiliser les patients à ces produits, pouvant être pris sans avis médical, pour qu'ils se rendent compte que ces médicaments, utilisés dans de mauvaises conditions, peuvent être tout aussi dangereux que d'autres médicaments qui sont eux, sur prescription. Il faut continuer à apporter ces conseils, qui sont pour les patients, associés à la place et au rôle importants qu'occupent les pharmaciens dans leurs vies de tous les jours, surtout dans le contexte actuel. Il ne faut pas oublier que, même si parfois les patients nous disent « c'est bon je le connais, je l'ai déjà utilisé », c'est nous qui détenons la connaissance des médicaments et non eux.

Ces médicaments doivent donc rester sous la coupe et les conseils d'un pharmacien pour éviter tout usage inadapté ou risqué pour le patient. L'apparition du dossier pharmaceutique a permis une avancée dans la protection de la population mais présente toutefois certaines limites.

Dans cette thèse, on peut regretter de ne pas avoir interrogé les patients sur la durée de prise des médicaments demandés, marqueur d'un mésusage. Ou encore, une analyse réalisée sous un autre angle ou grâce à d'autres outils d'analyses statistiques pourraient révéler d'autres résultats intéressants.

De plus, les pharmaciens doivent rester attentifs et s'interroger sur le rôle et les intentions des laboratoires pharmaceutiques. Bien que les laboratoires mettent en avant leur désir de soigner au mieux la population, le pharmacien doit garder un œil critique sur le « dernier produit miracle » que vient de commercialiser tel ou tel laboratoire. L'indépendance dans l'exercice de notre profession reste primordiale, et ce rôle de conseil, « d'éducateur » de la santé et de protection de la population en général doit être notre fil conducteur.

Annexes

Annexe 1 : Liste des médicaments en accès direct (version du 13/05/2014) [12] :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
ACICLOVIR ARROW CONSEIL 5%, crème	Aciclovir	2 g	3639257	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACICLOVIR CRISTERS 5%, crème	Aciclovir	2 g	3639292	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACICLOVIR MYLAN PHARMA 5%, crème	Aciclovir	2g	3540056 3768606	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACICLOVIR RATIOPHARM CONSEIL 5%, crème	Aciclovir	2g	3548684	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACICLOVIR SANDOZ CONSEIL 5 %, crème	Aciclovir	2g	3775397	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACICLOVIR TEVA CONSEIL 5%, crème	Aciclovir	2 g	3792042	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ACTIFED ALLERGIE CETIRIZINE 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Dichlorhydrate de cétirizine	7 cps	3802131	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
ACTIFED ETATS GRIPPAUX, poudre pour solution buvable en sachet-dose	Paracétamol/Acide ascorbique/ Maléate de Chlorphénamine	10 sachets	3565292	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
ACTIFEDSIGN, gélule	Paracétamol / Chlorphénamine / Acide ascorbique	20 gélules	3761053	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
ACTIVIR 5 POUR CENT, crème	Aciclovir	2 g	3405128 3457349	TROUBLES CUTANES (Herpès)
ADVILCAPS 200 mg, capsule molle	Ibuprofène	16 capsules	3816297	DOULEUR
ADVILCAPS 400 mg, capsule molle	Ibuprofène	14 capsules	3828662	DOULEUR
ADVILEFF 200 mg, comprimé effervescent	Ibuprofène	12 cps	3961421	DOULEUR
ADVILGEL 5%, gel	Ibuprofène	60 g	340093768 5238	DOULEUR
ADVIL 400 mg, comprimé enrobé	Ibuprofène	14 cps	3817115	DOULEUR
ALAIRGIX ALLERGIE CETIRIZINE 10 mg, comprimé à sucer sécable	Cétirizine	7 cps	3670758	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
ALAIRGIX RHINITE ALLERGIQUE CROMOGLICATE DE SODIUM 2%, solution pour pulvérisation nasale	Cromoglicite de sodium	15 ml	2211965	ANTI-ALLERGIQUE
ALCOOL MODIFIE COOPER, solution pour application cutanée	Ethanol à 70%	125, 250 ml	3431640 3431657	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
ALDIREK 10mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3990871	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
ALFA-AMYLASE BIOGARAN CONSEIL 3000 U.CEIP, comprimé enrobé	Alfa amylase	18 cps	4964404	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
ALGODOL 500mg, comprimé	Paracétamol	16 cps	3559914	DOULEUR
ALKA SELTZER 324 mg, comprimé effervescent	Acide acétylsalicylique	20 cps	3 292 687	DOULEUR
ALOPEXY 2 POUR CENT, solution pour application cutanée	Minoxidil	60 ml, 3x60ml	3643075 3629916	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
ALOSTIL 2 POUR CENT, solution pour application cutanée	Minoxidil	60 ml, 3 x 60 ml	3292871 3308744	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
ALOSTIL 5 POUR CENT, solution pour application cutanée	Minoxidil	3 x 60 ml	3398730	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
APAISYL GEL 0,75%, gel pour application locale	Chlorhydrate d'isothipendyl	30g	3171788	TROUBLES CUTANES (Piqûres)
APHILAN DEMANGEAISONS 0,5 %, crème	Hydrocortisone	15 g	3602751	TROUBLES CUTANES (Corticoïde)
APHTORAL, comprimé à sucer	Chlorhexidine / Tétracaine / Acide ascorbique	24 pastilles	3482991	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
ASPIRINE DU RHONE, comprimé	Acide acétylsalicylique	20 cps	3514679	DOULEUR
ASPIRINE DU RHONE, comprimé à croquer	Acide acétylsalicylique	20 cps	3342480	DOULEUR

ASPIRINE UPSA VITAMINEE C TAMPONNEE EFFERVESCENTE, comprimé effervescent sécable	Acide acétylsalicylique	2*10 cps	3007681	DOULEUR
ASPRO 500 EFFERVESCENT, comprimé effervescent	Acide acétylsalicylique	20 cps	3206245	DOULEUR
ASPRO 500 mg VITAMINE C EFFERVESCENT, comprimé effervescent	AAS / Acide Ascorbique	20 cps	3325085	DOULEUR
ASPRO 500 mg, comprimé	Acide acétylsalicylique	20 cps	3373285	DOULEUR
ASPROACCEL, comprimé sécable	AAS / Cafeine	20 cps	3415635	DOULEUR
ASPROACCEL, comprimé effervescent sécable	AAS / Cafeine	20 cps	3397340	DOULEUR
BALSO FUMINE MENTHOLEE 1 POUR CENT, solution pour inhalation par fumigation	Baume du Pérou Teinture de benjoin Teinture d'eucalyptus Huile essentielle de lavande Huile essentielle de thym Lévomenthol	84 ml	3 009 711	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
BALSO FUMINE SIMPLE, solution pour inhalation par fumigation	Baume du Pérou Teinture de benjoin Teinture d'eucalyptus Huile essentielle de lavande Huile essentielle de thym	84 ml	3 009 734	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
BAUME SAINT BERNARD, crème	Camphre/ Lévomenthol/ Capsicum/ Salicylate d'amyle	42 g	3415500	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
BEPANTHEN 5%, pommade	Dexpanthénol	30g, 100g	3593992 3594017	TROUBLES CUTANES (Irritation)
BEROCCA, comprimé effervescent	Thiamine	15, 30 cps	3570896 3570904	ASTHENIE
BEROCCA, comprimé pelliculé	Thiamine	30 cps	3527794	ASTHENIE
BIAFINEACT, émulsion pour application cutanée	Trolamine	139,5 g	3783209	TROUBLES CUTANES (Brûlure)
BIAFINEACT, émulsion pour application cutanée	Trolamine	50 ml	3 940 910	TROUBLES CUTANES (brûlures)
BISEPTINESPRAID, solution pour application cutanée	Chlorhexidine / Benzalkonium / Alcool benzylique	50, 125 ml	3664545 3553171	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
BORAX/ACIDE BORIQUE BIOGARAN CONSEIL 12mg/18mg par ml, solution pour lavage ophtalmique en récipient unidose	Borax / Acide borique	15*5 ml	3973594	TROUBLES OCULAIRES (Antiseptique)
BRONCHATHIOL EXPECTORANT ADULTES, solution buvable	Carbocistéine	150 ml	3396033	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
BRONCHOKOD 750MG/10ML ADULTES SANS SUCRE CARAMEL VANILLE, solution buvable en sachet-dose édulcorée à la saccharine sodique, au sorbitol et au maltitol liquide	Carbocistéine	15 sachets	3999085	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
BRONCHOKOD ADULTES, sirop	Carbocistéine	250, 300ml	4152037 3251174	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
BRONCHOKOD SANS SUCRE ADULTES 5 POUR CENT, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	250, 300ml	4152043 3271515	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CALMICORT 0,5%, crème	Hydrocortisone	15 g	3623606	TROUBLES CUTANES (Corticoïde)
CANTALENE, comprimé à sucer	Chlorhydrate de lysozyme Hartsell de lysozyme Acétate de chlorhexidine Chlorhydrate de tétracaïne	24 cps	3322158	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
CARBOCISTEINE BIOGARAN CONSEIL 5 POUR CENT SANS SUCRE, solution buvable en flacon édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	200 ml	3813442	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)

CARBOCISTEINE MYLAN 5% ADULTES, sirop	Carbocistéine	200ml	3741234	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CARBOCISTEINE MYLAN 5% ADULTES, solution buvable édulcorée au maltitol liquide et au sorbitol	Carbocistéine	200ml	3749514	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CARBOCISTEINE RATIOPHARM CONSEIL 5% ADULTES SANS SUCRE, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	200 ml	3691424	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CETAVLEX AQUEUX 0,5 %, solution pour application cutanée	Digluconate de chlorhexidine	125 ml	3815932	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
CEFALINE HAUTH, poudre orale en sachet (au paracétamol)	Paracétamol/ Caféine	10 sachets	3246658	DOULEUR
CETAVLON, crème	Cétrimide	80 g	3812046	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
CETIRIZINE ARROW CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3746289	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE BIOGARAN CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3688758	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE CRISTERS CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3759872	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE MYLAN PHARMA 10mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3669985	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE NEPENTHES 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	4922245	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE RANBAXY MEDICATION OFFICINALE 10mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7cps	3991089	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE RATIOPHARM CONSEIL 10 mg, cp pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3749879	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE SANDOZ CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3775368	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CETIRIZINE TEVA CONSEIL 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3792065	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
CITRATE DE BETAINE BIOGARAN CONSEIL 2g, comprimé effervescent	Citrate de bétaine	20 cps	3863552	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
CITRATE DE BETAINE CITRON UPSA 2g SANS SUCRE, comprimé effervescent	Citrate de bétaine	20 cps	3496585	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
CITRATE DE BETAINE UPSA 2g MENTHE SANS SUCRE, comprimé effervescent	Citrate de bétaine	20 cps	4997409	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
CLARIX EXPECTORANT CARBOCISTEINE 5% ADULTES SANS SUCRE, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	250 ml	3606128	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CLARIX EXPECTORANT CARBOCISTEINE 750mg/10ml ADULTES SANS SUCRE, solution buvable en sachet édulcorée à la sachharine sodique, au sorbitol et au maltitol liquide	Carbocistéine	15 sachets	3999151	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CLARIX TOUX SECHE PENTOXYVERINE 0,15% ENFANTS, sirop	Pentoxylvérine	150 ml	3826700	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Toux)
CODOTUSSYL EXPECTORANT ACETYLCISTEINE 100mg, comprimé à sucer	Acétylcystéine	20 cps	3333914	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
CODOTUSSYL MAUX DE GORGE SANS SUCRE, pastille édulcorée au maltitol	Lidocaïne / Célypyridinium / Acide ascorbique	24 pastilles	3400705	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
CORTAPAYSIL 0,5 %, crème	Hydrocortisone	15 g	3575652	TROUBLES CUTANES (Corticoïde)
CORTISEDERMYL 0,5 %, crème	Hydrocortisone	15 g	3631876	TROUBLES CUTANES (Corticoïde)
CROMORHINOL 2%, solution pour pulvérisation nasale	Cromoglycate de sodium	15 ml	3399830	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)

CURASPOT 5%, gel	Peroxyde de Benzoyle	Tube de 100g	340093545 8001	TROUBLES CUTANES (Acné)
DACRYUM, solution pour lavage ophtalmique en récipient unidose	Borax / Acide borique	15, 30 unidoses	3601898 3610992	TROUBLES OCULAIRES (Antiseptique)
DECONTRACTYL BAUME, pommade	Méphénésine	80 g	3 164 245	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DERMOFENAC DEMANGEAISONS 0,5 %, crème	Hydrocortisone	15 g	3585768	TROUBLES CUTANES (Corticoïde)
DIARETYL 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3584214	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
DIASEPTYL 0,5 %, solution pour application cutanée	Digluconate de chlorhexidine	75 ml	4940987	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
DICLOFENAC RANBAXY MEDICATION OFFICINALE 1 %, gel	Diclofénac sodique	50 g	3 469 186	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DICLOFENAC RATIOPHARM CONSEIL 1%, gel	Diclofénac sodique	50 g	3882549	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DICLOFENAC SANDOZ CONSEIL 1%, gel	Diclofénac sodique	50 g	3470657	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DICLOFENAC TEVA CONSEIL 1%, gel	Diclofénac sodique	50 g	3898792	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DICLOFENAC URGO 1%, gel	Diclofenac sodique	50 g	340092697 1816	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DICLOFENAC URGO 1%, gel en flacon pressurisé	Diclofenac sodique	100 ml	340094913 3871	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DIOSMINE BIOGARAN CONSEIL 300mg, comprimé pelliculé	Diosmine	30 cps	3561785	VEINOTONIQUE
DIOSMINE BIOGARAN CONSEIL 600mg, comprimé pelliculé	Diosmine	30 cps	3561816	VEINOTONIQUE
DISPADOL 1 %, gel	Diclofénac sodique	50 g	3440834	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
DOLI MAL DE GORGE HEXAMIDINE/TETRACAINE, solution pour pulvérisation buccale	Hexamidine / Tétracaïne	30 g	3617267	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DOLIALLERGIE LORATADINE 10 mg, comprimé	Loratadine	7 comprimés	340094981 9058	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rinite allergique)
DOLIPRANERO 500 mg, comprimé orodispersible	Paracétamol	12 cps	3521202	DOULEUR
DOLIPRANEVITAMINEC 500 mg/150 mg, comprimé effervescent	Paracétamol / Acide ascorbique	2x8 cps	3766501	DOULEUR
DOLIRHUME AUX HUILES ESSENTIELLES, solution pour inhalation par fumigation	Baume du Pérou Teinture de benjoin Teinture d'eucalyptus Huile essentielle de lavande Huile essentielle de thym Lévomenthol	84 ml	3 009 728	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
DRILL CITRON MENTHE, pastille	Chlorhexidine / Tétracaïne	24 pastilles	3358825	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DRILL EXPECTORANT ADULTES 5 POUR CENT, sirop en flacon	Carbocistéine	200 ml	3430327	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
DRILL EXPECTORANT SANS SUCRE ADULTES 5 POUR CENT, solution buvable en flacon, édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	200 ml	3425421	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
DRILL MAUX DE GORGE, collutoire en flacon pressurisé	Chlorhexidine / Tétracaïne	40 ml	3579667	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DRILL MIEL-ROSAT, pastille à sucer	Chlorhexidine / Tétracaïne	24 pastilles	3350060	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DRILL SANS SUCRE ANIS MENTHE, pastille édulcorée à l'isomalt et à l'acésulfame potassique	Chlorhexidine / Tétracaïne	24 pastilles	3850319	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DRILL SANS SUCRE SUREAU LITCHI, pastille édulcorée à l'isomalt et à l'acésulfame potassique	Chlorhexidine / Tétracaïne	24 pastilles	3745806	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
DRILL SANS SUCRE, pastille édulcoré à l'aspartam et à l'isomalt	Chlorhexidine / Tétracaïne	24 pastilles	3337817	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)

DRILL RHUME, comprimé pelliculé	Paracétamol / Maléate de chlorphénamine	16 cps	224 374-2/ 34009 224 394 2 6	ANTALGIQUE ANTIPYRETIQUE
DRILL, pastille à sucer	Chlorhexidine / Tétracéine	24 pastilles	3132570	
DYNAMISAN 3 g, poudre pour solution buvable	Arginine	20 sachets	3405513	ASTHENIE
DYSPAGON 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3496869	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
EFFERALGANODIS 500mg, comprimé orodispersible	Paracétamol	16 cps	3482152	DOULEUR
EFFERALGANTAB 1 g, comprimé pelliculé	Paracétamol	8 cps	3648546	DOULEUR
EFFERALGANVITAMINEC 500 mg/200 mg, comprimé effervescent	Paracétamol / Acide ascorbique	2*8cps	3637324	DOULEUR
ELUDRIL, collutoire	Digluconate de chlorhexidine Chlorhydrate de tétracéine	55 ml	3570264	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
ELUSANES KAOLIN 500mg, gélule	Kaolin lourd	60 gélules	3527765	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
EOSINE COOPER 2 POUR CENT, solution pour application cutanée en récipient unidose	Eosine disodique	10 récipients unidoses de 2 ml	34009 339 683 7 3/ 339 683-7	AUTRES ANTISEPTIQUES ET DESINFECTANTS
ERAZABAN 10 %, crème	Docosanol	2g	380 415-3	TROUBLES CUTANES (herpès)
ERCESTOP 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3496622	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
ERGIX 200 mg DOULEUR ET FIEVRE, comprimé pelliculé	Ibuprofène	30 cps	3479575	DOULEUR
ERGIX 5% ADULTES EXPECTORANT SANS SUCRE, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	250 ml	3610578	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
ANGI-SPRAY MAL DE GORGE, collutoire en flacon pressurisé	Hexamidine / Tétracéine	30 ml	3538125	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
EXOTOUX, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	200 ml	3659277	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
FERVEX ADULTES FRAMBOISE, granulé pour solution buvable en sachet	Paracétamol Acide ascorbique (vitamine C) Maléate de phéniramine	8 sachets	4989835	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
FERVEX ENFANTS, granulés en sachet	Paracétamol Acide ascorbique (vitamine C) Maléate de phéniramine	8 sachets	3351579	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
FERVEX SANS SUCRE, granulé pour solution buvable en sachet	Paracétamol Acide ascorbique (vitamine C) Maléate de phéniramine	8 sachets	3335959	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
FERVEX, granulés en sachet	Paracétamol Acide ascorbique (vitamine C) Maléate de phéniramine	8 sachets	3270591	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
FLUIMUCIL EXPECTORANT ACETYLCYSTEINE 2% ADULTES SANS SUCRE, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique, au cyclamate de sodium et au sucralose	Acétylcystéine	200 ml	3539283	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
FLUIMUCIL EXPECTORANT ACETYLCYSTEINE 200 mg ADULTES, granulés pour solution buvable en sachet	Acétylcystéine	18 sachets	3506869	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
FLUOCARIL BI FLUORE 250 mg ANIS, pâte dentifrice	Monofluorophosphate de sodium Fluorure de sodium	75 ml	3 625 640	TROUBLES BUCCODENTAIRES
FLUOCARIL BI FLUORE 250 mg MENTHE, gel dentifrice	Monofluorophosphate de sodium Fluorure de sodium	75 ml 125 ml	362 5611 362 5628	TROUBLES BUCCODENTAIRES

FLUOCARIL BI FLUORE 250 mg MENTHE, pâte dentifrice	Monofluorophosphate de sodium Fluorure de sodium	1*50 ml 1*75 ml 1*125 ml 2*75 ml 2*125 ml	350 0832 350 0849 350 0861 3627395 362 7389	TROUBLES BUCCODENTAIRES
GASTROWELL LOPERAMIDE 2mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3870782	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
GAVISCONELL MENTHE SANS SUCRE, suspension buvable en sachet-dose édulcorée à la saccharine sodique	Alginate de sodium / Bicarbonate de sodium	12 sachets 24 sachets	3825451 3385176	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
GAVISCONELL SANS SUCRE FRAISE, comprimé à croquer édulcoré au xylitol, au mannitol et à l'aspartam	Alginate de sodium / Bicarbonate de sodium / Carbonate de calcium	32 cps	3829377	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
GAVISCONELL SANS SUCRE MENTHE, comprimé à croquer édulcoré à l'aspartam et à l'acésulfame potassique	Alginate de sodium / Bicarbonate de sodium / Carbonate de calcium	32 cps	3829070	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
HEMOCLAR 0,5 POUR CENT, crème	Pentosanne sodique	30 g	3047930	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
HERPESEDERMYL 5%, crème	Aciclovir	2 g	340093780 1744	TROUBLES CUTANES (Herpès)
HERPEVIR 5%, crème	Aciclovir	2g	3780174	TROUBLES CUTANES (Herpès)
HEXASEPTINE 0,1 %, solution pour application locale en flacon	Hexamidine	75 ml	3375752	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
HEXTRIL MENTHE 0,1 POUR CENT, solution pour bain de bouche	Héxétidine	200 ml 400ml	3597056 3597062	TROUBLES BUCCODENTAIRES
HEXTRIL, 0,1 POUR CENT, bain de bouche, flacon	Héxétidine	30 ml 200 ml 400 ml	3303959 3049604 3547325	TROUBLES BUCCODENTAIRES
HEXTRIL, 0,1 POUR CENT, pâte dentifrice	Héxétidine	100 g	3392615	TROUBLES BUCCODENTAIRES
HUMEX 5% ADULTES EXPECTORANT SANS SUCRE, solution buvable édulcorée à la saccharine sodique	Carbocistéine	250ml	3939321	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
HUMEX ALLERGIE CETIRIZINE 10 mg , comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3768836	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
HUMEX ALLERGIE LORATADINE 10 mg , comprimé pelliculé sécable	Loratadine	7 cps	4989433	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
HUMEX CONJONCTIVITE ALLERGIQUE 2%, collyre en solution en récipient unidose	Cromoglicite de sodium	10 unidoses	3567339	TROUBLES OCULAIRES (Conjonctivite allergique)
HUMEX EXPECTORANT CARBOCISTEINE 750mg/10ml ADULTES SANS SUCRE, solution buvable en sachet édulcorée à la saccharine sodique, au sorbitol et au maltitol liquide	Carbocistéine	15 sachets	3999122	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
HUMEX EXPECTORANT SANS SUCRE 100 mg, comprimés à sucer	Acétylcystéine	20 cps	3538183	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
HUMEX GORGE IRRITEE LIDOCAINE, gomme orale	Lidocaïne/ Enoxolone/ Erysimum	30 gommes	3511511	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
HUMEX INHALER, tampon imprégné pour inhalation	Camphre/ Lévométhol/ Salicylate de méthyle	1 tube	3050984	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
HUMEX MAL DE GORGE FRUITS ROUGES 20 mg SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'isomalt et à l'acésulfame potassique	Biclotymol	24 pastilles	3635265	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
HUMEX MAL DE GORGE MENTHE 20 mg SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'isomalt	Biclotymol	24 pastilles	3635302	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
HUMEX MAL DE GORGE MIEL CITRON 20 mg, pastille	Biclotymol	24 pastilles	3812017	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
HUMEX MAL DE GORGE ORANGE 20 mg, pastille	Biclotymol	24 pastilles	3392911	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
HUMEX MAL DE GORGE, collutoire en flacon pressurisé	Benzalkonium/ Lidocaïne	35 ml	3853559	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)

HUMEX RHUME DES FOINS A LA BECLOMETASONE 50 microgrammes / doses, suspension pour pulvérisation nasale en flacon.	Béclométasone	1 flacon (100 doses)	3432131	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
HUMEXLIB PARACETAMOL CHLORPHENAMINE 500 mg/4mg, gélule	Paracétamol / Chlorphénamine	16 gélules	340093335 9881	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
IBUPROFENE ARROW 5 %, gel	Ibuprofène	60 g	3762265	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
IBUPROFENE ARROW CONSEIL 400 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	15 cps	3993266	DOULEUR
IBUPROFENE BIOGARAN CONSEIL 200mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	3769304	DOULEUR
IBUPROFENE BIOGARAN CONSEIL 400mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	10 cps	3835892	DOULEUR
IBUPROFENE CRISTERS 200mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	3830707	DOULEUR
IBUPROFENE ISOMED 200 mg, comprimé enrobé	Ibuprofène	20 cps	3606074	DOULEUR
IBUPROFENE MYLAN CONSEIL 400mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	32782018	DOULEUR
IBUPROFENE NEPENTHES 200mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	4 990 100	DOULEUR
IBUPROFENE RANBAXY MEDICATION OFFICINALE 200 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	4986630	DOULEUR
IBUPROFENE RANBAXY MEDICATION OFFICINALE 400 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	415 7796	DOULEUR
IBUPROFENE RATIOPHARM CONSEIL 200mg, comprimé enrobé	Ibuprofène	20 cps	3602828	DOULEUR
IBUPROFENE SANDOZ CONSEIL 200 mg, comprimé enrobé	Ibuprofène	20 cps	3766530	DOULEUR
IBUPROFENE SANDOZ CONSEIL 400mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	15 cps	3832706	DOULEUR
IBUPROFENE URGO 5%, gel	Ibuprofène	60g	3436666	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
IBUPROFENE ZYDUS France 200 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	2184547	DOULEUR
IBUTABS 200 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	4196968	DOULEUR
IBUTABS 400 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	10 cps	4989717	DOULEUR
IMODIUMCAPS 2 mg, gélules	Lopéramide	12 gélules	3857190	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
IMODIUMLINGUAL 2 mg, lyophilisat oral	Lopéramide	12 lyocs	3666679	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
IMODIUMLIQUICAPS 2 mg, capsule molle	Lopéramide	12 capsules	2180101	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
IMONOGAS 240 mg, capsule molle	Siméticone	30 capsules	3717193	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Flatulences)
INDIARAL 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3496705	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
INTRALGIS 200 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20, 30 cps	3356594 3432510	DOULEUR
KAOMUTH, poudre orale en sachet	Kaolin lourd Hydroxyde de magnésium	20 sachets	3294479	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
KENDIX 5 POUR CENT, crème	Aciclovir	2 g	3494882	TROUBLES CUTANES (Herpès)
LAMISILATE 1%, crème	Terbinafine	10 g	3349625	TROUBLES CUTANES
LAMISILATE MONODOSE 1 %, solution	Terbinafine	4g	3770684	TROUBLES CUTANES
LANSOYL SANS SUCRE 78,23g POUR CENT, gel oral en pot édulcoré à la saccharine sodique	Paraffine liquide	215g	3323407	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Constipation)
LAROSCORBINE 1g, comprimé	Acide ascorbique	2*15 cps	3544580	ASTHENIE

effervescent				
LAROSCORBINE 500 mg SANS SUCRE, comprimé à croquer édulcoré à l'aspartam	Acide ascorbique	30 cps	3584846	ASTHENIE
LAROSCORBINE SANS SUCRE 1g, comprimé effervescent	Acide ascorbique	15 cps	3544611	ASTHENIE
LAROSCORBINE SANS SUCRE 1 g, comprimé effervescent	Acide ascorbisue	30 comprimés	3544634	ASTHENIE
LOBAMINE CYSTEINE, gélule	Cystéine/ Méthionine	120 gélules	3646240	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
LOPERAMIDE ARROW CONSEIL 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3695250	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LOPERAMIDE BIOGARAN CONSEIL 2 mg, gélule	Chlorhydrate de lopéramide	6, 12 gélules	2244700 2244717	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LOPERAMIDE CRISTERS 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3830682	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LOPERAMIDE MYLAN PHARMA 2mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	2661585	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LOPERAMIDE RATIOPHARM CONSEIL 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3823506	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LOPERAMIDE SANDOZ CONSEIL 2 mg, gélule	Lopéramide	12 gélules	3797370	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
LYSOPAINE MAUX DE GORGE, comprimé à sucer	Cétylpyridium / Lysozyme	18 comprimés 2*18 cps	3903501 3903576	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
MAALOX MAUX D'ESTOMAC, comprimé à croquer	Hydroxyde de magnésium / Hydroxyde d'aluminium hydraté	12 comprimés 40 cps 60 cps	3979349 3538220 2189705	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
MAALOX MAUX D'ESTOMAC, suspension buvable en flacon	Hydroxyde de magnésium / Hydroxyde d'aluminium hydraté	250 ml	3538295	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
MAALOX MAUX D'ESTOMAC, suspension buvable en sachet-dose	Hydroxyde de magnésium / Hydroxyde d'aluminium hydraté	20 sachets	3545504	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
MAALOX MAUX D'ESTOMAC SANS SUCRE FRUITS ROUGES, comprimé édulcoré à la saccharine sodique, au sorbitol et au maltitol	Hydroxyde de magnésium / Oxyde d'aluminium hydraté	40 cps	4985168	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
MAALOX MAUX D'ESTOMAC SANS SUCRE, comprimé à croquer édulcoré à la saccharine sodique, au sorbitol et au maltitol	Hydroxyde de magnésium / Hydroxyde d'aluminium hydraté	40 cps 60 cps	3538237 2179150	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
MAG 2 100 mg, comprimé	Carbonate de magnésium	60 cps	346 0877	ASTHENIE
MAGNESIUM ARROW 150 mg, comprimé effervescent	Magnésium	20 cps	3341351	ASTHENIE
MAGNESIUM/VITAMINE B6 BIOGARAN CONSEIL 48mg/5mg, comprimé	Magnésium/Vitamine B6	50 cps	3853370	ASTHENIE
MAGNEVIE B6 100mg/10mg, comprimé pelliculé	Magnésium/Vitamine B6	60 cps 2*60 cps	3632686 4986054	ASTHENIE
MAXILASE MAUX DE GORGE ALPHA-AMYLASE 3000 U.CEIP, comprimé enrobé	Alfa-amylase	15 comprimés	3993384	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
MEGAMAG 45 mg, gélule	Magnésium	60, 120 gélules	491 7267 496 4350	ASTHENIE
MERCERYL, solution pour application cutanée	Chlorhexidine / Benzalkonium	125ml	3545680	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
MERCERYLSPRAY, solution pour application cutanée en flacon pressurisé	Chlorhexidine / Benzalkonium	50ml	3545674	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
MICROLAX MACROGOL 5,9 g, poudre pour solution buvable	Macrogol 3350	10 sachets	2678947	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Constipation)
MICROLAX, solution rectale en récipient unidose	Sorbitol/Citrate de sodium/ Laurylsulfoacétate de sodium	4 récipients	349 6875	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Constipation)

MINOXIDIL BAILLEUL 2 POUR CENT solution pour application cutanée	Minoxidil	3 x 60 ml	3635986	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
MINOXIDIL COOPER 2 POUR CENT solution pour application cutanée en flacon	Minoxidil	3x60 ml	3359500	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
MINOXIDIL SANDOZ CONSEIL 2 %, solution pour application cutanée	Minoxidil	3x60 ml	3814602	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
MITOSYL IRRITATION, pommade	Huile de foie de poisson / Oxyde de Zinc	65 g 150 g 2x150 g	3506237 3506266 3636715	TROUBLES CUTANES (Irritation)
MUCOMYST 200 mg, poudre orale en sachet	Acétylcystéine	18 sachets	3406518	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
NAUSICALM ADULTES 50 mg, gélule	Dimenhydratie	14 gélules	3359492	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Nausée/mal des transports)
NAUSICALM, sirop	Dimenhydratie	150 ml	3276056	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Nausée/mal des transports)
NICOPASS 1,5 mg SANS SUCRE EUCALYPTUS, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	12 pastilles 36 pastilles 96 pastilles	3767972 3767995 3768055	ADDICTION (Tabac)
NICOPASS 1,5 mg SANS SUCRE MENTHE FRAICHEUR, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	12 pastilles 36 pastilles 96 pastilles	3644761 3644784 3649899	ADDICTION (Tabac)
NICOPASS 1,5 mg SANS SUCRE REGLISSE MENTHE, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	12, 36, 96 pastilles	3649907 3649936 3649988	ADDICTION (Tabac)
NICOPASS 1,5 mg SANS SUCRE REGLISSE MENTHE, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	12 pastilles 36 pastilles 96 pastilles	3649907 3649936 3649988	ADDICTION (Tabac)
NICOPASS MENTHE FRAICHEUR 2,5 mg SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	36 pastilles 96 pastilles	3873013 3873071	ADDICTION (Tabac)
NICOPASS REGLISSE MENTHE 2,5 mg SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'aspartame et à l'acésulfame potassique	Nicotine	12 pastilles 36 pastilles 96 pastilles	3872887 3872901 3872953	ADDICTION (Tabac)
NICOPATCH 14mg/24h, dispositif transdermique de 35 mg/20cm2	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3838028 3838057	ADDICTION (Tabac)
NICOPATCH 21mg/24h, dispositif transdermique de 52,5 mg/30cm2	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3838063 3838100	ADDICTION (Tabac)
NICOPATCH 7mg/24h, dispositif transdermique de 17,5 mg/10cm2	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3837980 3838011	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au sorbitol	Nicotine	30 gommes 105 gommes 210 gommes	3763098 3763112 3763129	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au sorbitol	Nicotine	105 gommes	3763075	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE FRUITS 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	30 gommes 105 gommes	3709897 3709957	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE FRUITS 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	105 gommes	3710073	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE INHALEUR 10 mg, cartouche pour inhalation buccale	Nicotine	6 cartouches 42 cartouches	3483890 3483921	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE MENTHE FRAICHE 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	30 gommes 105 gommes 210 gommes	3654966 3763135 3763141	ADDICTION (Tabac)

NICORETTE MENTHE FRAICHE 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	30 gommes 105 gommes	3655049 3763158	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE MENTHE GLACIALE 2mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	30 gommes 105 gommes 210 gommes	3709621 3709696 3900336	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE MENTHE GLACIALE 4mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol et à l'acésulfame potassique	Nicotine	30 gommes 105 gommes	3709762 3709839	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE MICROTAB 2 mg, comprimé sublingual	Nicotine	100 cps	3799239	ADDICTION (Tabac)
NICORETTE MICROTAB CITRON 2 mg, comprimé sublingual	Nicotine	3x10 cps 10x10 cps	3798671 3798694	ADDICTION (Tabac)
NICORETTESKIN 10 mg/16 heures, dispositifs transdermiques	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3965034 3965057	ADDICTION (Tabac)
NICORETTESKIN 15 mg/16 heures, dispositifs transdermiques	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3965063 3965092	ADDICTION (Tabac)
NICORETTESKIN 25 mg/16 heures, dispositifs transdermiques	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3965100 3965123	ADDICTION (Tabac)
NICORETTESPRAY 1mg/dose, solution pour pulvérisation buccale	Nicotine	1 flacon 2 flacons	2241050 2241067	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL FRUIT 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	36 gommes 96 gommes 204 gommes	3631675 3631712 3939522	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE 1 mg, comprimé à sucer	Nicotine	36 cps 96 cps 144 cps	3640898 3640906 3891991	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE 2 mg, comprimé à sucer	Nicotine	36 cps 96 cps 144 cps	3686848 3686854 3892447	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE FRAICHEUR 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	36 gommes 96 gommes 204 gommes	3631497 3631534 3939545	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL MENTHE FRAICHEUR 4 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	36 gommes 96 gommes	3631586 3631623	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL REGLISSE 2 mg SANS SUCRE, gomme à mâcher médicamenteuse	Nicotine	12, 96 gommes	3761283 3761366	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL TTS 14 mg/24 h, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3346791 3346839	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL TTS 21 mg/24 h, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3346845 3346874	ADDICTION (Tabac)
NICOTINELL TTS 7 mg/24 h, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3346756 3346785	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN 14 mg/24 heures, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3795603 3795632	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN 2 mg SANS SUCRE, comprimé à sucer édulcoré à l'aspartam	Nicotine	24, 72 cps	3575238 3575244	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN MENTHE DOUCE 2 mg	Nicotine	36 comprimés	3575238	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN 21 mg/24 heures, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs 28 patchs	3795572 3795595	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN 7 mg/24 heures, dispositif transdermique	Nicotine	7 patchs	3795649	ADDICTION (Tabac)
NIQUITIN MENTHE FRAICHE 2 mg, comprimé à sucer édulcoré à l'aspartam	Nicotine	24 cps	3701306	ADDICTION (Tabac)
NIQUITINMINIS 1,5mg SANS SUCRE, comprimé édulcoré à l'acésulfame	Nicotine	20 cps 60 cps	3867219 3867231	ADDICTION (Tabac)

potassique				
NIQUITINMINIS 4mg SANS SUCRE, comprimé édulcoré à l'acésulfame potassique	Nicotine	20 cps 60 cps	3867254 3867277	ADDICTION (Tabac)
NUROFEN 200 mg, comprimés enrobés	Ibuprofène	20 pcs 30 cps	3396435 3841421	DOULEUR
NUROFEN 400 mg, capsule molle	Ibuprofène	10 capsules	3770342	DOULEUR
NUROFEN 400 mg, comprimé enrobé	Ibuprofène	12 cps	3686498	DOULEUR
NUROFEN 5%, gel	Ibuprofène	50 g	3572955	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
NUROFENFEM 400mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	3681420	DOULEUR
NUROFENFLASH 200 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	3675247	DOULEUR
NUROFENFLASH 400 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	3676057	DOULEUR
NUROFENFLASH 400 mg, poudre pour solution buvable en sachet	Ibuprofène	10 sachets	4176032	DOULEUR
NUROFENTABS 200 mg, comprimé orodispersible	Ibuprofène	12 cps	3605301	DOULEUR
OPHTACALMFREE 2%, collyre en solution	Cromoglicat de sodium	10 ml	3469217	TROUBLES OCULAIRES (Conjonctivite allergique)
OSMOGEL, gel pour application locale	Lidocaïne/ Sulfate de magnésium	90g	3076417	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
OXYBOLDINE, comprimé effervescent	Boldine/ Sulfate de sodium/ Phosphate monosodique	2*12 cps	3617103	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
PAPCLAIR CINQ POUR CENT, gel pour application locale	Peroxyde de benzoyle	Tube de 40 g	34 000 934 335 501	TROUBLES CUTANES (Acné)
PANADOL 500 mg, comprimé pelliculé sécable	Paracétamol	16 cps	3403307	DOULEUR
PARACETAMOL ARROW CONSEIL 500 mg, comprimé	Paracétamol	16 cps	3 871 043	DOULEUR
PARACETAMOL SANDOZ CONSEIL 500 mg, comprimé	Paracétamol	16 cps	3771117	DOULEUR
PARACETAMOL TEVA CONSEIL 500mg, comprimé	Paracétamol	16 cps	3792094	DOULEUR
PASTILLES MEDICINALES VICKS MENTHOL EUCALYPTUS, pastille à sucer	Levomenthol / Huile essentielle d'eucalyptus / Camphre / Alcool benzylique / Thymol / Teinture de baume de Tolu	18 pastilles 30 pastilles	3112679 3308655	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
PERACEL, gélule	Lopéramide	12 gélules	3496639	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
PERUBORE INHALATION, capsule pour inhalation par vapeur	Thym rouge/ Thymol / Lavande / Romarin	15 capsules	4931706	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
PO12 2 POUR CENT, crème	Enoxolone	40 g	3527995	TROUBLES CUTANES (Irritation)
PROALLERGODIL 0,127 mg/dose, solution pour pulvérisation nasale	Azélastine	10 ml	3455066	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
REMEX 5%, crème	Aciclovir	2 g	3633697	TROUBLES CUTANES (Herpès)
RENNIE DEFLATINE, comprimé à croquer	Carbonate de calcium/ Carbonate de magnésium lourd/ Diméticone activé	18 cps	3 326 009	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RENNIE MENTHE GLACIALE, comprimé à croquer édulcoré à la saccharine sodique	Carbonate de calcium / Carbonate de magnésium	24 comprimés	2225513	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RENNIE ORANGE, comprimé à croquer	Carbonate de calcium / Carbonate de magnésium	36 cps	3694807	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RENNIE SANS SUCRE, comprimé à croquer	Carbonate de calcium / Carbonate de magnésium	36 cps 60 cps	3302888 3302902	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RENNIE SANS SUCRE, comprimé à	Carbonate de calcium /	96 cps	3302919	TROUBLES GASTROINTESTINAUX

croquer	Carbonate de magnésium			(Antiacide)
RENNIE, comprimé	Carbonate de calcium / Carbonate de magnésium	48 cps	3247770	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RENNIELIQUO SANS SUCRE, suspension buvable édulcorée à la saccharine sodique en sachet-dose	Hydrotalcite	20 sachets	3438010	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Antiacide)
RHINATHIOL 5 % ADULTE EXPECTORANT SANS SUCRE, sirop édulcoré à la saccharine sodique	Carbocistéine	200, 250 ml	3413984 2177671	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
RHINATHIOL 5 POUR CENT ADULTES EXPECTORANT, sirop	Carbocistéine	125 ml 200 ml 250 ml 300 ml	3090920 3378118 2177665 3236878	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
SARGEMAG, granulés effervescents en sachet-dose	Magnésium	30 sachets	3690790	ASTHENIE
SARGENOR 1 g/ 5 ml, solution buvable	Arginine	20 ampoules 40 ampoules	3289283 3329812	ASTHENIE
SARGENOR A LA VITAMINE C SANS SUCRE, comprimé à croquer édulcorée à la saccharine sodique et au cyclamate de sodium	Acide ascorbique/ Arginine	20 cps	3545585	ASTHENIE
SARGENOR A LA VITAMINE C, comprimé effervescent	Arginine / Acide ascorbique	20 cps	3545556	ASTHENIE
SARGENOR A LA VITAMINE C, solution buvable en ampoule	Arginine / Acide ascorbique	20 ampoules	3545622	ASTHENIE
SARGENOR SANS SUCRE 1 g, comprimé à croquer édulcoré à la saccharine sodique et au cyclamate de sodium	Arginine	20 cps 40 cps	3441207 3441213	ASTHENIE
SARGENOR SANS SUCRE 1 g, comprimé effervescents édulcoré à la saccharine sodique	Arginine	2x10 cps 2x20 cps	3417189 3425154	ASTHENIE
SEDERMYL 0,75%, crème	Chlorhydrate d'isothipendyl	35 g	3189015	TROUBLES CUTANES (Piqures)
SEPTIVONSPRAY 0,05%, solution pour application cutanée en flacon pressurisé	Chlorhexidine	75 ml	3688971	TROUBLES CUTANES (Antiseptique)
SILIGAZ, capsule	Siméticone	32 capsules	3207434	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Flatulences)
SMECTALIA 3g, poudre pour suspension buvable en sachet	Diosmectite	18 sachets	4931379	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Diarrhées aiguës)
SOLUTRICINE MAUX DE GORGE BICLOTYMOL MENTHE 20 mg, pastille	Biclotymol	24 pastilles	3667532	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
SOLUTRICINE MAUX DE GORGE BICLOTYMOL ORANGE 20 mg, pastille	Biclotymol	24 pastilles	3667526	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
SOLUTRICINE MAUX DE GORGE TETRACAÏNE 0,2 mg, comprimé à sucer.	Tétracaïne	24 cps	3686618	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
SORBITOL DELALANDE 5g, poudre pour solution buvable en sachet-dose	Sorbitol	20 sachets	3098169	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Constipation)
SPEDIFEN 200mg, comprimé	Ibuprofène	16 cps 20 cps	3608127 3608133	DOULEUR
SPEDIFEN 400 mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	12 cps	3625189	DOULEUR
SPEDIFEN 400 mg, granulés pour solution buvable en sachet-dose	Ibuprofène	12 sachets	3525105	DOULEUR
STIMOL 1g, poudre effervescente pour solution buvable en sachet-dose	Malate de citrulline	18 sachets	3833479	ASTHENIE
STREFEN 8,75 mg, pastille	Flurbiprofène	16 pastilles	3543600	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILS CITRON SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'isomalt, au maltitol et à la saccharine sodique	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylrique	24 pastilles	3741346	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILS FRAISE SANS SUCRE, pastille édulcorée à l'isomalt, au maltitol et à la saccharine sodique	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylrique	24 pastilles	3741211	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)

STREPSILS LIDOCAINE, pastille	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylique / Lidocaïne	24 pastilles	3529511	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILS MENTHE GLACIALE, pastille à sucer	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylique	24 pastilles	3203778	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILS MIEL-CITRON, pastille à sucer	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylique	24 pastilles 36 pastilles	3322661 3851218	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILS ORANGE VITAMINE C, pastille	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylique	24 pastilles	3695474	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
STREPSILSPRAY à la lidocaïne, collutoire	Amylmétacrésol / Alcool dichloro 2,4 benzylique / Lidocaïne	20 ml	3400088	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Maux de gorge)
SYNTHOL, gel	Lévomenthol/ Vérateole/ Résorcinol/ Acide salicylique	75g	3802214	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
TENDOL 1 %, gel	Diclofénac sodique	50 g	3172664	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
TOCLASE TOUX SECHE 0,213%, solution buvable en flacon	Pentoxyvérine	150 ml	3378822	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Toux)
TROLAMINE BIOGARAN CONSEIL 0,67 %, émulsion pour application cutanée	Trolamine	46,5 g	3980482	TROUBLES CUTANES (brûlures)
UNIPEXIL 2%, solution pour application cutanée	Minoxidil	3x60 ml	3547851	TROUBLES CUTANES (Alopécie)
UPFEN 200mg, comprimé pelliculé	Ibuprofène	20 cps	3321590	DOULEUR
VICKS EXPECTORANT GUAIFENESIE 1,33% ADULTES MIEL, sirop	Guaïfénésine	120 ml 180 ml	3495663 3495686	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Expectorant)
VICKS INHALER, tampon imprégné pour inhalation par fumigation	Camphre / Levomenthol	1 tampon	3112662	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)
VICKS SIROP PECTORAL 0,15%, sirop	Pentoxyvérine	150 ml	3535776	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Toux)
VICKS VAPORUB, pommade	Camphre/ Lévomenthol/ Eucalyptus/ Thymol	50 g	3528173	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhume)
VITAMINE C PHR LAB 1000 mg, comprimé effervescent	Acide ascorbique	20 cps	3242956	ASTHENIE
VITAMINE C UPSA 500 mg arôme fruit exotique, comprimé à croquer	Acide ascorbique	30 cps	3566848	ASTHENIE
VITAMINE C UPSA 500 mg arôme orange, comprimé à croquer	Acide ascorbique	2x15 cps	3292718	ASTHENIE
VITAMINE C UPSA EFFERVESCENTE 1000 mg, comprimé effervescent	Acide ascorbique	2x10 cps	3242910	ASTHENIE
VITASCORBOL 500 mg SANS SUCRE TAMPONNE, comprimé à croquer édulcoré au sorbitol et à l'aspartam	Acide ascorbique	2x12 cps	3354164	ASTHENIE
VOGALIB 7, 5 mg, lyophilisat oral	Métopimazine	8 lyocs	3634828	TROUBLES GASTROINTESTINAUX (Nausée/mal des transports)
VOLTARENACTIGO 1%, gel en flacon pressurisé	Diclofénac sodique	50ml	3593147	TROUBLES RHUMATOLOGIQUES
ZYRTECSET 10 mg, comprimé pelliculé sécable	Cétirizine	7 cps	3646168	TROUBLES DE LA SPHERE ORL (Rhinite allergique)

Annexe 2 : Liste des médicaments retirés de la liste des médicaments OTC :



ANNEXE 4

Liste des médicaments de médication officinale RETIRES de la liste

suite à l'arrêt de commercialisation de ces spécialités/conditionnements, relistage...

Nom du médicament	Présentation	Code CIP
ACTIVOX LIERRE, sirop	100 et 150 mL	356 490-9 356 491-5
ARKOGELULES BALLOTE, gélule	45 gélules	352 712-7
ATUXANE, sirop	125 ml	3366227
CAPSYL 15 mg, capsule molle	12 capsules	3282358
DRILL TOUX SECHE 15mg/5 ml ADULTES SANS SUCRE , sirop édulcoré au maltitol liquide	125 ml	3433432
DRILL TOUX SECHE 5mg/5 ml ENFANTS SANS SUCRE, sirop édulcoré au maltitol liquide	125 ml	3433449
EPIDERMINE, crème	50 g	378 724-2
ERGIX 20 mg TOUX SECHE, gélule	20 gélules	3479581
ERGIX ADULTES TOUX SECHE, sirop	150 ml	3285256
ERGIX ENFANTS TOUX SECHE, sirop	150 ml	3562247
GUARAMATE, gélule	180 gélules	377 064-9

HUMEX ADULTES TOUX SECHE DXTROMETORPHANE, sirop	200 ml	3563057
HUMEX ENFANTS TOUX SECHE DXTROMETORPHANE, sirop	125 ml	3567405
HUMEX CONJONCTIVITE ALLERGIQUE 2%, collyre en solution	10 ml	3586934
NICORETTE MENTHE CANNELLE 2 mg sans sucre, gomme à mâcher médicamenteuse édulcorée au xylitol	30, 105 gommes	3710133 3710216
NODEX adultes, sirop en récipient unidose	10 unidoses de 10 ml	3312705

REACTINE 10 mg, comprimé pelliculé sécable	7 cps	3574859
---	-------	---------

TISANE MEDIFLOR N° 4 DIURETIQUE, plantes pour tisane en sachet-dose	10, 12, 20 et 24 sachets-dose	3207894 3207902 3207919 3132877
--	-------------------------------	--

VICKS TOUX SECHE Dextrométhorphane 7,33 mg Adultes Miel, pastille	12, 18 pastilles	415 1322 415 1339
---	------------------	----------------------

Annexe 3 : Article du Code de la Santé Publique relatif à la vente des médicaments en ligne.

Article L5125-33

- Créé par Ordonnance n°2012-1427 du 19 décembre 2012 - art. 7

On entend par commerce électronique de médicaments l'activité économique par laquelle le pharmacien propose ou assure à distance et par voie électronique la vente au détail et la dispensation au public des médicaments à usage humain et, à cet effet, fournit des informations de santé en ligne.

L'activité de commerce électronique est réalisée à partir du site internet d'une officine de pharmacie.

La création et l'exploitation d'un tel site sont exclusivement réservées aux pharmaciens suivants :

1° Pharmacien titulaire d'une officine ;

2° Pharmacien gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière, exclusivement pour leurs membres.

Le pharmacien titulaire de l'officine ou gérant d'une pharmacie mutualiste ou de secours minière est responsable du contenu du site internet qu'il édite et des conditions dans lesquelles l'activité de commerce électronique de médicaments s'exerce.

Les pharmaciens adjoints ayant reçu délégation du pharmacien d'officine peuvent participer à l'exploitation du site internet de l'officine de pharmacie.

Les pharmaciens remplaçant de titulaires d'officine ou gérants d'officine après décès du titulaire peuvent exploiter le site internet de l'officine créé antérieurement par le titulaire de l'officine.

Article R5125-70

- Créé par Décret n°2012-1562 du 31 décembre 2012 - art. 3

Le site internet de commerce électronique de l'officine de pharmacie est créé ou exploité par les pharmaciens mentionnés à l'article L. 5125-33 inscrits aux sections A, D et E de l'ordre national des pharmaciens.

Le site internet contient les coordonnées de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, un lien hypertexte vers le site internet de l'ordre national des pharmaciens et du ministère chargé de la santé, ainsi que le logo commun mis en place au niveau communautaire, qui est affiché sur chaque page du site internet qui a trait au commerce électronique de médicaments.

Annexe 4 : Documents d'information destinés aux patients et aux pharmaciens, à la suite du décret de 2008 relatif aux médicaments OTC [36] :

- Pour les patients :
 - Un dépliant présentant de façon générale les 7 règles d'or de l'automédication responsable et des informations générales sur cette nouvelle mesure ;
 - Cinq dépliant « Bien vous soigner avec des médicaments disponibles sans ordonnance », concernant cinq pathologies de l'adulte, ont été créés en 2008 : la douleur, l'herpès labial, le reflux gastro-œsophagien, le rhume et la rhinite ou la conjonctivite allergique. Depuis, d'autres pathologies se sont rajoutées : constipation occasionnelle, diarrhée passagère, pied d'athlète et mal des transports. Ces dépliant reprennent ce qu'il faut savoir, ce qu'il faut faire ou ne pas faire ;
 - Et trois cartes mémo sont disponibles : *paracétamol*, *aspirine* et *ibuprofène*.
- Pour les professionnels :
 - Une affichette à exposer dans la pharmacie reprenant les 7 règles d'or pour le bon usage des médicaments de la médication familiale ;
 - Des fiches rappelant les questions essentielles à poser au patient lors de la délivrance, ainsi que les précautions d'emploi et les conseils associés.

Annexe 5 : Avis du 27 mai 2005 aux fabricants concernant les demandes d'autorisation de mise sur le marché des médicaments de prescription médicale facultative (BO n° 2005-8) [9].

2. Les indications

2.1. Liste des indications relevant d'une prise en charge autonome par le patient.

Ces indications correspondent à des situations pour lesquelles le patient peut prendre en charge lui-même sa pathologie ou les symptômes qu'il éprouve, sans nécessité de diagnostic médical préalable ni de surveillance médicale.

Le patient doit être capable :

- de reconnaître les symptômes ou la pathologie pour lesquels il va se traiter, (reconnaître l'indication) ;
- d'effectuer un choix parmi les médicaments mis à sa disposition, (identifier les contre-indications, mises en garde, les situations particulières telles que la grossesse ou les insuffisances fonctionnelles de certains organes) ;
- de s'administrer lui-même le médicament, (comprendre la posologie et le mode d'administration) ;
- d'appréhender les limites de la prise en charge par lui-même de sa pathologie.

Dans tous les cas, le traitement autonome d'une pathologie ne doit pas faire courir le risque :

- de retarder le diagnostic ;
- de masquer une pathologie grave sous-jacente ;
- de retarder la mise en route ou de compromettre le succès d'un autre traitement s'il est nécessaire ;

Ces indications peuvent correspondre :

- à des affections bénignes ou banales spontanément résolutive ;
- à la prise en charge de certaines affections chroniques : elles nécessitent un diagnostic médical initial, mais leur prise en charge au long cours peut être améliorée ou simplifiée par le statut de PMF des traitements ;
- à la prise en charge de certaines situations d'urgence où la nécessité d'une prescription médicale pourrait être une perte de temps et donc une perte d'efficacité ;
- à certaines situations où l'accès direct au traitement peut améliorer la couverture sanitaire de la population, ce qui ne serait pas le cas si une consultation médicale était nécessaire (cas des substituts nicotiques par exemple).

La durée de traitement d'un symptôme ou d'une pathologie hors avis médical a une limite maximale définie, qui est propre à chaque situation.

2.2. Indications multiples

Dans le cadre de la PMF, il est souhaitable qu'une spécialité corresponde à une seule indication, ou, au moins, à des indications relevant d'un même processus physiopathologique (par exemple rhinite allergique et urticaire), si le mécanisme physiopathologique peut être aisément compris des patients.

2.3. Liste des indications

Une liste des situations cliniques pouvant relever d'une prise en charge autonome par le patient, avec le conseil éventuel du pharmacien, est annexée. Les libellés sont donnés à titre d'exemple de façon à guider le demandeur lors d'une nouvelle demande.

Cette liste n'est pas exhaustive et sera périodiquement mise à jour au fur et à mesure des nouvelles demandes d'autorisation.

Chaque indication devra être assortie si nécessaire d'une limite d'âge d'utilisation et d'une durée maximale de traitement.

Si l'indication de la spécialité proposée en PMF nécessite un avis et/ou un suivi médical, mais que le médicament ne présente pas de danger direct ou indirect pour le patient (qui rendraient alors sa prescription obligatoire selon le code de la santé publique), la mention « en raison de l'indication de ce médicament, une consultation médicale est recommandée avant traitement » figurera en tête de la notice destinée au patient.

Une liste des indications figurant dans les résumés des caractéristiques du produit (RCP) de spécialités de PMF actuellement enregistrées, pour lesquelles la commission d'AMM a estimé qu'un avis médical était préférable, est annexée à titre d'exemple.

LISTE DES INDICATIONS/PATHOLOGIES/SITUATIONS CLINIQUES RECONNUES COMME ADAPTÉES À UN USAGE EN PMF

Remarque : les libellés sont donnés à titre indicatif. Cette liste a été établie en fonction des libellés déjà existants et n'est pas exhaustive ; elle sera régulièrement mise à jour soit à l'initiative de l'AFSSAPS, soit sur proposition des fabricants, après agrément de l'AFSSAPS.

1. Indications en dermatologie

Etats pelliculaires du cuir chevelu de l'adulte (à partir de 15 ans).
Poussées d'herpès labial localisé, appelé aussi « bouton de fièvre ».
Antiseptie ou nettoyage des petites plaies superficielles.
Piqûres d'orties, piqûres d'insectes, coup de soleil localisés.
Irritation de la peau, notamment en cas d'érythème fessier (fesses rouges) du nourrisson.
Chute de cheveux modérée (alopécie androgénétique) de l'adulte, homme ou femme.
Brûlures superficielles et peu étendues.
Acnés mineures.

Troubles de la sécrétion sudorale.
Irritation cutanée modérée.
Sécheresse cutanée accompagnant certaines dermatoses.
Fissures, gerçures, crevasses.
Verrues de l'enfant (traitement local).
Cors, durillons, oeil-de-perdrix chez l'adulte.
Intertrigo inter-digito-plantaire.

2. Indications en ophtalmologie

Irritation conjonctivale.
Irritation conjonctivale répétitive.
Conjonctivite d'origine allergique.
Sécheresse oculaire légère à modérée.

3. Indications en gastro-entérologie

Diarrhées passagères (aiguës) chez l'adulte (traitement de courte durée).
Ballonnement abdominal et flatulences.
Brûlures d'estomac, remontées acides.
Constipation occasionnelle de l'adulte.
Nausées et vomissements.
Troubles dyspeptiques (lenteur à la digestion, ballonnements).
Crise hémorroïdaire.
Mal des transports.

4. Indication en otorhinolaryngologie

Mal de gorge peu intense et sans fièvre, aphtes et petites plaies de la bouche.
Irritations de la gorge.
Sensations de nez bouché et écoulement nasal clair.
Décongestion au cours des affections respiratoires banales (rhumes, rhinites, rhinopharyngites).
Obstruction nasale ou nez bouché.
Obstruction nasale et écoulement nasal clair.
Obstruction nasale et hypersécrétion nasale claire avec maux de tête et/ou fièvre.
Mal de gorge.
Epistaxis (traitement d'appoint).
Douleur de l'oreille en l'attente d'une consultation médicale.
Rhinite avec mouchage purulent, sans fièvre, sans douleur faciale et sans céphalée.

5. Indications en pneumologie

Certaines pathologies ont déjà été reconnues comme pouvant être prises en charge sans l'intervention d'un médecin, ni pour le diagnostic ni pour le suivi. Leurs indications sont :
Toux sèches et toux d'irritation chez l'adulte (à partir de 15 ans) ou chez l'enfant de plus de 6 ans (traitement de courte durée).

Difficultés d'expectoration (difficultés à rejeter en crachant les sécrétions bronchiques) chez l'adulte ou chez l'enfant de plus de 6 ans.

D'autres pathologies pourraient entrer dans ce cadre :

Toux sèche et toux d'irritation (toux non productive gênante) chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans.

Toux sèche et toux d'irritation (toux non productive gênante) à prédominance nocturne chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans (spécialités dont la formule comporte un antitussif et un anti-histaminique).

Troubles de la sécrétion bronchique (affections respiratoires récentes avec difficulté d'expectoration) chez l'adulte

Remarque : dans les trois situations cliniques décrites ci-dessus, la prise en charge d'une toux chez l'enfant de moins de 6 ans nécessite un diagnostic ainsi qu'un suivi médical. Par ailleurs, pour les enfants de moins de 6 ans, il n'est pas justifié d'utiliser des spécialités dont la formule comporte un antitussif et un anti-histaminique.

Etat congestif des voies aériennes supérieures au cours des affections respiratoires banales

6. Indications en stomatologie

Une indication se rattachant à la stomatologie a déjà été reconnue comme pouvant être prise en charge de façon autonome par le patient. Il s'agit de comprimés à sucer ou des collutoires : « indiqué chez l'adulte et l'enfant de plus de 6 ans en cas de mal de gorge peu intense et sans fièvre, d'aphtes et de petites plaies de la bouche ».

D'autres pathologies pourraient entrer dans ce cadre :

- petites plaies de la bouche ;
- aphtes quand le nombre de poussées est inférieur à 4 par an ;
- hyposialies (bouche sèche) ;
- prévention de la carie dentaire.

En ce qui concerne les dosages forts en fluor (formes à partir de 1 g), compte tenu de l'indication « polycaries », un avis médical initial doit être établi.

- douleurs liées à la poussée dentaire ;
- hygiène bucco-dentaire ;
- soins post-opératoires en stomatologie.

Remarque : bien que l'indication « Soins post-opératoires en stomatologie » paraisse relever d'un conseil ou d'une prescription médicale, elle est acceptable dans cette annexe lorsqu'elle est associée, dans l'indication : « Traitement local d'appoint des affections de la cavité buccale et soins post-opératoires en stomatologie ».

7. Indications en gynécologie

Mycoses vulvovaginales : en cas de récurrence, un avis médical est nécessaire.

Contraception locale, spermicides.

Toilettes, soins gynécologiques externes : dans cette indication, l'information devra notamment comporter les éléments suivants : c'est une toilette externe et non un soin vaginal, elle utilise un savon neutre, elle doit être suivie d'un séchage rigoureux, la durée est limitée à 8 jours.

8. Indications en cardio-angéiologie

Manifestations fonctionnelles de l'insuffisance veinolymphatique : jambes lourdes, douleurs.

(Le mécanisme physiopathologique des impatiences du primo-décubitus est à revoir : il n'est pas, a priori, d'origine circulatoire, mais neurologique).

Traitement des signes fonctionnels liés à la crise hémorroïdaire.

Traumatologie bénigne : ecchymoses, contusions.

9. Indications en rhumatologie et douleur

Traitement symptomatique des affections douloureuses et/ou fébriles.

Ce médicament est indiqué chez l'adulte dans les maladies avec douleur et/ou fièvre telles que maux de tête, états grippaux, douleurs dentaires, courbatures, règles douloureuses.

Traitement d'appoint des oedèmes post-traumatiques.

Traitement local d'appoint de la douleur en pathologie post-traumatique bénigne (ecchymose, contusions...).

Traitement symptomatique des poussées douloureuses de l'arthrose. Un avis médical sera associé.

Traitement local d'appoint des douleurs d'origine musculaire et tendino-ligamentaire.

Crampes musculaires.

Migraine après avis médical initial.

Traitement symptomatique des douleurs liées aux troubles fonctionnels du tube digestif et des voies biliaires.

LISTE DES INDICATIONS/PATHOLOGIES/SITUATIONS CLINIQUES NÉCESSITANT UN AVIS MÉDICAL

Situations cliniques figurant actuellement dans l'indication de certaines spécialités de PMF, pour lesquelles un diagnostic et un suivi médical sont fortement recommandés.

1. Dermatologie

Ulcères.

Escarres.

Onyxis et périonyxis.

Folliculites.

Sycosis et kérions.

Intertrigos génitaux et cruraux.

Pityriasis versicolor.

Antisepsie autres que celle des petites plaies ou des brûlures superficielles et peu étendues (grands brûlés, dermatoses bulleuses, petite chirurgie...).

Hyperkératoses, dermatoses squameuses (ichtyoses), kératodermie palmoplantaire.

Photosensibilisations (liées aux différentes formes de porphyrie, médicamenteuses, poussées estivales du lupus érythémateux disséminé).

Urticaire solaire idiopathique.

Psoriasis.

Infections cutanées staphylococciques et/ou streptococciques.

Photodermatoses solaires idiopathiques bénignes.

2. Ophtalmologie

Pathologies infectieuses (y compris la conjonctivite virale épidémique).
Irritation conjonctivale soudaine et inhabituelle.
Kératite virale.
Kératite interstitielle.
Uvéite, sclérite, épisclérites.
Ulcération cornéenne.
Glaucome aigu et chronique.
Orgelet, chalazion, blépharites, dacryocystite.
Intolérances aux lentilles.
Troubles de la réfraction.
Cataracte.
Sécheresse oculaire sévère.
Baisses d'acuité et troubles du champ visuel.

3. Gastro-entérologie

Ulcère duodéal, gastrique, œsophagite ulcéreuse.
Régurgitation du nourrisson.
Troubles fonctionnels de l'intestin ou syndrome de l'intestin irritable.
Troubles digestifs réputés d'origine hépatique.
Atonie intestinale.
Maladie inflammatoire de l'intestin.
Insuffisance pancréatique.
Encéphalopathie hépatique.

4. Otorhinolaryngologie

Rhinite avec mouchage purulent, avec fièvre et/ou douleur faciale et/ou céphalées.
Rhinosinusites.
Infections récidivantes de la sphère respiratoire haute (traitement préventif).
Otites externes.

5. Pneumologie

Toux sèche et toux d'irritation (toux non productive gênante) chez l'enfant de moins de 6 ans.
Troubles de la sécrétion bronchique (affections respiratoires récentes avec difficulté d'expectoration) chez l'enfant.
Prophylaxie des infections récidivantes respiratoires et de la sphère oto-rhino-laryngologie (ORL).
Prophylaxie des surinfections des bronchopathies chroniques et de la sphère ORL.
Apnée du nouveau-né.
États congestifs des bronches.

6. Stomatologie

Aphtes quand le nombre de poussées est strictement supérieur à 4 par an.
Ulcération de la muqueuse buccale.

7. Gynécologie

Infections vaginales.
Urétrites et vaginites à trichomonas.
Métrorragies.
Ménométrorragies.

8. Cardio-angéiologie

Hypertriglycémies, hyperlipoprotéinémies.
Hypotension orthostatique.
Troubles visuels présumés d'origine vasculaire.
Troubles fonctionnels de la fragilité capillaire.
Lymphoedème du membre supérieur après traitement radiochirurgical du cancer du sein.
Pertes sanguines au cours des interventions chirurgicales.
Claudication intermittente des artériopathies chroniques oblitérantes des membres inférieurs.
Prévention secondaire des accidents ischémiques myocardique ou cérébral.

9. Rhumatologie/douleur

Traitement symptomatique des rhumatismes inflammatoires.
Névralgie.
Traitement des rhumatismes chroniques inflammatoires et dégénératifs.
Rhumatisme articulaire aigu chez l'enfant.
Arthrite juvénile chronique.
Traitement adjuvant des contractions en cours de grossesse, en association au repos.
Traitement des manifestations spasmodiques et douloureuses aiguës des voies urinaires : coliques néphrétiques.
Traitement d'appoint des oedèmes post-opératoires.
Gonarthrose/coxarthrose.
Dorsalgies essentielles.
Lombalgie aiguë.

Annexe 6 : Code de la Santé Publique, chapitre II : Publicité

Article L5122-6

- Modifié par LOI n°2011-2012 du 29 décembre 2011 - art. 5

La publicité auprès du public pour un médicament n'est admise qu'à la condition que ce médicament ne soit pas soumis à prescription médicale, qu'aucune de ses différentes présentations ne soit remboursable par les régimes obligatoires d'assurance maladie et que l'autorisation de mise sur le marché ou l'enregistrement ne comporte pas d'interdiction ou de restrictions en matière de publicité auprès du public en raison d'un risque possible pour la santé publique, notamment lorsque le médicament n'est pas adapté à une utilisation sans intervention d'un médecin pour le diagnostic, l'initiation ou la surveillance du traitement.

La publicité auprès du public pour un médicament bénéficiant d'une autorisation de mise sur le marché délivrée par l'Union européenne en application du règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, établissant des procédures communautaires pour l'autorisation et la surveillance en ce qui concerne les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire et instituant une Agence européenne des médicaments, ou dont l'autorisation de mise sur le marché a été modifiée par le biais de la procédure telle que prévue par ce même règlement, peut être interdite ou restreinte pour les motifs cités au premier alinéa, par décision du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé .

Par dérogation au premier alinéa, les campagnes publicitaires pour les médicaments mentionnés à l'article L. 5121-2 ou pour des vaccins soumis à prescription médicale ou remboursables peuvent s'adresser au public.

Les campagnes publicitaires non institutionnelles auprès du public pour des vaccins mentionnés au troisième alinéa du présent article ne sont autorisées que si les conditions suivantes sont réunies :

1° Ils figurent sur une liste de vaccins établie pour des motifs de santé publique par arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis du Haut Conseil de la santé publique ;

2° Le contenu de ces campagnes publicitaires est conforme à l'avis du Haut Conseil de la santé publique et est assorti, de façon clairement identifiée, des mentions minimales obligatoires déterminées par cette instance. Ces mentions sont reproduites in extenso, sont facilement audibles et lisibles, selon le support du message publicitaire concerné, sont sans renvoi et sont en conformité avec des caractéristiques définies par arrêté du ministre chargé de la santé.

La publicité auprès du public pour un médicament est nécessairement accompagnée d'un message de prudence et de renvoi à la consultation d'un médecin en cas de persistance des symptômes.

NOTA : Loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 article 41 III : Les présentes dispositions entrent en vigueur à une date prévue par le décret pris pour leur application et au plus tard le 1er août 2012. Dès cette entrée en vigueur, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé exerce l'ensemble des droits et supporte l'ensemble des obligations de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Jusqu'à l'entrée en vigueur de ces dispositions, les compétences et pouvoirs que la présente loi attribue à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé sont exercés par l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. Le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 est entré en vigueur le 1er mai 2012.

Annexe 7 : Liste des vaccins pouvant faire l'objet de campagne promotionnelle auprès du grand public :

9 octobre 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 13 sur 123

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 28 septembre 2012 fixant la liste des vaccins mentionnée à l'article L. 5122-6 du code de la santé publique

NOR : AFSP1235631A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 5122-6 ;
Vu l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 28 septembre 2012,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des vaccins mentionnée à l'article L. 5122-6 du code de la santé publique est la suivante :

1. Les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole ;
2. Les vaccins contre la méningite C ;
3. Les vaccins contre la grippe saisonnière ;
4. Les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche ;
5. Les vaccins contre la tuberculose ;
6. Les vaccins contre les infections à pneumocoques.

Art. 2. – Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au

Journal officiel de la République française.

Fait le 28 septembre 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL

Annexe 8 : Contrat avec un laboratoire :

III – PRESTATIONS DE SERVICES PROPRES A FAVORISER LA RELATION COMMERCIALE

Article 1 : Objet

Le présent contrat cadre a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Officine rendra à [redacted] les prestations de services commandées au titre :

des services propres à favoriser la commercialisation des produits aux consommateurs ne relevant pas des obligations d'achat-vente ; Ces produits figurent à l'annexe 2 du présent contrat.

Les prestations de services susceptibles d'être commandées par [redacted] sont les suivantes :

Dénomination	Description	Durée	Modalités de rémunération	Type de services
*Espace de vente dédié (1)	Mise en avant des marques [redacted] et [redacted] remboursables derrière le comptoir dans l'Officine par l'intermédiaire notamment de linéaires dédiés à leur exposition, soit au minimum 1/3 de l'espace dédié au paracétamol pour chacune des marques [redacted] et [redacted]. La réalisation de cette prestation suppose un volume d'achat minimum, défini dans le contrat d'application, sur l'ensemble des marques [redacted] et [redacted] et [redacted] afin de permettre la réelle mise en avant des Produits par un réassort adéquat.	1 an	- 6% du CA des produits concernés (annexe 2-a) Rémunération annuelle	Service propre à favoriser la commercialisation des produits
*Espace de vente Dédié (2)	Mise en avant des marques : [redacted], [redacted], [redacted], [redacted] dans l'Officine par l'intermédiaire de linéaires dédiés à leur exposition dit « ESPACE LIBRE ACCES » avec au minimum 1/2 étagère par marque en lecture visible de la clientèle (soit au minimum 3 facings par marque). La réalisation de cette prestation suppose un volume d'achat minimum, défini dans le contrat d'application, sur l'ensemble des marques, [redacted], [redacted], [redacted], [redacted] afin de permettre la réelle mise en avant des Produits par un réassort adéquat.	1 an	- 8% du Ca de ces 4 marques pour une mise en place respectant la recommandation [redacted] pour ces 5 marques Rémunération annuelle.	Service propre à favoriser la commercialisation des produits
*Espace de vente Dédié (3)	Mise en avant d'au moins 6 marques de médication officinale [redacted] dans l'Officine par l'intermédiaire notamment de linéaires dédiés à leur exposition derrière les comptoirs soit au minimum 1/2 étagère par marque en lecture visible de la clientèle (soit au minimum 3 facings par marque)	1 an	- 10% du CA de l'ensemble de la gamme de médication officinale [redacted] (annexe 2-b) pour une mise en place respectant la recommandation [redacted] pour au moins 6 marques Rémunération annuelle.	Service propre à favoriser la commercialisation des produits

* liste des produits concernés en annexe 2.

Annexe 9 : Article 54 de la Directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain :

TITRE V

ÉTIQUETAGE ET NOTICE

Article 54

L'emballage extérieur ou, à défaut d'emballage extérieur, le conditionnement primaire de tout médicament doit porter les mentions suivantes:

a) la dénomination du médicament, suivie de la dénomination commune lorsque le médicament ne contient qu'une seule substance active, et que sa dénomination est un nom de fantaisie; lorsque pour un médicament il existe plusieurs formes pharmaceutiques et/ou plusieurs dosages, la forme pharmaceutique et/ou le dosage (le cas échéant nourrissons, enfants, adultes) doivent figurer dans la dénomination du médicament;

b) la composition qualitative et quantitative en substances actives par unités de prise ou, selon la forme d'administration, pour un volume ou un poids déterminé, en utilisant les dénominations communes;

c) la forme pharmaceutique et le contenu en poids, en volume ou en unités de prises;

d) une liste des excipients qui ont une action ou un effet notoire et qui sont prévus dans les lignes directrices publiées au titre de l'article 65. Toutefois, s'il s'agit d'un produit injectable, d'une préparation topique ou d'un collyre, tous les excipients doivent être mentionnés;

e) le mode d'administration et, si nécessaire, la voie d'administration;

f) une mise en garde spéciale selon laquelle le médicament doit être maintenu hors de portée des enfants;

g) une mise en garde spéciale, si elle s'impose pour le médicament;

h) la date de péremption en clair (mois/année);

i) les précautions particulières de conservation, s'il y a lieu;

j) les précautions particulières d'élimination des médicaments non utilisés ou des déchets dérivés des médicaments, s'il y a lieu;

k) le nom et l'adresse du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché;

l) le numéro de l'autorisation de mise sur le marché;

m) le numéro du lot de fabrication;

n) pour les médicaments d'automédication, l'indication d'utilisation.

Fiche explicative pour le questionnaire

Bonjour, je m'appelle Adeline FREJEBISE et j'ai validé en juin dernier ma 6^{ème} et dernière année de pharmacie. Pour finaliser toutes ces années d'études je dois valider une thèse d'exercice. Ma thèse s'intitule,

Aujourd'hui, grâce à internet et la publicité en tous genres, les gens sont de plus en plus renseignés sur les médicaments qui peuvent être à leur disposition. Mais les connaissent-ils vraiment et les utilisent-ils de la bonne façon ??

Pour m'aider à répondre à cette question, j'ai besoin de votre aide. Ce questionnaire a pour but de faire un petit état des lieux de la consommation des médicaments connus du grand public.

Il vous suffira donc, lors d'une demande spontanée, d'un médicament bien précis (« Bonjour, je voudrai un *Fervex®* », « Je souhaiterai prendre un *Actifed rhume jour et nuit®* », « Mon mari voudrait du *Dolirhume Pro®* »...), de demander à la personne si elle veut bien répondre à un questionnaire sur l'usage des médicaments d'automédication, en précisant bien que ce questionnaire est rapide et anonyme ; juste le temps pour vous d'attraper le produit demandé.

Une fois le questionnaire rempli, sans aucune aide apportée de votre part au patient, faites votre conseil habituel, et il ne vous reste plus qu'à remplir la dernière partie du questionnaire, à savoir si le médicament demandé au départ a été donné et si non, pourquoi (contre-indication médicale, interaction avec un traitement en cours, médicament demandé inadapté aux symptômes...) et vers quel produit vous êtes-vous alors tourné.

En vous remerciant grandement pour votre participation et pour votre aide apportée à la réalisation de ma thèse, je reste à votre disposition pour la moindre question ou le moindre problème.

Merci encore,

Cordialement

FREJEBISE Adeline

0687207371

Liste CIP des gammes et produits concernés :

- Gamme Fervex :

Fervex adulte sachets	framboise 498 983.5	adultes 327 059.1	sans sucre 333 595 9
Fervex enfants sachets	335 157.9		

- Gamme Humex :

Humex rhume (gélules)	Humex état grippal (gélules)	Humex toux sèche adultes (sirop)	Humex toux sèche enfants (sirop)	Humex allergie (comprimés)
344 746.3	333 598.8	200 ml : 356 305.7	125 ml : 356 740.5	Loratadine 498 943.3
				Cétirizine 376 883.6

Humex expectorant (sirop)	Humex expectorant sans sucre (sirop)	Humex expectorant (comprimés)
250 ml : 353 820.8	250 ml : 393 932.1	353 818.3

- Gamme Dolirhume :

Dolirhume (comprimés)	Dolirhumepro (comprimés)	Doliallergie (comprimés)	Bronchokod adultes (sirop)	Bronchokod adultes sans sucre (sirop)	Bronchokod enfants (sirop)	Bronchokod enfants sans sucre (sirop)
341 255.9	369 860.4	498 190.5	250 ml : 415 203.7	250 ml : 415 204.3	125 ml : 324 186.2	125 ml : 327 152.1

- Gamme Actifed :

Actifed rhume jour et nuit (comprimés)	Actifed rhume (comprimés)	Actifed états grippaux (poudre pour solution buvable en sachet-dose)	Actifed LP rhinite allergique (comprimés)	Actifed allergie (comprimés)
357 532.7	355 629.3	356 529.2	376 207.0	380 213.1

- Gamme Drill :

Drill allergie (comprimés à sucer)	Drill rhume (comprimés)	Drill expectorant (sirop)	Drill toux sèche (sirop)
381 535.2	224 394.2	343 032.7	adultes sans sucre 343 343.2
		sans sucre : 342 542.1	enfants sans sucre 343 344.9

- Gamme Nurofen :

Nurofen rhume (comprimés) 343 625.8

- **Rhinadvil rhume** (comprimés) 3340848

Annexe 11 :

Questionnaire

Etude sur la consommation des médicaments d'automédication dans le cadre d'une thèse d'exercice en pharmacie

(Questionnaire rapide et totalement anonyme)

Votre sexe :

Femme

Homme

Votre âge :

Entre 18 et 25 ans	Entre 26 et 40 ans	Entre 41 et 60 ans	Plus de 60 ans

Question 1 : Nom du médicament demandé ?.....

Question 2 : Comment connaissez-vous ce médicament ?

- Déjà utilisé ?
- Vu à la télévision ?
- Recommandé par un ami /famille ?
- Presse écrite ?
- Internet
- Vu en entrant dans l'officine ?

Question 3 : Connaissez-vous l'indication du médicament ? Cochez la ou les case(s) concernée(s).

Allergie	Rhume	Etat grippal	Rhinite	Toux sèche	Toux grasse	Nez bouché	Fièvre	Fatigue	Je ne sais pas

Question 4 : Connaissez-vous la composition de ce médicament ? Cochez la ou les case(s) concernée(s).

Pseudoéphédrine et dérivés	
Paracétamol	
Loratadine	
Vitamine C	
Chlorphénamine, phéniramine et dérivés	
Aspirine	
Chlorhexidine	

Carbocistéine	
Lidocaïne	
Cétirizine	
Doxylamine	
Dextrométorphan	
Ibuprofène	
Je ne sais pas	

Question 5 : Connaissez-vous la posologie de ce médicament ? Et la posologie maximale ?

.....

Question 6 : Connaissez-vous les contre-indications de ce médicament? Cochez la ou les case(s) concernée(s).

Glaucome	
Antécédents d'Accident Vasculaire Cérébral	
Problèmes au niveau du foie	
Traitement par anticoagulants	
Traitement par antidépresseurs	
Grossesse/allaitement	
Ulcère gastro-duodéal	

Hypertension	
Rétention urinaire	
Asthme et problèmes respiratoires	
Problèmes au niveau du rein	
Hypercholestérolémie (Cholestérol élevé)	
Enfant de moins de 15 ans	
Je ne sais pas	

Question 7 : Connaissez- vous les effets indésirables pouvant survenir ? Cochez la ou les case(s) concernée(s).

Constipation	
Bouche sèche	
Augmentation du rythme cardiaque	
Céphalées (maux de tête)	
Ulcère gastro-duodéal	
Anxiété	

Effet sédatif	
Insomnie	
Confusions	
Hémorragie	
Diarrhées	
Je ne sais pas	

Question 8 : Enfin, connaissez-vous les interactions médicamenteuses principales du médicament choisi ? Cochez la ou les case(s) correspondant à des interactions entre deux médicaments avec les compositions suivantes :

	Ibuprofène	Vasoconstricteurs	Anti-histaminique	Aspirine	Anti-dépresseur	Anti-vitamine K	Paracé-tamol	Je ne sais pas
(Nom du médicament choisi) -----								

Partie réservée à la pharmacie :

Après questionnement, le médicament demandé était-il adapté aux symptômes ?

.....

Si non, pourquoi (contre-indication, interactions médicamenteuses...) ? Et qu'avez-vous conseillé ?

.....

Annexe 12 : Résultats bruts :

• **Indications** :

	Au moins 1 bonne indication citée		Au moins 2 bonnes indications citées		Au moins 3 bonnes indications citées		Toutes les bonnes indications citées		Aucunes bonnes indications citées		Ne savent pas	
Fervex	6	23,1%	12	46,2%	5	19,2%	3	11,5%	0	0%	0	0%
Dolirhume	3	30%	5	50%			2	20%	0	0%	0	0%
DolirhumePro	0	0%	3	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Actifed Rhume	2	33,3%	3	50%	1	16,7%	0	0%	0	0%	0	0%
Actifed Rhume Jour et Nuit	8	61,5%	4	30,8%	1	7,7%	0	0%	0	0%	0	0%
Nurofen Rhume	2	100%	0	0%			0	0%	0	0%	0	0%
Humex Rhume	1	50%	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Rhinadvil	3	37,5%	0	0%			4	50%	1	12,5%	0	0%
Sirop Humex Oxomémazine							1	100%	0	0%	0	0%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte							2	66,7%	1	33,3%	0	0%
Humex Lib	1	100%	0	0%			0	0%	0	0%	0	0%

• **Composition** :

	Au moins 1 composant cité		Au moins deux composants cités		Tous les composants de cités		Aucun bon composant de cités		Ne savent pas	
Fervex	10	38,5%	4	15,4%	0	0%	2	7,7%	10	38,5%
Dolirhume	6	60%			1	10%	0	0%	3	30%
DolirhumePro	1	33,3%	1	33,3%	0	0%	0	0%	1	33,3%
Actifed Rhume	1	16,7%			1	16,7%	0	0%	4	66,7%
Actifed Rhume Jour et Nuit	4	30,8%	0	0%	0	0%	1	7,7%	8	61,5%
Nurofen Rhume	1	50%			0	0%	0	0%	1	50%
Humex Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%
Rhinadvil	4	50%			1	12,5%	1	12,5%	2	25%
Sirop Humex Oxomémazine					0	0%	0	0%	1	100%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte					2	66,7%	0	0%	1	33,3%
Humex Lib	1	100%			0	0%	0	0%	0	0%

- **Posologie** :

	Bonne posologie		Au-dessous des recommandations		Au-dessus des recommandations		Non donnée	
Fervex	13	50%	1	3,8%	2	7,7%	10	38,5%
Dolirhume	5	50%	1	10%	0	0%	4	40%
DolirhumePro	1	33,3%	0	0%	0	0%	2	66,7%
Actifed Rhume	0	0%	0	0%	3	50%	3	50%
Actifed Rhume Jour et Nuit	8	61,5%	1	7,7%	2	15,4%	2	15,4%
Nurofen Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	1	50%
Humex rhume	1	50%	1	50%	0	0%	0	0%
Rhinadvil	6	75%	1	12,5%	0	0%	1	12,5%
Sirop Humex Oxoméazine	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte	2	66,6%	0	0%	1	33,3%	0	0%
Humex Lib	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%

• **Contre-indication (CI) :**

	Au moins 1 bonne CI citée		Au moins 2 bonnes CI citées		3 ou plus de 3 bonnes CI de citées		Toutes les bonnes CI de citées		Aucunes bonnes CI de citées		Ne savent pas	
Fervex	4	15,4%	2	7,7%	2	7,7%	0	0%	0	0%	18	69,2%
Dolirhume	1	10%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	9	90%
Dolirhume pro	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	100%
Actifed Rhume	1	16,7%	0	0%	1	16,7%	0	0%	0	0%	4	66,6%
Actifed Rhume Jour et Nuit	4	30,8%	1	7,7%	1	7,7%	0	0%	1	7,7%	6	46,2%
Nurofen Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%
Humex Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%
Rhinadvil	3	37,5%	0	0%	1	12,5%	0	0%	0	0%	4	50%
Sirop Humex Oxoméazine	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte	0	0%					0	0%	0	0%	3	100%
Humex Lib	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%

• **Effets indésirables :**

	Au moins 1 effet indésirable cité		Au moins 2 effets indésirables cités		3 ou plus de 3 effets indésirables de cités		Tous les bons effets indésirables de cités		Aucun bon effet indésirable de cités		Ne savent pas	
Fervex	11	42,3%	0	0%	0	0%	0	0%	1	3,9%	14	53,8%
Dolirhume	2	20%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	8	80%
Dolirhume Pro	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	100%
Actifed Rhume	1	16,7%	0	0%	0	0%	0	0%	1	16,7%	4	66,6%
Actifed Rhume Jour et Nuit	3	23,1%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	10	76,9%
Nurofen Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%
Humex Rhume	2	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Rhinadvil	0	0%	1	12,5%	0	0%	0	0%	0	0%	7	87,5%
Sirop Humex Oxoméazine	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte							2	66,7%	0	0%	1	33,3%
Humex Lib	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%

- **Interactions médicamenteuses (IM) :**

	Au moins 1 bonne IM citée		Au moins 2 bonnes IM citées		Au moins 3 bonnes IM de citées		Toutes les bonnes IM de citées		Aucunes bonnes IM de citées		Ne savent pas	
Fervex	5	19,2%	0	0%	0	0%	0	0%	3	11,5	18	69,2%
Dolirhume	2	20%	0	0%	0	0%	0	0%	1	10%	7	70%
DolirhumePro	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	100%
Actifed Rhume	2	33,3%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	4	66,7%
Actifed Rhume Jour et Nuit	4	30,8%	2	15,4%	0	0%	0	0%	0	0%	7	53,8%
Nurofen Rhume	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	100%
Humex Rhume	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%
Rhinadvil	1	12,5%	1	12,5%	1	12,5%	0	0%	0	0%	5	62,5%
Sirop Humex Oxomémazine	0	0%					0	0%	0	0%	1	100%
Sirop Bronchokod Enfant et Adulte												
Humex Lib	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%

- [1] Dr. Jean POUILLARD, "L'automédication," Conseil National de l'Ordre des médecins, Session du Conseil 2001.
- [2] Lecomte T., "Chiffres de l'automédication en France et à l'étranger," in *Automédication, autoprescription, autoconsommation*. Paris, France: John Libbey Eurotext, 1999, ch. Session 3, pp. 49-56.
- [3] COULOMB Alain and BAUMELOU Alain, "Situation de l'automédication en France et perspectives d'évolution. Marché, comportements, positions des acteurs," Ministère de la Santé et de la protection sociale, Rapport public Janvier 2007.
- [4] Mascret Caroline Maître de conférences en droit pharmaceutique auprès de l'Université d'Angers, "L'automédication, un comportement ou une classe de médicaments?," *Actualités pharmaceutiques*, no. 484, pp. 56-58, Avril 2009.
- [5] Nelly Molina, *L'automédication*. Paris, France: PUF, 1988.
- [6] Fainzang Sylvie, *L'automédication ou les mirages de l'autonomie*. L'Isle d'Espagnac, France: JOUVE, 2012.
- [7] Fainzang Sylvie, "L'automédication : une pratique qui peut en cacher une autre," *Anthropologie et sociétés*, vol. 34, no. 1, pp. 115-133, 2010.
- [8] AFIPA. [Online]. <http://www.afipa.org/1-afipa-automedication/119-l-automedication-responsable/304-qu-est-ce-que-l-automedication.aspx>
- [9] "Bulletin Officiel : Santé, Protection Sociale, Solidarités," Ministère de l'emploi, de la Cohésion sociale et du logement; Ministère de la Santé et des Solidarités, n°8, 15 Septembre 2005.
- [10] (2008, Avril) site Web GSK. [Online]. http://www.gsk.fr/avenirdelasante/fiche_pratique/glossaire.htm
- [11] "Médicaments en "libre accès" : faire les bons choix et privilégier le conseil," *Prescrire*, no. 28 (299), pp. 653-654, Septembre 2008.
- [12] ANSM. (2013, Mai) ANSM. [Online]. <http://ansm.sante.fr/Dossiers/Medicaments-en-acces-direct/Medicaments-en-acces-direct/offset/0>
- [13] (2001) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/3939_chiffres_marches_par_masses_2001.pdf
- [14] IRDES, "Historique de la politique du médicament en France," 2004.
- [15] Pascal VOISIN and IMS. (2009, Mars) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/6884_Dossier-de-presse-050309-chiffres-du-march%C3%A9-2.pdf
- [16] IMS. (2010, Mars) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/10084_les-chiffres-du-marche-09.VL.pdf
- [17] Pascal VOISIN and IMS. (2011, Mars) AFIPA. [Online].

http://www.afipa.org/fichiers/20110310133130_Presentation_IMS.pdf

- [18] (2013, Mars) SentiWeb. [Online]. <http://websenti.u707.jussieu.fr/sentiweb/>
- [19] AFIPA and UPMC. (2011, Mars) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/20110310133041_enquete_upmc.pdf
- [20] AFIPA and UPMC. (2012, Juillet) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/20120711115138_Etude_libre_acces.pdf
- [21] AFIPA and UPMC. (2013, Mai) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/20130619160506_Etude_sur_le_libre_acces_en_pharmacie_AFIPA_UPMC_27_mai_2013.pdf
- [22] Le Quotidien du Pharmacien, "Enquête réalisée par les étudiants du Master Marketing de la Santé de l'Université Pierre et Marie Curie," Mai 2014.
- [23] WRIGHT Ian, "Study on European consumer attitudes on self-medication products purchased at pharmacies," IPSOS/AESGP, Dubli, Ireland, 2002.
- [24] Sénat, "Industrie du médicament : mettre le fiscalité en perspective," Commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, Paris, Annexe au procès verbal de la séance du 30 Juin 2008 427, 2008.
- [25] Didier Doukhan, "Le libre accès, cinq ans déjà," *Le Quotidien du Pharmacien*, Juin 2013.
- [26] Sylvie Fainzang, "Médicaments et Société. Le patient, le médecin et l'ordonnance.," *Archives de sciences sociales des religions*, no. 116, pp. 93-156, Octobre Décembre 2001.
- [27] Sylvie Fainzang, "Transmission et circulation des savoirs sur les médicaments dans la relation médecin-malade," in *Le médicament au coeur de la socialité contemporaine. Regards croisés sur un objet complexe*. Quebec: Presses de l'Université du Québec, 2006, pp. 267-279.
- [28] P. Laure, "Enquête sur les usagers de l'automédication : de la maladie à la performance," *Thérapie*, vol. 53, no. 2, pp. 127-135, 1998.
- [29] C. Ammon T. Buclin, *L'automédication : pratique banale, motifs complexes*, Medecine et hygiène, Ed. Genève, 2001.
- [30] Raynaud D., "Les déterminants du recours à l'automédication," *Revue française des affaires sociales*, no. 1, pp. 81-94, 2008.
- [31] Saubadu S., "Enquête sur l'automédication : comparaison de deux groupes," Université Paris V- Descartes, Thèse de doctorat 1988.
- [32] Santéclair, "Automédication," in *Conférence de presse de Santéclair*, 2007.
- [33] Renahy Emilie, Lesieur Sophie Parizot Isabelle, and Chauvin Pierre, "WHIST : enquête web sur les habitudes de recherche d'informations liées à la santé sur Internet.," INSERM, 2007.

- [34] Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. (2013, Septembre) site web santé.gouv. [Online]. <http://www.sante.gouv.fr/vente-en-ligne-de-medicaments.html>
- [35] (2013) ANSM. [Online]. [http://ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Medicaments-en-acces-direct/Informations-pour-les-professionnels-de-sante/\(offset\)/2](http://ansm.sante.fr/Dossiers-thematiques/Medicaments-en-acces-direct/Informations-pour-les-professionnels-de-sante/(offset)/2)
- [36] ANSM, "Informations sur la médication officinale : les médicaments en accès direct, professionnels de santé.," Juillet 2008.
- [37] ANSM. (2014) site Web ANSM. [Online]. [http://ansm.sante.fr/Activites/Publicite-pour-les-medicaments/Modalites-de-controle/\(offset\)/0](http://ansm.sante.fr/Activites/Publicite-pour-les-medicaments/Modalites-de-controle/(offset)/0)
- [38] Pascal BROSSARD, Antoine BON, Jean-François DERRE AFIPA/Celtipharm. (2012, Février) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/20120202152126_AFIPA_presentation_02022012.pdf
- [39] AFIPA/Celtipharm. (2013, Janvier) AFIPA. [Online]. http://www.afipa.org/fichiers/20130123145546_Barometre_Afipa_2012_Presentation_des_chiffres_du_marche_avec_Celtipharm.pdf
- [40] Dr. Hélène PEYRIERES. (2011, Avril) site Web Université Montpellier. [Online]. https://www.atlas.univ-montp1.fr/courses/PACESS1UE6PEYRIER4/document/-PAES_UE6-iatro207042011-1-.pdf?cidReq=PACESS1UE6PEYRIER4
- [41] ANSM - Médicaments à risque d'usage détourné ou de dépendance. (2014) Site Web ANSM. [Online]. [http://ansm.sante.fr/Activites/Surveillance-des-stupefiants-et-des-psychotropes/Medicaments-a-risque-d-usage-detourne-ou-de-dependance/\(offset\)/0](http://ansm.sante.fr/Activites/Surveillance-des-stupefiants-et-des-psychotropes/Medicaments-a-risque-d-usage-detourne-ou-de-dependance/(offset)/0)
- [42] M. Pr Dematteis. (2010-2011) Université Joseph Fourier, Grenoble. [Online]. http://www-sante.ujf-grenoble.fr/SANTE/cms/sites/medatice/home/addictologie/docs/20110228122308/Addictions_aux_Medicaments_M.Dematteis.pdf
- [43] Anne Roussin, Annabelle Bouyssi, Lucie Pouché, Laure Pourcel, and Maryse Lapeyre-Mestre, "Misuse and Dependence On Non-Prescription Codeine Analgesics or Sedative H1 Antihistamines by Adultes : A Cross-Sectional Investigation in France," *Plos One*, vol. 8, no. 10, Octobre 2013.
- [44] Bouyssi Annabelle, "Usages problématiques des médicaments à prescription médicale facultative," Université Toulouse III Paul Sabatier Faculté des sciences pharmaceutiques, Toulouse, Thèse d'exercice pour le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie 2010 TOUT3 2043, 2010.
- [45] ANSM, "Mise en place d'un suivi renforcé des médicaments à base d'éphédrine ou de pseudoéphédrine," 2008.
- [46] *Dictionnaire théra.*, 2010.
- [47] Guide Santé UPSA, *Rhinite, bronchite, sinusite. prévenir et guérir les maladies de l'hiver*. Paris: Albin Michel, 2006.
- [48] CELTIPHARM. (2009, Décembre) CELTIPHARM Conseil pathologies hivernales. [Online]. <http://www.celtipharm.com/tabid/124/itemid/12952/LUTTER-CONTRE-LES-PATHOLOGIES->

[HIVERNALES.aspx](#)

- [49] Xavier (Pharmacien) Gruffat. (2013, Décembre) Créapharma. [Online]. <http://www.creapharma.ch/>
- [50] (2013) VIDAL. [Online]. <http://www.vidal.fr/substances/6728/chlorphenamine/>
- [51] *Larousse Médical*, 2013th ed. France, 2013.
- [52] D Vital Durand and C Le Jeune, *DOROSZ*, 33rd ed. France: Maloine, 2014.
- [53] Charles Pr Caulin, *Vidal Recos, recommandations et pratique*, 3rd ed. Issy les Moulineaux, France: L.E.G.O. s.p.A., 2009.
- [54] Talbert, Willoquet, and Gervais, *GPC : Guide Pharmaco Clinique.*, 2013.
- [55] Dr Philippe Auriol. (2004, Septembre) allergique.org. [Online]. <http://www.allergique.org/breve445.html>
- [56] Jean-Noël KAPFERER, *Les marques, capital de l'entreprise. Créer et développer des marques fortes.*, 4th ed.: Eyrolles, 2007.
- [57] Démétler et Kotler. (2012, Septembre) La valse des marques : ombrelle, produit et gamme. [Online]. <http://demeteretkotler.com/2012/09/06/la-valsedesmarques-produit-ombrelle-gamme/>
- [58] (2014, Février) Soparind bongrain. [Online]. <http://www.soparindbongrain-job.com/>
- [59] Sanofi. (2006-2013) Sanofi en France. [Online]. <http://www.sanofi.fr/l/fr/fr/index.jsp>
- [60] Johanne Collin, "Rationalité et irrationalité à l'origine du mésusage des médicaments," *Actualité et dossier en Santé Publique*, no. 27, pp. 55-58, Juin 1999.
- [61] Laurent Smail, "Le marché de la médication officinale en France. Quelles stratégies marketing pour développer une marque ombrelle?," Université Toulouse III - Paul Sabatier, Faculté des Sciences Pharmaceutiques, Toulouse, France, Thèse de de Doctorat 2012 TOU3 2063, 2012.
- [62] Laboratoire URGO. (2011, Octobre) Gamme HUMEX. [Online]. <http://www.humex.fr/>
- [63] Bristol Myers Squibb. (2013) Bristol Myers Squibb, gamme FERVEX. [Online]. <http://www.bmsfrance.fr/Pages/Home.aspx>
- [64] ANSM. (2013, Novembre) ANSM / RCP. [Online]. <http://agence-prd.ansm.sante.fr/php/ecodex/index.php#result>
- [65] Actifed. (2012, Novembre) Actifed. [Online]. <http://www.actifed.fr/>
- [66] Pierre Fabre. (2013) Site web Pierre Fabre. [Online]. <http://www.pierre-fabre.com/fr>
- [67] Revue Prescrire, "Trop de gammes dites "ombrelles"," *Prescrire*, vol. 24, no. 252, p. 501, Juillet-Août 2004.

- [68] Revue Prescrire, "Gammes "ombrelles" : des embrouilles aux dépens des patients," *Prescrire*, vol. 28, no. 295, p. 345, Mai 2008.
- [69] Revue Prescrire, "Gammes "ombrelles" : confusion et accident vasculaire cérébral," *Prescrire*, vol. 27, no. 290, p. 911, Décembre 2007.
- [70] Revue Prescrire, "Confusion entre noms commerciaux : entretenue par les agences du médicament," *Prescrire*, vol. 27, no. 290, pp. 941-945, Décembre 2007.
- [71] Association of the European Self-Médication Industry. (2013) AESGP. [Online]. <http://www.aesgp.eu/about-us/who-we-are/>
- [72] Victoire N'SONDE, "Médicaments contre le rhume : des remèdes parfois pires que le mal," *60 millions de consommateurs*, no. 490, pp. 24-28, Février 2014.
- [73] Patricia SIWEK, "Publicité et Médicament," *Actualité et dossier en Santé Publique*, no. 27, p. 29, Juin 1999.
- [74] Revue Prescrire, "Publicité pour les médicaments auprès des professionnels de santé : contrôlée avant diffusion," *Prescrire*, vol. 32, no. 347, p. 661, Septembre 2012.
- [75] University of Otago, Dunedin, New Zealand Department of Preventive and Social Medicine, "Drug safety awareness in New Zealand : public knowledge and preferred sources for information," *Journal of primary health care*, vol. 4, no. 4, pp. 288-293, Décembre 2012.

RESUME :

L'automédication est bien un comportement de santé qui ne cesse de prendre de l'ampleur, et dont les acteurs sont les patients, les professionnels de santé, les industriels et les instances publiques, mais qui n'est pas sans risques.

Aussi, après avoir vu les différentes définitions de l'automédication, et l'état de son marché, après des rappels anatomo-physiologiques de pathologies ORL hivernales, une analyse des stratégies industrielles a été plus précisément exposée.

Enfin, dans le but d'apprécier les risques liés à la pratique de l'automédication, une étude transversale a été réalisée dans des pharmacies d'officine pour évaluer les degrés de connaissance de la population vis-à-vis des médicaments utilisés dans le cadre d'une automédication visant les pathologies ORL hivernales.

MEDICINE OF AUTOMEDICATION USED IN THE PATHOLOGIES WINTRY ENT: RESULTS OF A TRANSVERSE SURVEY DONE IN PHARMACIES ABOUT THE KNOWLEDGE OF THE PATIENTS OF THE WANTED AND UNWANTED EFFECTS OF THIS MEDICINE AND THEIR CONDITIONS OF USE :

The self-medication is a behavior of health which does not stop expanding, and whose actors are the patients, the healthcare professionals, the industrialists and the public authorities, but which is not without risk.

So, having seen the various definitions of the self-medication, and the state of its market, after anatomo-physiological reminders of pathologies wintry ENT, an analysis of the industrial strategies was explained more exactly.

Finally, with the aim of estimating the risks connected to the practice of the self-medication, a transverse study was realized in pharmacists to estimate the degrees of knowledge of the population towards medicine used within the framework of a self-medication aiming at the pathologies wintry ENT.

DISCIPLINE ADMINISTRATIVE :

Pharmacie – Pharmacologie

MOTS-CLES :

Automédication – OTC – Connaissance des médicaments – Gammes ombrelles

**UFR – Faculté des Sciences Pharmaceutiques – 35, chemin des Maraîchers – 31400
TOULOUSE**

Directeur de thèse :

Docteur LAMIEL, Eric (Pharmacien d'officine)